



Assemblée générale

Distr. générale
15 avril 2019
Français
Original : anglais

Soixante-quatorzième session
Points 137 et 138 de la liste préliminaire*
Projet de budget-programme pour 2020

Projet de budget-programme pour 2020

Titre V
Coopération régionale pour le développement

Chapitre 21
**Développement économique et social en Amérique latine
et dans les Caraïbes**

Programme 18
Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes

Table des matières

	<i>Page</i>
Avant-propos	3
Orientations générales	4
A. Projet de plan-programme pour 2020 et exécution du programme en 2018**	11
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020***	67
Annexes	
I. Organigramme et répartition des postes pour 2020	108
II. Récapitulatif, par composante et sous-programme, des changements qu'il est proposé d'apporter aux postes permanents et aux postes temporaires	109

* [A/74/50](#).

** Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution [72/266 A](#), la partie consacrée au plan-programme et à l'exécution des programmes est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination.

*** Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution [72/266 A](#), la partie consacrée aux postes et aux objets de dépense autres que les postes est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.





Avant-propos

En 2018, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) a célébré le soixante-dixième anniversaire de sa création. Elle a assis sa position de grand laboratoire d'idées au Secrétariat de l'Organisation ; elle a consolidé ses activités fédératrices, mettant à cet effet en place des instances intergouvernementales propices à la concertation, à l'apprentissage entre pairs et au débat normatif ; enfin, à la demande des États membres, elle a proposé des orientations, prêté un appui opérationnel et assuré la coopération technique afin de mener à bien des activités de développement des capacités aux niveaux régional, sous-régional et transfrontières. Cet anniversaire a été l'occasion pour elle de revitaliser sa mission et de réaffirmer son attachement aux valeurs sur lesquelles se fondent ses travaux au jour le jour.

Au cours de cette même année, la Commission a organisé la deuxième réunion du Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable, au cours de laquelle les diverses parties concernées ont pu partager leurs données d'expérience et établir des partenariats aux fins du suivi, de l'examen et de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ainsi que des objectifs de développement durable, mais aussi au service de la coopération Sud-Sud tout comme de la coopération triangulaire et de l'apprentissage entre pairs. Ces 10 dernières années, elle a mis l'accent sur l'égalité, qui constitue une priorité du Programme 2030. Elle a également apporté son soutien aux États membres de la région lors de la négociation qui a abouti à la signature de l'Accord régional sur l'accès à l'information, la participation du public et l'accès à la justice en matière d'environnement en Amérique latine et dans les Caraïbes (Accord d'Escazú). La conclusion de cet accord marque une étape historique pour l'égalité environnementale en Amérique latine et dans les Caraïbes.

En mai 2018, à La Havane, la Commission a tenu sa trente-septième session, à laquelle ont participé le Secrétaire général et la Vice-Secrétaire générale. À cette occasion, elle a présenté aux États membres la publication intitulée *The Inefficiency of Inequality* [Inefficacité de l'inégalité (disponible en anglais et en espagnol)] ; depuis près d'une décennie, elle fait de l'égalité – principe éthique incontournable fondé sur les droits – le fondement du développement, et elle offre des analyses, des données et des connaissances actualisées sur les grandes tendances et les principaux facteurs relatifs aux inégalités dans la région. Ce fut pour moi un grand honneur d'accueillir le Secrétaire général à cette session et de l'entendre dire que la CEPALC était une force motrice du progrès et une autorité de référence en matière de justice sociale dans l'économie mondiale, qui s'employait sans relâche et courageusement à promouvoir un mode de développement érigeant l'égalité en locomotive de la croissance.

El Salvador, le Guatemala et le Honduras, en concertation avec le Mexique, ont prié la Commission de les aider à mettre au point des plans de développement endogène afin d'ouvrir des perspectives à la population, et de faire ainsi de la migration un choix et non une nécessité. La Commission s'honore d'accompagner les pays dans la conception et l'exécution de ces plans, sachant que leur prise en main du développement sera essentielle.

Enfin, pour relever les défis auxquels font face les pays à revenu intermédiaire, la Commission s'est employée à promouvoir une approche axée sur les déséquilibres structurels, qui permet de mieux mesurer le développement ; par ailleurs, dans toutes ses activités, elle a mis l'accent sur la région des Caraïbes, composée essentiellement de petits États insulaires en développement, en continuant de plaider en faveur de l'échange de dettes. La stratégie dite « Les Caraïbes d'abord » (El Caribe primero) témoigne de la volonté renouvelée de la Commission de mieux défendre les intérêts de ces pays, en tirant parti de la bonne volonté, de la solidarité et du soutien de la communauté internationale.

La Secrétaire exécutive de la Commission économique
pour l'Amérique latine et les Caraïbes
(Signé) Alicia **Bárcena**

Orientations générales

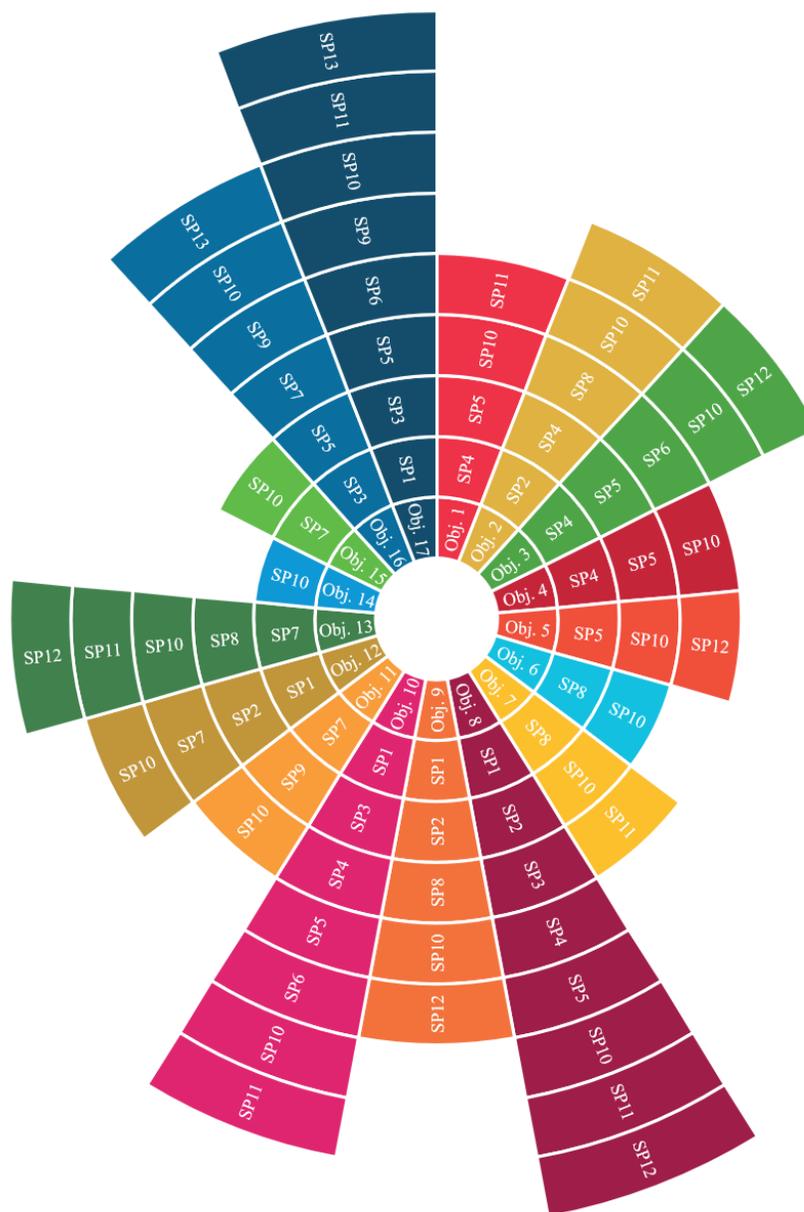
Mandat et considérations générales

- 21.1 La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) est chargée de promouvoir un mode de développement durable sur les plans économique, social et environnemental en Amérique latine et dans les Caraïbes en favorisant la coopération internationale, en menant des travaux de recherche appliquée et des analyses comparatives des mécanismes de développement, et en fournissant des services relatifs à l'élaboration des normes, au renforcement des moyens opérationnels et à la coopération technique ainsi que des services consultatifs, à l'appui de l'action menée au niveau régional en faveur du développement. Sa mission découle de la résolution 106 (VI) du Conseil économique et social, par laquelle celui-ci a créé la Commission. En 1996, dans sa résolution 553 (XXVI), la Commission a affirmé qu'il lui incombait notamment de collaborer avec les États membres à l'analyse globale des processus de développement axée sur l'élaboration, l'évaluation et le suivi des politiques publiques et la prestation de services opérationnels en matière d'information spécialisée, de services consultatifs, de formation et de soutien à la coopération et à la concertation régionales et internationales. L'appui de la CEPALC visant à renforcer la capacité des gouvernements d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques pour le développement durable est également fourni au titre du programme ordinaire de coopération technique et des projets du Compte pour le développement.

Lien avec la Charte des Nations Unies, les objectifs de développement durable et d'autres grands textes

- 21.2 La CEPALC fait fond sur son mandat pour définir les produits devant lui permettre d'atteindre l'objectif de chaque sous-programme. Ces objectifs vont dans le sens du but poursuivi par l'Organisation, à savoir, comme il est dit à l'Article 1 de la Charte des Nations Unies, réaliser la coopération internationale en résolvant les problèmes internationaux d'ordre économique, social, intellectuel ou humanitaire, en développant et en encourageant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion. Les buts fixés à l'Article 1 se retrouvent dans les objectifs énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. La figure 21.I illustre la façon dont les objectifs des sous-programmes et, partant, les produits prévus s'articulent avec les objectifs de développement durable.

Figure 21.I
**Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes :
 lien entre les sous-programmes et les objectifs de développement durable**



21.3 Les objectifs des sous-programmes sont également liés au Consensus de Monterrey et au Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, à la mise en œuvre d'Action 21 et de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, à l'Accord de Paris sur le climat, au Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et aux textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, au Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024, à la Déclaration de Maurice et à la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, aux Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa), au Cadre de Sendai

pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), à la Déclaration et au Programme d'action de Beijing, au Nouveau Programme pour les villes, au Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, au Plan directeur pour le suivi du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014, ainsi qu'à l'application et au suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies.

Contexte actuel

- 21.4 La région de l'Amérique latine et des Caraïbes se trouve dans une passe difficile. Les taux de croissance moyens y restent faibles, dépassant à peine 1 %, et les pays enregistrent des résultats inégaux. En outre, d'importants facteurs d'incertitude subsistent en ce qui concerne les aspects politiques, économiques, sociaux et environnementaux du développement durable. Cette situation, à laquelle s'ajoutent une aggravation de la volatilité financière et l'asthénie des taux d'investissement sur le plan régional, entrave la productivité et empêche d'opérer les changements structurels nécessaires pour progresser vers un nouveau mode de développement. Elle compromet également les progrès sociaux réalisés par les pays de la région au cours des dernières décennies, en particulier pour ce qui est de la réduction de la pauvreté et des inégalités. D'importants déséquilibres structurels persistent et le risque de détérioration sociale est réel : les efforts de réduction de la pauvreté sont au point mort alors même que 175 millions de personnes continuent de vivre dans la pauvreté. Tout ceci suscite des inquiétudes et il importe donc de mettre en place de nouvelles solutions au moyen d'une approche fondée sur les droits et sur le principe de la couverture sanitaire universelle.
- 21.5 Les pays d'Amérique latine et des Caraïbes se heurtent également à des difficultés liées au fait que la région est principalement composée de pays à revenu intermédiaire, puisque 28 des 33 États membres qui en sont issus entrent dans cette catégorie et présentent d'importantes disparités. Or, les pays à revenu intermédiaire sont de plus en plus souvent exclus d'un système de coopération internationale dans lequel le revenu par habitant est considéré comme l'indicateur représentatif du développement.
- 21.6 La Commission a constaté que d'autres obstacles, liés aux changements climatiques, entravaient le développement durable de la région, laquelle souffre de manière disproportionnée des effets de ce phénomène et des dangers permanents et toujours plus menaçants qu'il pose. Les Caraïbes et l'Amérique centrale sont les deux sous-régions les plus exposées aux catastrophes naturelles. Plus précisément, les petits États insulaires en développement des Caraïbes risquent d'être gravement touchés par les conséquences des changements climatiques : élévation du niveau de la mer, fréquence et intensité croissantes des tempêtes, augmentation des précipitations ou encore blanchiment des récifs de corail.
- 21.7 Dans ces circonstances, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 offre plus que jamais l'occasion unique de modifier profondément et durablement le modèle de développement actuel. Depuis près de 10 ans, la Commission fait de l'égalité, principe éthique incontournable fondé sur les droits, le fondement du développement. La communauté internationale y a souscrit, plaçant l'égalité au cœur du Programme 2030 et des objectifs de développement durable. La CEPALC considère que l'égalité est l'objectif même du développement, le changement structurel étant la voie à suivre et l'élaboration de stratégies le moyen d'y parvenir. Ce que la Commission propose s'inspire des grandes idées et moyens d'action énoncés dans les cinq derniers documents d'orientation qui ont été présentés lors des sessions ordinaires, et en particulier de la publication intitulée *The Inefficiency of Inequality*, adoptée par les États membres à la trente-septième session, tenue à La Havane en mai 2018.
- 21.8 Par ailleurs, les grandes conclusions de la deuxième réunion du Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable, qui s'est déroulée sous les auspices de la CEPALC à Santiago, en avril 2018, ont été présentées lors du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, tenu à New York, en juillet 2018, sous les auspices du Conseil économique et social. À cette réunion, la Commission a présenté le deuxième rapport annuel sur les progrès

accomplis et les difficultés rencontrées au niveau régional dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Stratégie pour 2020 et facteurs externes

- 21.9 La Commission continuera de s'attacher à concrétiser les objectifs communs à toutes les commissions régionales, de concourir à l'exécution du programme de développement de l'Organisation, d'encourager l'intégration économique aux échelons sous-régional et régional, d'aider les États membres à exécuter le Programme 2030 ainsi que le Programme d'action d'Addis-Abeba et à réaliser les objectifs de développement durable, et de favoriser le développement durable en aidant les pays de la région à combler les écarts qui existent entre eux ainsi que le fossé qui les sépare des pays industrialisés sur les plans économique, social et environnemental.
- 21.10 Pour atteindre ces objectifs, la Commission continuera de répondre aux besoins des pays de la région : elle facilitera, en sa qualité d'instance régionale, la recherche d'un consensus sur le plan régional, contribuera à la formulation des politiques publiques visant à relever les défis auxquels la région fait face en matière de développement, mènera et favorisera le dialogue multilatéral, partagera ses connaissances et créera des réseaux aux niveaux mondial, régional et sous-régional.
- 21.11 La Commission contribue aux efforts menés à l'échelle du système en appui à l'exécution du Programme 2030, qui visent notamment : a) à développer et consolider les institutions régionales et nationales afin de stimuler la cohérence des politiques et l'intégration des trois dimensions du développement durable ; b) à intégrer les objectifs de développement durable dans les plans, les cadres budgétaires et les budgets nationaux et à assurer la cohérence, l'harmonisation et la coordination des politiques et des institutions ; c) à renforcer la capacité des États membres de collecter, de traiter, d'analyser et de diffuser des données, des statistiques et des indicateurs ; d) à favoriser l'utilisation efficace des moyens d'exécution. On notera à ce propos que la quatrième réunion du Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable se tiendra en 2020, toujours sous les auspices de la CEPALC. En sa qualité de secrétariat du Forum, la Commission continuera de lui prêter son concours, en particulier pour ce qui est des activités de suivi et d'examen au niveau régional, et, au niveau mondial, de faire rapport au Forum politique de haut niveau pour le développement durable, assurant ainsi le lien entre les dimensions nationale, régionale et mondiale de ce processus.
- 21.12 La Commission favorisera la coopération interrégionale, menant à cette fin des initiatives concertées avec d'autres commissions régionales, et elle collaborera avec d'autres organisations régionales, en particulier les entités des Nations Unies, en vue de stimuler la coopération dans la région. Les demandes des États membres étant en constante évolution, elle continuera de mener des analyses et de formuler en temps utile des recommandations pertinentes sur les questions de développement. Elle collaborera étroitement avec les autorités des pays de la région ainsi qu'avec des institutions partenaires afin de mieux rapprocher les données d'expérience nationales et les perspectives régionales, de faciliter la comparaison des données et l'échange de bonnes pratiques, et d'offrir des services de coopération technique opérants concernant les questions transfrontières relevant de sa compétence. Elle mettra l'accent sur l'analyse, l'élaboration de normes, la mobilisation et le renforcement des capacités, en vue d'améliorer les stratégies et les politiques publiques de développement durable et de faciliter le suivi et l'évaluation continus de l'état de réalisation des objectifs de développement durable dans le cadre du Programme 2030. Les services opérationnels qu'elle offrira en matière d'information spécialisée, de coopération technique ou encore de formation favoriseront la coopération, notamment la coopération Sud-Sud, la création de réseaux et l'échange de bonnes pratiques aux échelons sous-régional, régional et interrégional.
- 21.13 La Commission continuera de mettre ses instances intergouvernementales à la disposition des États membres aux fins des débats et de la concertation régionale portant sur l'analyse des principaux moyens d'exécution du Programme 2030 et du partage des données d'expérience dans ce domaine, assurant le secrétariat technique du comité plénier de la CEPALC et des entités suivantes : Comité de coopération Sud-Sud, Comité pour le développement et la coopération des Caraïbes, Conférence

régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes, Conseil régional de planification de l'Institut latino-américain et des Caraïbes de planification économique et sociale, Conférence statistique des Amériques, Conférence régionale sur la population et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, Conférence sur la science, l'innovation et les technologies de l'information et des communications et Conférence régionale sur le développement social de l'Amérique latine et des Caraïbes.

- 21.14 En 2020, la Commission tiendra sa trente-huitième session. Au cours des sessions, les 46 États membres et les 14 membres associés qui la composent, se penchent sur les travaux du secrétariat, en approuvent le programme de travail et en analysent le rapport d'activités. La CEPALC établira le rapport sur les principales questions qui seront examinées à cette session et en saisira les membres.
- 21.15 La Commission continuera d'assurer, au plan régional, le suivi approfondi et intégré des décisions issues des sommets internationaux, et, à cet effet, en particulier, elle coordonnera l'action menée au niveau régional pour exécuter le Programme 2030. Pour ce faire, elle jouera un rôle encore plus déterminant dans l'organisation des activités du Mécanisme de coordination régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes, lequel relève du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale. Elle continuera de s'employer à intensifier la concertation sur les questions de fond entre toutes les entités membres du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales.
- 21.16 La stratégie d'ensemble élaborée par la Commission pour atteindre les objectifs du programme s'articule autour de 13 sous-programmes interdépendants et complémentaires, qui seront exécutés selon une démarche intégrée et pluridisciplinaire. Des efforts tout particuliers ont été faits pour que la stratégie de transversalisation des questions de genre adoptée par la Commission soit systématiquement prise en considération dans le présent plan-programme annuel.
- 21.17 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2020 :
- a) s'agissant de l'exécution du Programme 2030 et d'autres programmes de développement régionaux et internationaux, la communauté régionale mais aussi la communauté internationale prêtent leur concours aux États membres de la CEPALC et répondent à leurs besoins et préoccupations particuliers en ce qui concerne : i) les échanges commerciaux internationaux et l'intégration ; ii) les stratégies de développement de la productivité ; iii) les politiques macroéconomiques et stratégies aux fins de la croissance économique durable ; iv) le développement social et la définition d'une approche de la protection sociale et de l'égalité fondée sur les droits de l'homme ; v) la priorité accordée à la prise en compte systématique du genre dans les politiques publiques ; vi) l'application des recommandations énoncées dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014, le Consensus de Montevideo sur la population et le développement et la Stratégie régionale d'application, en Amérique latine et dans les Caraïbes, du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement ; vii) la gestion durable des ressources naturelles et l'accès aux services publics et aux infrastructures ; viii) l'obtention de résultats concrets dans le cadre des négociations internationales consacrées au développement durable et aux établissements humains ; ix) la priorité accordée à la planification du développement et à l'administration publique aux niveaux national et infranational ; x) les travaux de la Conférence statistique des Amériques et les priorités qu'elle fixe pour ce qui est du développement des activités statistiques dans la région ;
 - b) les pays d'Amérique latine et des Caraïbes continuent de prendre part aux dispositifs de coopération, d'intégration et de convergence régionaux et sous-régionaux, en leur donnant la priorité, afin de parvenir à un mode de développement socioéconomique viable du point de vue de l'environnement ;
 - c) la communauté régionale et la communauté internationale continuent de favoriser la concertation entre les organisations et les entités compétentes en vue de mettre en parallèle, d'une part, les enjeux sociaux et, d'autre part, l'évolution démographique et les dynamiques économiques, en particulier les échanges commerciaux, l'intégration et le système financier

international, le but étant de définir de nouvelles perspectives de développement compte tenu de la mondialisation et des tendances à long terme qui se dessinent ;

- d) la communauté internationale demeure attachée au Programme 2030 et aux objectifs de développement durable, et continue d'œuvrer en faveur de leur réalisation.
- 21.18 La Commission prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Ainsi, le sous-programme 5 a été conçu pour répondre à l'accroissement de la demande des pays de la région concernant l'assistance technique et les activités de renforcement des capacités aux fins de l'établissement de statistiques visant à évaluer le temps que les femmes consacrent aux soins et aux travaux domestiques non rémunérés.
- 21.19 S'agissant de la coopération avec d'autres entités, la CEPALC poursuivra sa collaboration avec les institutions de Bretton Woods, en particulier le Fonds monétaire international et la Banque mondiale, ainsi qu'avec les institutions interaméricaines et ibéro-américaines, notamment l'Organisation des États américains, la Banque interaméricaine de développement, le Secrétariat général ibéro-américain et la Société andine de développement. En outre, elle resserrera les liens de coopération approfondie qu'elle a noués avec des organismes et dispositifs régionaux comme la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, l'Union des nations de l'Amérique du Sud, la Communauté des Caraïbes, l'Association latino-américaine d'intégration, le Marché commun du Sud, le Système d'intégration de l'Amérique centrale et l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique. Elle intensifiera également sa collaboration avec les associations du secteur privé, les organisations non gouvernementales et les organisations de la société civile, les groupes de réflexion et les milieux universitaires, afin de faciliter la concertation et d'associer ces entités à l'action que mènent les États membres pour exécuter le Programme 2030.
- 21.20 En ce qui concerne la concertation et la coopération interinstitutions, la CEPALC jouera un rôle encore plus déterminant dans l'organisation des activités du Mécanisme de coordination régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes, qui relève du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale, afin de coordonner le programme de travail des institutions spécialisées, des fonds et des programmes du système des Nations Unies pour le développement dans la région. Elle continuera de s'employer à intensifier la concertation sur les questions de fond entre toutes les entités membres du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales.

Activités d'évaluation

- 21.21 Les évaluations et auto-évaluations qui ont été menées à bien en 2018 et dont la liste est donnée ci-après ont orienté l'établissement du plan-programme pour 2020 :
- a) rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'examen triennal de la suite donnée aux recommandations issues de l'évaluation des programmes de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes ([E/AC.51/2018/7](#)) ;
- b) rapport sur l'état d'avancement des suites données aux recommandations figurant dans l'examen de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire dans le système des Nations Unies ([JIU/REP/2018/2](#)) ;
- c) six rapports d'évaluation consacrés aux thèmes suivants : questions liées au renforcement des moyens statistiques dont disposent les pays d'Amérique latine, des Caraïbes et de l'Asie et du Pacifique pour mettre au point des indicateurs économiques et environnementaux ; intégration de la logistique aux fins de l'exploitation durable des ressources naturelles en Amérique latine ; conception et exécution de politiques et de programmes fondés sur les droits et relatifs à la protection des populations dépendantes et à l'autonomie des femmes ; renforcement des capacités des pays des Caraïbes en matière de gestion des finances publiques ; élaboration et exécution, dans certains pays d'Amérique latine, d'Asie et d'Afrique, de politiques et de programmes en matière d'emploi et de développement social axés sur l'équité ; promotion de services financiers accessibles à tous au moyen de la mise en place de pratiques innovantes

dans le financement du développement par les établissements bancaires en vue de favoriser le développement de la productivité et les changements structurels.

- 21.22 Il a été tenu compte des conclusions des évaluations mentionnées au paragraphe 21.21 au moment de l'établissement du plan-programme pour 2020. L'importance primordiale d'une stratégie de sortie de la pauvreté ayant été soulignée dans les recommandations issues des évaluations, des mesures ont été définies dans les sous-programmes 3, 4, 5, 8 et 10 pour assurer la viabilité des résultats et, le cas échéant, faire en sorte que la Commission continue, par l'intermédiaire de son plan-programme, à prendre part aux activités menées dans des domaines décisifs, à savoir l'inclusion financière, les politiques en faveur de l'égalité, l'autonomie économique des femmes dans le cadre de l'urbanisation, l'exploitation durable des ressources naturelles et les moyens statistiques au service du développement durable de la région. Les recommandations faites concernant les projets menés au titre des sous-programmes 5 et 12 visaient également à prendre en compte les caractéristiques des personnes participant aux activités de renforcement des capacités afin d'adapter les activités de formations de manière à en optimiser l'efficacité. En raison de leur vaste champ d'application, ces recommandations sont en cours d'incorporation dans le programme de travail de la Commission.
- 21.23 Il est prévu de procéder aux évaluations et aux auto-évaluations ci-après en 2020 :
- a) quatre évaluations consacrées aux thèmes suivants : questions liées au renforcement des moyens dont disposent les pays d'Amérique latine et des Caraïbes pour évaluer les enjeux et les perspectives de la transition démographique ; tableaux d'entrées-sorties aux fins de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques relatives au commerce des produits industriels reposant sur des données factuelles ; exploitation des mégadonnées pour mesurer et faire progresser l'économie numérique ; grands problèmes d'ordre social et environnemental qui se posent en Amérique latine et dans les Caraïbes ;
 - b) une évaluation transversale de la prise en compte des questions de genre dans le programme de travail de la CEPALC, sous réserve que des ressources extrabudgétaires soient disponibles.

A. Projet de plan-programme pour 2020 et exécution du programme en 2018

Programme de travail



Sous-programme 1

Insertion dans l'économie mondiale et intégration et coopération régionales

1. Objectif

21.24 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer l'intégration et la coopération à l'échelle régionale pour permettre à l'Amérique latine et aux Caraïbes de mieux se positionner dans le commerce international et l'économie mondiale.

2. Lien avec les objectifs de développement durable

21.25 L'objectif est lié aux objectifs de développement durable n^{os} 8 (promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous), 9 (bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation), 10 (réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre), 12 (établir des modes de consommation et de production durables) et 17 (renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser).

3. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

Élargissement de l'union douanière en Amérique centrale (Triangle du Nord)

L'assistance technique apportée pour favoriser l'intégration régionale et les échanges commerciaux intrarégionaux et permettre à la région de mieux se positionner dans l'économie mondiale est un élément essentiel des travaux menés dans le cadre du sous-programme. En 2016, la Commission a prêté au Guatemala et au Honduras des services consultatifs visant à approfondir l'intégration et les échanges de produits en Amérique centrale, dans le cadre desquels les effets possibles de la création d'une union douanière entre ces deux pays ont été mis en avant. Il a ainsi été démontré qu'ils pourraient en tirer des gains importants, ce qui a conduit à la création, en juillet 2017, de l'union douanière entre eux.

En 2018, dans le cadre du sous-programme, une évaluation approfondie a été réalisée à la demande d'El Salvador afin d'examiner les incidences qu'aurait l'adhésion de ce pays à l'union douanière entre le Guatemala et le Honduras. L'examen de plusieurs facteurs aux niveaux national, sous-régional et international ainsi que des simulations ont montré que l'adhésion de ce troisième pays se traduirait, pour les membres de l'union douanière,



Les présidents d'El Salvador, du Guatemala et du Honduras célèbrent l'intégration d'El Salvador dans l'union douanière du Triangle du Nord.
Source : PRNewsFoto

par des avantages : accroissement de la compétitivité sectorielle, croissance économique, échanges commerciaux intrarégionaux et consolidation du positionnement dans la chaîne de valeur mondiale. Après s'être penché sur les recommandations formulées dans le cadre du sous-programme, El Salvador est devenu membre de cette union douanière.

Des résultats concrets

Les produits ont contribué au résultat, à savoir l'élargissement de l'union douanière, l'approfondissement de l'intégration économique et la mise en place de partenariats mutuellement avantageux.

Dans la pratique, le protocole d'adhésion à l'union douanière a été ratifié par l'Assemblée législative d'El Salvador en juillet 2018 et l'accord portant création de l'union bilatérale a été remanié en novembre 2018 afin d'instaurer une union douanière trilatérale.

Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

- 21.26 L'un des résultats escomptés pour 2018, à savoir l'amélioration des moyens dont les pays d'Amérique latine et des Caraïbes disposent pour participer véritablement aux chaînes de valorisation aux niveaux mondial et régional (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été atteint, ainsi que l'atteste l'augmentation du pourcentage (92 %) de parties concernées (fonctionnaires, universitaires et représentants du secteur privé, de la société civile et de dispositifs d'intégration, entre autres) déclarant avoir tiré parti des analyses et des recommandations pratiques figurant dans la publication *International Trade Outlook for Latin America and the Caribbean* (auparavant intitulée *Latin America and the Caribbean in the World Economy*). Les parties prenantes ont estimé que la publication rendait compte des principaux aspects de la situation économique aux niveaux mondial et régional, qu'elle renfermait des analyses importantes permettant de comprendre les enjeux et les problèmes en matière de développement de la région, et que les analyses et les recommandations pratiques qui y étaient présentées étaient utiles pour accroître la participation aux chaînes de valorisation mondiales et régionales.

4. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020

Comprendre les incidences des chaînes de valorisation birégionales (région de l'Asie et du Pacifique)

En 2018, la Commission a procédé à l'analyse des chaînes de valorisation régionales, dans le cadre de laquelle elle a mené des travaux préparatoires en vue de l'établissement d'un tableau d'entrées-sorties harmonisé à l'échelle régionale qui ferait apparaître les liens entre les secteurs des biens et services dans les pays et entre ceux-ci, ainsi que les revenus générés tout au long des étapes de la production. L'actualisation des tableaux d'entrées-sorties sous-régionaux concernant la Communauté andine et le Marché commun du Sud, ainsi que la tenue de stages de formation ont permis aux fonctionnaires de mieux comprendre les rapports entre production et échanges commerciaux à l'échelon sous-régional. Le tableau régional d'entrées-sorties, qui est toujours en cours d'élaboration, permettra d'établir une cartographie complète des relations intersectorielles dans toute l'Amérique latine et de stimuler la collecte de données aux fins de l'analyse des échanges commerciaux dans la région.

Une réponse adaptée à la situation

L'un des défis consistait à mobiliser un large groupe de partenaires extrarégionaux aux fins de l'analyse dans le but d'obtenir des éléments de référence concernant les chaînes de valeur birégionales en place et d'étudier les possibilités de consolider les réseaux de production birégionaux.

En réponse, en 2020, la Commission collaborera avec des institutions nationales (bureaux de statistique, ministères du commerce et banques centrales, par exemple) et des partenaires extrarégionaux, notamment la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, afin d'obtenir des données primaires fiables.

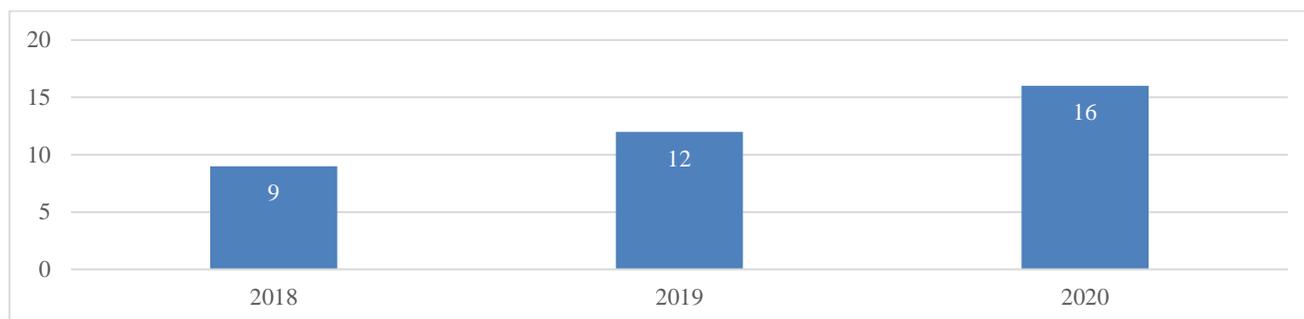
Des résultats concrets

Les produits escomptés devraient contribuer au résultat, à savoir consolider les moyens dont disposent les pays d'Amérique latine et des Caraïbes pour formuler des politiques publiques fondées sur les données figurant dans les tableaux d'entrées-sorties.

Concrètement, si le résultat est atteint, de plus en plus d'États membres disposeront de personnel ayant reçu une formation à l'exploitation des tableaux d'entrées-sorties sous-régionaux, régionaux ou birégionaux, sur lesquels ils s'appuieront pour élaborer des politiques industrielles et commerciales, comme indiqué dans la figure.

S'il se concrétise, ce résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

Mesure des résultats : nombre d'États d'Amérique latine et des Caraïbes dont le personnel a reçu une formation à l'exploitation des tableaux d'entrées-sorties sous-régionaux, régionaux ou birégionaux.



- 21.27 Le mandat qui lui a été confié au titre du sous-programme continuera de guider la CEPALC dans la conduite de ses activités et de lui servir de cadre pour la livraison de ses produits.

5. Produits retenus pour la période 2018-2020

- 21.28 On trouvera dans le tableau 21.1 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui devraient permettre d'atteindre l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 21.1

Sous-programme 1 : produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie

	<i>2018 Produits prévus</i>	<i>2018 Produits livrés</i>	<i>2019 Produits prévus</i>	<i>2020 Produits prévus</i>
Produits quantifiés				
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	1	1	1	1
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	8	8	6	8
Publications (nombre de publications)	19	19	20	21
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	5	5	5	5
Produits non quantifiés				
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause				
Bases de données et supports numériques				
D Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information				

6. Principaux écarts et variations concernant les produits**Variation entre les prévisions pour 2020 et pour 2019**

- 21.29 S'agissant des séminaires, ateliers et activités de formation, la variation s'explique par l'organisation d'une formation aux moyens de tirer parti de la participation de la région aux chaînes d'approvisionnement internationales, qui se tiendra en 2020.



Sous-programme 2 Production et innovation

1. Objectif

- 21.30 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'accentuer les réformes structurelles, la croissance de la productivité et l'innovation dans la région.

2. Lien avec les objectifs de développement durable

- 21.31 L'objectif est lié à l'objectif de développement durable n° 2, qui consiste à éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable. Les progrès accomplis aideront à accroître la productivité et les revenus des petits exploitants agricoles en ce qu'ils favoriseront l'égalité d'accès à la terre, aux technologies et aux marchés, les systèmes de production alimentaire et les pratiques agricoles résilientes ainsi que l'augmentation des investissements réalisés par le biais de la coopération internationale.
- 21.32 L'objectif est également lié à l'objectif de développement durable n° 8, qui consiste à promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous. Les progrès accomplis aideront à parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre.
- 21.33 En outre, l'objectif est lié à l'objectif de développement durable n° 9, qui consiste à bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation. Les progrès accomplis aideront à promouvoir l'industrialisation durable au profit de tous et, d'ici à 2030, à augmenter nettement la part de l'industrie dans l'emploi et dans le produit intérieur brut, selon la situation de chaque pays, et même à la multiplier par deux dans les pays les moins avancés.
- 21.34 Enfin, l'objectif est lié à l'objectif de développement durable n° 12, qui consiste à établir des modes de consommation et de production durables. Les progrès accomplis aideront les pays en développement à se doter des moyens scientifiques et technologiques qui leur permettront de s'orienter vers des modes de consommation et de production plus durables .

3. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

Favoriser le passage au numérique en Amérique latine et dans les Caraïbes

Ces dernières années, la révolution technologique est une véritable locomotive du développement. Dans le droit fil de ce phénomène, les pays d'Amérique latine et des Caraïbes mettent l'accent, dans l'élaboration de leurs programmes numériques, sur l'accès à ces technologies et sur leur généralisation, tant à l'endroit des ménages que parmi les entreprises. Néanmoins, le progrès technologique est si rapide qu'il exige la révision et l'adaptation en continu des stratégies de dématérialisation.

De 2016 à 2018, la Commission a fourni aux pays de la région des services consultatifs concernant l'infrastructure informatique et des communications, le cybergouvernement, l'économie numérique et la numérisation des petites et moyennes entreprises. Elle a également mené des activités de sensibilisation, telles que la compilation et la publication de données relatives aux tarifs des services de haut débit dans la région, qui font apparaître d'importants écarts tant dans chaque pays qu'entre eux.



*Adoption du plan d'action dans le domaine du numérique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (eLAC 2020) par 25 États membres de la région, à Carthagène (Colombie). Le plan d'action énonce 30 objectifs pour étendre la numérisation.
Source : chaîne Caracol*

Des résultats concrets

Concrètement, les activités menées ont contribué à intensifier l'engagement des pays de la région en faveur de stratégies numériques visant à étayer le développement et l'inclusion et à rendre l'Internet plus accessible aux citoyens.

En témoignent notamment l'adoption, par 25 pays de la région, en avril 2018, du Plan d'action dans le domaine du numérique pour la période 2018-2020 (eLAC 2020), et la création de huit groupes de travail chargés d'orienter la mise en œuvre de politiques nationales sur l'accès à l'Internet et l'infrastructure numérique, le cybergouvernement, l'économie numérique et le télétravail, les liens entre culture, intégration et compétences numériques, la gouvernance de l'Internet et le cadre juridique y relatif, les technologies émergentes et le marché numérique régional. Le Plan d'action a facilité la conception de politiques nationales d'inclusion numérique, par exemple, en Équateur, le plan relatif à la société de l'information pour la période 2018-2021.

Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

- 21.35 L'un des résultats escomptés pour 2018, à savoir le perfectionnement des connaissances et des capacités institutionnelles des pays d'Amérique latine et des Caraïbes en vue de stimuler la diversification des structures de production, de combler l'écart de productivité avec les pays développés et d'intégrer l'innovation et le progrès technologique dans la production et la gestion, ainsi qu'il est indiqué dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019, a été atteint. En témoigne le pourcentage accru (94 %) de participants aux séminaires, ateliers et stages de formation organisés dans le cadre du sous-programme qui ont déclaré avoir tiré parti des services de coopération technique offerts par la Commission pour améliorer leur capacité de rapprocher la productivité des pays de la région de celle des pays développés, de stimuler l'innovation et de favoriser l'intégration de nouvelles technologies.

4. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020

De nouveaux moyens institutionnels porteurs de changement structurel

Un des principaux facteurs contribuant à la médiocre productivité des pays de la région est la très grande place qu'occupent, dans l'économie, les secteurs à faible valeur ajoutée ; ceci s'explique par le peu de recours aux technologies, le manque de concurrence et l'insuffisance des investissements.

Or, ce phénomène est particulièrement important du fait que la croissance de la production s'est ralentie depuis 2011 alors même que l'économie mondiale connaît de profondes transformations : émergence de nouveaux acteurs sur la scène mondiale, accélération de la révolution technologique ou encore mondialisation accrue des échanges commerciaux et des flux financiers.

Ces dernières années, les pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont dû faire face à d'importants obstacles au développement, notamment en ce qui concerne la productivité, la vulnérabilité sociale, les enjeux d'ordre environnemental et le cadre institutionnel. Pour s'attaquer à ces écueils, il faut repenser et renforcer les capacités de leurs institutions .

Une réponse adaptée à la situation

La difficulté est de faire de la diversification structurelle et de l'innovation des thèmes prioritaires du programme de développement des pays de la région, de manière que les politiques y relatives relèvent non plus des autorités élues mais de l'État, ce qui les mettrait à l'abri des vicissitudes politiques.

En réponse, en 2020, la Commission proposera des services consultatifs, des stages de formation, des réunions d'experts et des projets de coopération technique, tous destinés à renforcer les moyens dont disposent les institutions des États membres pour définir et appliquer de nouvelles politiques visant à diversifier les structures de production.

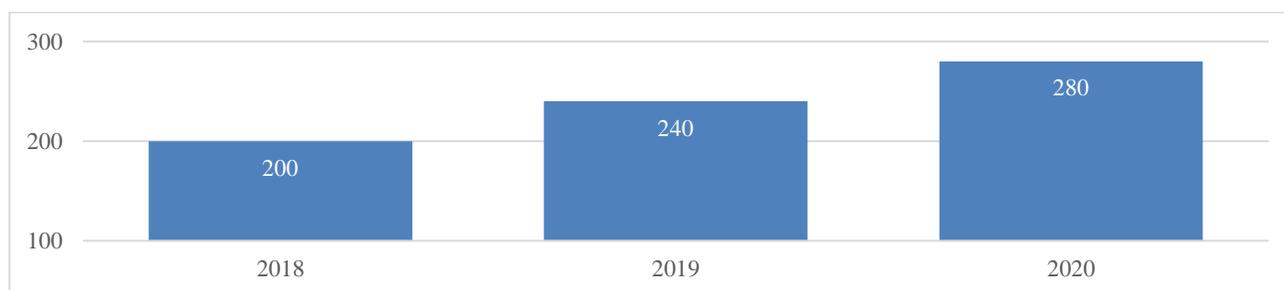
Des résultats concrets

Les produits escomptés devraient contribuer au résultat, à savoir renforcer les moyens dont disposent les pouvoirs publics pour formuler des politiques propices à la diversification économique.

Concrètement, ce résultat se mesurera au nombre de fonctionnaires nationaux qui auront suivi une formation aux politiques de productivité destinées à favoriser la transformation structurelle et l'innovation.

S'il se concrétise, le résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

Mesure des résultats : nombre de fonctionnaires des pays d'Amérique latine et des Caraïbes qui ont ou auront reçu une formation aux nouvelles possibilités de diversification économique



21.36 Le mandat qui lui a été confié au titre du sous-programme continuera de guider la Commission dans la conduite de ses activités et de lui servir de cadre pour la livraison de ses produits.

5. Produits retenus pour la période 2018-2020

- 21.37 On trouvera dans le tableau 21.2 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 21.2

Sous-programme 2 : produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie

	<i>2018 Produits prévus</i>	<i>2018 Produits livrés</i>	<i>2019 Produits prévus</i>	<i>2020 Produits prévus</i>
Produits quantifiés				
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	8	8	6	8
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	3	3	3	3
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	49	49	45	47
Publications (nombre de publications)	10	10	9	12
Produits non quantifiés				
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause				
Bases de données et supports numériques				

6. Principaux écarts et variations concernant les produits

Variations entre les prévisions pour 2020 et pour 2019

- 21.38 S'agissant des services fonctionnels pour les réunions, la variation s'explique par le fait que les sessions plénières de la Conférence sur la science, l'innovation et les technologies de l'information et des communications ont lieu tous les deux ans, soit les années paires (2018 et 2020), et les réunions préparatoires, plus brèves, les années impaires (2019).
- 21.39 En ce qui concerne les publications, les variations tiennent essentiellement à l'augmentation du nombre de publications et d'études visant à répondre aux besoins des États membres énoncés dans la résolution 728 (XXXVII) de la CEPALC et concernant les structures de production dans la région, l'agriculture et la main-d'œuvre rurale, les effets des changements climatiques sur l'agriculture et les stratégies d'adaptation et d'atténuation connexes, l'investissement étranger, les politiques industrielles ainsi que les nouvelles technologies et l'innovation.



Sous-programme 3 Politiques macroéconomiques et croissance

1. Objectif

- 21.40 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de contribuer à la croissance et au développement économiques soutenus, durables et pour tous en Amérique latine et dans les Caraïbes.

2. Lien avec les objectifs de développement durable

- 21.41 L'objectif est lié à l'objectif de développement durable n° 8, qui consiste à : promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous. Les progrès accomplis contribueront à parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre. Ils contribueront également à promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers. Les progrès accomplis aideront en outre à parvenir au plein emploi productif et à garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale.
- 21.42 L'objectif est également lié à l'objectif de développement durable n° 10, qui consiste à réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre. Les progrès accomplis aideront à assurer progressivement et durablement une croissance des revenus des 40 % de la population les plus pauvres à un rythme plus rapide que celle du revenu moyen national, à adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, et à parvenir progressivement à une plus grande égalité. Ils contribueront également à stimuler l'aide publique au développement et les flux financiers, y compris les investissements étrangers directs, en faveur des États qui en ont le plus besoin, conformément à leurs plans et programmes nationaux.
- 21.43 En outre, l'objectif est lié à l'objectif de développement durable n° 16, qui consiste à promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous. Les progrès accomplis aideront à mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et transparentes. Parallèlement, ils permettront de réduire sensiblement les flux financiers illicites.
- 21.44 Enfin, l'objectif est également lié à l'objectif de développement durable n° 17, qui consiste à renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et à le revitaliser. Les progrès accomplis aideront à améliorer, notamment grâce à l'aide internationale aux pays en développement, la mobilisation de ressources nationales en vue de renforcer les capacités nationales de collecte de l'impôt et d'autres recettes, ainsi qu'à mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement. Ils aideront aussi les pays en développement à assurer la viabilité à long terme de leur dette au moyen de politiques concertées visant à favoriser le financement de la dette, son allègement ou sa restructuration, selon le cas, et réduire le surendettement en réglant le problème de la dette extérieure des pays pauvres très endettés.

3. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

Politiques visant à mobiliser les ressources nécessaires à la croissance économique et au développement pour tous

La Commission produit des analyses macroéconomiques et des recommandations relatives aux moyens de mobiliser des ressources tant nationales qu'extérieures au service du développement. Les activités menées au titre du sous-programme consistaient notamment à formuler des propositions visant à réduire les flux financiers illicites ainsi que la fraude et l'évasion fiscales, des propositions de réforme fiscale et budgétaire, des recommandations sur les politiques de réactivation de l'investissement ainsi que sur les politiques du travail adaptées à la nouvelle révolution technologique.

Dans les pays de la région, l'accès au financement est généralement entravé par le faible taux d'épargne au niveau national, la fragilité du système financier (lequel offre principalement des instruments bancaires à courte échéance) et le faible développement des marchés de capitaux. Les petites et moyennes entreprises sont particulièrement touchées par ce phénomène, qui bride leur production. Or, ces entreprises étant prédominantes dans la région – elles représentent en effet 32 % du produit intérieur brut et 88 % des emplois – le manque de financement constitue un obstacle important à la croissance économique durable pour tous.



Atelier de tissage artisanal, San Pedro de Cajas, Pérou. Source : Shutterstock

Entre 2015 et 2018, la Commission a mis au jour l'apport essentiel des banques de développement pour ce qui est à la fois de surmonter cet obstacle et de contribuer à l'expansion de services financiers pour tous dans la région. Elle a procédé à des analyses et présenté des propositions concernant l'offre de nouveaux instruments financiers par ces banques – conformément au Programme d'action d'Addis-Abeba – et elle a formulé des orientations visant à débloquer, pour les petites et moyennes entreprises, l'accès au financement. Elle a notamment recommandé que ces banques œuvrent à l'inclusion financière par la création d'instruments qui facilitent l'accès au système financier tout en réduisant les risques, et qu'elles remanient leurs conventions afin d'étendre le réseau financier et d'assouplir les modalités d'évaluation de la capacité de paiement des personnes et des entreprises.

Des résultats concrets

Les produits ont contribué au résultat, à savoir accroître la capacité des banques de la région d'étudier et d'offrir des instruments financiers innovants afin d'étendre l'inclusion financière des petites et moyennes entreprises.

Dans la pratique, au Costa Rica, en Équateur et au Pérou, les banques de développement se sont inspirées des analyses et des recommandations de la Commission pour évaluer leurs pratiques, et la COFIDE, banque de développement péruvienne, a modifié ses politiques dans le sens de l'inclusion financière en se fondant elle aussi sur les recommandations de la Commission.

Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

- 21.45 L'un des résultats escomptés pour 2018, à savoir le renforcement de la capacité des décideurs et d'autres parties prenantes de la région d'analyser les enjeux actuels et nouveaux en matière de macroéconomie et de financement du développement (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été atteint. Ceci est attesté par la progression du pourcentage de répondants (97 %) qui ont déclaré que les publications de la Commission avaient contribué à renforcer leur capacité d'analyse des questions relevant de la macroéconomie et du financement du développement (enquête menée auprès des lecteurs de *l'Étude sur la situation économique de l'Amérique latine et des Caraïbes, 2018*).

4. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020

Politiques macroéconomiques favorisant le développement sur fond de croissance lente

L'Amérique latine et les Caraïbes doivent composer avec la situation financière mondiale, de plus en plus complexe et instable, alors même que la croissance économique des pays de la région a perdu de son dynamisme. La difficulté a notamment été, pour les décideurs, de relancer la croissance économique soutenue et pour tous alors que leur marge de décision est limitée, en particulier dans les pays aux prises avec des contraintes macroéconomiques qui entravent leur capacité d'atténuer l'effet des chocs extérieurs.

En 2018, la Commission s'est employée à répondre à ces préoccupations en analysant et en évaluant les tendances économiques sur les plans national et régional, notamment en ce qui concerne les orientations budgétaires et monétaires et les politiques relatives au travail, à la mobilisation des ressources nationales et au financement du développement, conformément au Programme 2030 et au Programme d'action d'Addis-Abeba. L'accent a été mis sur l'investissement en tant que moteur de la croissance économique.

Une réponse adaptée à la situation

La difficulté est d'évaluer, en temps utile et de façon pertinente, les enjeux macroéconomiques et sectoriels dans la région, sur le court terme comme sur la durée, alors que la situation, sur le plan international, évolue rapidement.

En réponse, en 2020, la Commission compte formuler ou approfondir des propositions d'ordre macroéconomique concernant les orientations budgétaires et monétaires et les politiques relatives au travail, à la mobilisation des ressources nationales et au financement du développement, en fonction des nouveaux besoins qui se feront jour aux niveaux régional et national.

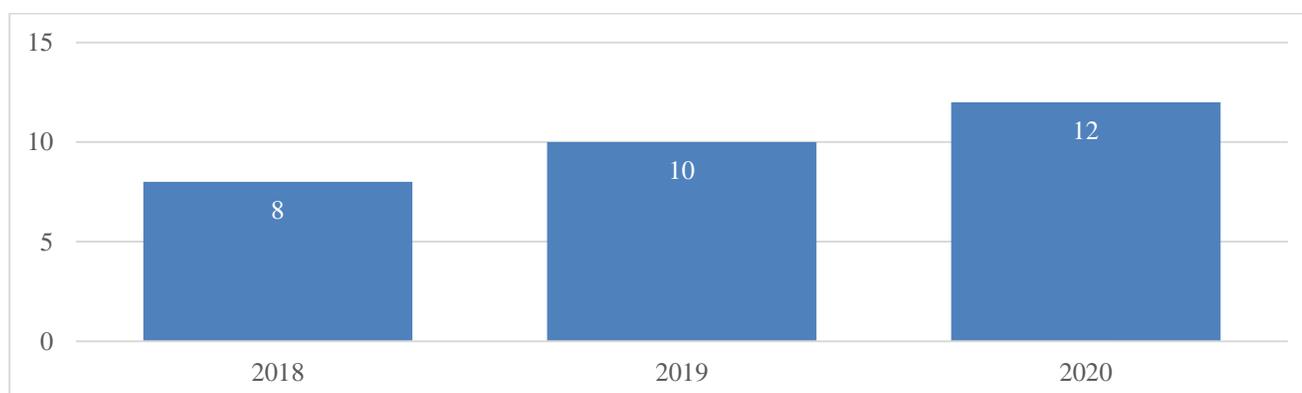
Des résultats concrets

Les produits escomptés devraient contribuer au résultat, à savoir étendre et faciliter l'accès à des travaux de recherche et des enquêtes de pointe, afin de faciliter la définition de meilleures politiques macroéconomiques.

Concrètement, si le résultat est atteint, les pays de la région auront pris davantage de mesures allant dans le sens des analyses et des recommandations de la Commission concernant les politiques macroéconomiques et le financement du développement.

S'il se concrétise, ce résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

Mesure des résultats : nombre cumulé de mesures prises par les pays de la région qui vont dans le sens des analyses et recommandations de la Commission concernant les politiques macroéconomiques et le financement du développement



21.46 Le mandat qui lui a été confié au titre du sous-programme continuera de guider la Commission dans la conduite de ses activités et de lui servir de cadre pour la livraison de ses produits.

5. Produits retenus pour la période 2018-2020

- 21.47 On trouvera dans le tableau 21.3 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 21.3

Sous-programme 3 : produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie

	<i>2018 Produits prévus</i>	<i>2018 Produits livrés</i>	<i>2019 Produits prévus</i>	<i>2020 Produits prévus</i>
Produits quantifiés				
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	8	8	10	10
Publications (nombre de publications)	16	16	17	18
Produits non quantifiés				
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause				
Bases de données et supports numériques				



Sous-programme 4 Développement social et égalité sociale

1. Objectif

- 21.48 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'instaurer une plus grande égalité économique et sociale dans la région et de contribuer au bien-être général de la population.

2. Lien avec les objectifs de développement durable

- 21.49 L'objectif est lié aux objectifs de développement durable n^{os} 1 (éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde), 2 (éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable), 3 (permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge), 4 (assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie), 8 (promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous) et 10 (réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre).

3. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

La Conférence régionale sur le développement social de l'Amérique latine et des Caraïbes suscite au plan national un plus grand engagement en faveur de politiques de protection sociale pour tous

Les activités menées au titre du sous-programme, qui reposent sur une approche fondée sur les droits, consistent notamment à renforcer la capacité des autorités nationales à élaborer des politiques, des plans et des programmes visant à atténuer les inégalités – qu'elles soient structurelles ou de type nouveau – auxquelles sont exposés divers groupes socioéconomiques et catégories de la population, notamment les enfants et les jeunes, les personnes handicapées, les populations autochtones ou d'ascendance africaine et les migrants. Par ses travaux, la Commission prête son concours aux pays de la région dans des domaines d'intervention variés et nombreux : lutte contre la pauvreté, les inégalités, la malnutrition et l'insécurité alimentaire ; activités en faveur de la protection sociale, de l'éducation, de la santé et de l'inclusion professionnelle ; renforcement des institutions sociales et accroissement des dépenses sociales. Elle a défini une approche systémique selon laquelle la protection sociale se rattache à la plupart des autres secteurs et permet, par ses composantes sécurité sociale et assistance sociale, d'accroître l'inclusion sociale (c'est-à-dire ne laisser personne de côté).



Les représentantes et représentants des États membres à la deuxième réunion des président(e)s de la Conférence régionale sur le développement social de l'Amérique latine et des Caraïbes

Par ailleurs, dans le cadre de ce sous-programme, la Commission met à la disposition des États membres des bases de données spécialisées ainsi que des travaux de recherche d'ordre qualitatif et quantitatif et des analyses décisionnelles ; elle formule des recommandations à leur intention et leur prête conseil ; elle organise des séminaires et stages de formation ; elle crée des réseaux ; elle favorise la coopération Sud-Sud. Il est à noter que

les activités de plaidoyer et les débats d'orientation relatifs aux politiques régionales et sous-régionales sont devenus essentiels pour consolider l'engagement politique en faveur du développement social. Dans ce contexte, la Conférence régionale sur le développement social de l'Amérique latine et des Caraïbes est devenue, depuis 2015, un élément central de ce processus.

En septembre 2018 s'est tenue la deuxième réunion des président(e)s de la Conférence régionale. À cette occasion, 22 États membres se sont penchés sur l'approfondissement des politiques de lutte contre les inégalités structurelles dans la région, les nouveaux problèmes rencontrés et la contribution à la réalisation des objectifs de développement durable. La publication établie dans le cadre du sous-programme, intitulée *Towards a regional agenda for inclusive social development: bases and initial proposal* (œuvrer à un programme régional de développement social pour tous : fondements et proposition initiale) – qui met l'accent sur certains des principaux obstacles auxquels les États membres se heurtent dans la réalisation du volet social du Programme 2030 en rapport avec la formulation de politiques de développement social pour tous (objectifs de développement durable n^{os} 1, 2, 3, 4, 8 et 10) – a constitué le point de départ des discussions tenues dans le cadre de la réunion. Les principes directeurs recommandés dans ce document sont les suivants : une perspective universaliste mais qui tient compte de la diversité, de sorte que personne ne soit laissé pour compte ; le caractère progressif des mesures prises et le respect des acquis, en tirant le meilleur parti de toutes les ressources disponibles et dans le respect de la souveraineté de chaque État; la priorité accordée, dans les politiques sociales, à l'efficacité, l'efficience, la viabilité, l'autosuffisance, la participation, la transparence et l'accès à l'information.

Des résultats concrets

Concrètement, les activités menées ont contribué à intensifier la participation des pays de la région à l'élaboration de politiques de protection sociale pour tous, à l'échelon national aussi bien qu'au sein des organes sous-régionaux.

Dans la pratique, cela s'est traduit par ce qui suit : élaboration, par le Secrétariat de l'Amérique centrale pour l'intégration sociale, du programme intersectoriel régional en faveur de la protection sociale et de l'inclusion productive équitable; examen par le Marché commun du Sud, dans le cadre de son plan stratégique en faveur de l'action sociale, de politiques sociales inclusives ; mise en place, en El Salvador, d'une nouvelle stratégie nationale de protection sociale pour tous ; institution, au Paraguay, du Ministère du développement social – chargé de mettre en place des politiques conduisant à un régime de protection sociale non contributif – et lancement d'un nouveau réseau de protection sociale; demande d'appui reçue d'Haïti en vue de l'élaboration d'une nouvelle stratégie de protection sociale; utilisation de publications et de supports techniques de la Commission par le Pérou dans l'élaboration de son projet de stratégie nationale de protection sociale.

Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

-
- 21.50 L'un des résultats escomptés pour 2018, à savoir l'amélioration des moyens dont disposent les administrations centrales et infranationales de la région pour formuler des politiques, des plans et des programmes visant à réduire les inégalités, structurelles ou nouvelles, auxquelles sont confrontés divers groupes socioéconomiques et catégories de la population, selon une démarche fondée sur les droits de l'homme et le développement durable (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été atteint. En témoigne la formulation ou la mise à jour de politiques, plans et programmes sociaux élaborés par les administrations centrales et infranationales des pays de la région pour réduire ces inégalités, conformément aux recommandations de la Commission. On citera notamment : le lancement, en mai 2018, par le Secrétariat au travail et à la protection sociale du Mexique conjointement avec la Commission et le Bureau international du Travail, d'un modèle de détection des risques de travail des enfants, outil statistique d'application des actions ciblées visant à prévenir le travail des enfants; l'adoption de ce modèle par le Ministère colombien du travail en mai 2018 et son intégration dans la politique publique de prévention du travail des enfants pour la période 2017-2027; l'adoption en juin 2018, par le Président de la République dominicaine et le Ministère dominicain de l'éducation, des recommandations de la Commission découlant d'une étude sur la réinsertion scolaire des jeunes et des adolescents.

4. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020

Obtention d'un engagement régional en faveur du développement social pour tous

En 2018, la Commission a apporté aux organismes publics à vocation sociale d'Amérique latine et des Caraïbes aussi bien un appui technique qu'une aide à la concertation, en vue d'obtenir un engagement politique en faveur de l'inclusion sociale et de favoriser ainsi la réalisation des objectifs de développement durable. L'évolution de la situation régionale au cours des dernières années montre que la réduction de la pauvreté n'a guère avancé et que d'autres indicateurs de développement social n'ont que peu progressé. Il reste encore des obstacles critiques à surmonter : inégalités, impossibilité de trouver du travail décent ou encore inégalité d'accès à la protection sociale et à des soins de santé de qualité aussi bien qu'à l'éducation.

Une réponse adaptée à la situation

La difficulté est de recueillir l'appui des États membres et d'obtenir de ceux-ci qu'ils s'engagent davantage à améliorer l'efficacité de certaines politiques sociales. En 2019, la Commission intensifiera la concertation régionale et sous-régionale de sorte à susciter une volonté politique en faveur du développement social pour tous ; elle tirera parti notamment des actions qu'elle mène au niveau des pays en matière d'assistance technique et de conseils sur les politiques à suivre, ainsi que de la tenue de la troisième session de la Conférence régionale sur le développement social de l'Amérique latine et des Caraïbes.

En réponse, en 2020, la Commission privilégiera la concrétisation de cet engagement politique, et pour ce faire, elle consolidera les moyens dont les pays disposent pour définir des politiques, des plans et des programmes sociaux inclusifs visant à réduire les inégalités, structurelles et de type nouveau, auxquelles sont exposés divers groupes socioéconomiques et catégories de la population, en mettant tout particulièrement l'accent sur les droits des femmes, des enfants et des jeunes, des peuples autochtones, des personnes d'ascendance africaine, des migrants et des personnes handicapées, selon une démarche fondée sur les droits de l'homme et le développement durable. Elle mènera des travaux de recherche appliquée d'ordre qualitatif et quantitatif ; elle produira des analyses ; elle diffusera des informations, des statistiques ainsi que les conclusions des travaux de recherche ; elle recommandera des orientations visant à renforcer la capacité des parties prenantes de poser un diagnostic exact des questions sociales aux fins de l'élaboration et de l'application de politiques.

Des résultats concrets

Les produits escomptés devraient contribuer au résultat, à savoir l'amélioration des politiques ou des cadres institutionnels.

Concrètement, si le résultat est atteint, les pays se seront dotés de stratégies d'amélioration des cadres institutionnels et des politiques, concrétisant ainsi l'engagement pris en faveur du développement social inclusif à la Conférence régionale sur le développement social de l'Amérique latine et des Caraïbes, comme l'indique le tableau ci-après.

S'il se concrétise, ce résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

Mesure des résultats

2018

2019

2020

Les pays recensent les obstacles qui s'opposent au développement social inclusif dans les pays de la région

Les pays prennent un engagement en faveur du développement social inclusif, conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Les pays se dotent de stratégies d'amélioration des cadres institutionnels et d'élaboration de politiques adaptées pour donner suite à leur engagement en faveur de politiques sociales qui ne laissent personne de côté.

- 21.51 Le mandat qui lui a été confié au titre du sous-programme continuera de guider la CEPALC dans la conduite de ses activités et de lui servir de cadre pour la livraison de ses produits.

5. Produits retenus pour la période 2018-2020

- 21.52 On trouvera dans le tableau 21.4 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 21.4

Sous-programme 4 : produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie

	<i>2018 Produits prévus</i>	<i>2018 Produits livrés</i>	<i>2019 Produits prévus</i>	<i>2020 Produits prévus</i>
Produits quantifiés				
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	1	1	12	1
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	2	2	2	2
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	17	17	9	10
Publications (nombre de publications)	9	9	5	7
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	2	2	2	2
Produits non quantifiés				
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause				
Bases de données et supports numériques				
D. Activités de communication				
Plateformes numériques et contenus multimédias				

6. Principaux écarts et variations concernant les produits

Variations entre les prévisions pour 2020 et pour 2019

- 21.53 S'agissant des services fonctionnels pour les réunions, les variations s'expliquent principalement par le fait que les sessions de la Conférence régionale sur le développement social de l'Amérique latine et des Caraïbes ont lieu tous les deux ans et qu'une session est prévue en 2019. En outre, en 2019, la réunion annuelle des présidents de la Conférence régionale durera plus longtemps, car elle se tiendra en marge de la réunion du Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable.
- 21.54 En ce qui concerne les séminaires, ateliers et formations, les variations sont dues principalement à l'augmentation prévue en 2020 du nombre d'activités de formation aux politiques en faveur de la réduction de la pauvreté et de la promotion de l'égalité et du bien-être, ainsi que de stages de formation à l'élaboration de politiques d'atténuation de la pauvreté, d'extension de l'accès aux réseaux de protection sociale et de renforcement des capacités, en fonction du programme de travail.

- 21.55 Pour ce qui est des publications, la variation s'explique principalement par l'augmentation prévue du nombre d'études à mener en 2020, notamment s'agissant des droits sociaux de certaines catégories de la population, de la protection sociale (y compris l'accès à un travail décent), de la réduction de la pauvreté et de la répartition du revenu, ainsi que des politiques et programmes sociaux, par rapport à 2019, année où le nombre de publications avait été rationalisé.



Sous-programme 5

Intégration des questions de genre dans le développement régional

1. Objectif

- 21.56 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'intégrer les questions de genre dans les stratégies des pays d'Amérique latine et des Caraïbes dans la perspective d'un développement durable et partagé.

2. Lien avec les objectifs de développement durable

- 21.57 L'objectif est lié aux objectifs de développement durable n^{os} 1 (éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde), 3 (permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge), 4 (assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie), 5 (parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles), 8 (promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous), 10 (réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre), 16 (promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous) et 17 (renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser).

3. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

L'Amérique latine et les Caraïbes pionnières de la mesure du féminicide

En 2018, la majorité des États membres de la CEPALC ont présenté des statistiques sur le féminicide comparables au niveau régional, fruit de travaux menés pendant 10 ans avec les gouvernements de la région pour faire la lumière sur les manifestations de la violence contre les femmes. Le féminicide désigne l'homicide d'une femme en raison de son sexe. Expression la plus tragique et la plus extrême de la violence contre les femmes, elle est un sujet de vive préoccupation pour la région. C'est pourquoi en 2009, les États membres ont demandé à la CEPALC d'élaborer un indicateur permettant de mesurer plus précisément ce phénomène. La Commission a donc mis au point une méthode de recensement des féminicides et fourni en permanence aux gouvernements une assistance technique et des conseils visant à se doter d'une capacité dans ce domaine. Elle s'est également distinguée en mesurant le nombre de décès de femmes enregistrés dans les sphères publique et privée.



Une femme proteste contre la violence fondée sur le genre.
Source : Base de données Orlando Barria/EFE

Des résultats concrets

Concrètement, les activités menées ont contribué au résultat qu'est la capacité des pays de bien mesurer le phénomène du féminicide grâce à la production et à l'utilisation efficace de statistiques différenciées selon le sexe, permettant ainsi de se faire une meilleure idée des répercussions des féminicides sur les pays de la région.

Dans la pratique, 23 pays sont désormais en mesure de fournir des données plus rigoureuses pour mesurer le phénomène du féminicide, comme l'indique l'Observatoire de l'égalité des sexes pour l'Amérique latine et les Caraïbes de la CEPALC, qui fournit des statistiques comparables et harmonisées entre les pays à l'appui de l'élaboration de politiques publiques fondées sur des données factuelles. Il importe de noter que ce résultat fait de l'Amérique latine et des Caraïbes la seule région du monde à pouvoir mesurer les féminicides de manière globale.

Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

- 21.58 L'un des résultats escomptés pour 2018, à savoir l'amélioration des moyens dont les pays de la région disposent pour appliquer des politiques d'égalité des sexes conformes aux consensus régionaux, au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et aux autres accords internationaux (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été atteint, ainsi que l'atteste le nombre accru de politiques, de mesures et d'initiatives en faveur de l'égalité des sexes adoptées par les pays de la région dans des zones prioritaires dans le cadre de l'exécution du Programme 2030, et notamment l'adoption par l'Uruguay de la stratégie nationale pour l'égalité femmes-hommes à l'horizon 2030 (décret n° 137/018 de mai 2018), qui intègre les engagements pris dans la Stratégie de Montevideo pour la mise en œuvre de l'Agenda régional pour l'égalité des sexes dans le cadre du développement durable à l'horizon 2030.

4. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020

Développement et renforcement des capacités en matière de statistiques genrées en Amérique latine et dans les Caraïbes

En 2018, les États membres de la CEPALC ont reconnu qu'il était de plus en plus difficile de promouvoir l'égalité des sexes à la lumière du Programme de développement durable à l'horizon 2030, ainsi que de respecter les engagements qu'ils avaient pris dans le cadre de l'Agenda régional pour l'égalité des sexes. Ils ont demandé à la Commission de les aider à renforcer leurs capacités afin d'intégrer les questions de genre dans leurs plans nationaux de développement ainsi que dans leurs systèmes statistiques. Les demandes relatives à l'élaboration de statistiques prenant en compte les questions de genre ont notamment été plus nombreuses. Cela fait plus de 10 ans que la Commission fournit une direction éclairée et des orientations méthodologiques sur l'élaboration de statistiques genrées, ce qui en fait une ressource essentielle en la matière pour les pays.

Une réponse adaptée à la situation

La difficulté est de répondre aux demandes accrues des États membres pour aider les institutions nationales à produire des statistiques à l'aide de méthodes harmonisées, en utilisant des moyens novateurs pour communiquer et utiliser les données.

En réponse, en 2020, la CEPALC renforcera les capacités dans ces domaines en diffusant des directives et en offrant une formation et une assistance technique sur les moyens efficaces et novateurs de communiquer des statistiques prenant en compte les questions de genre.

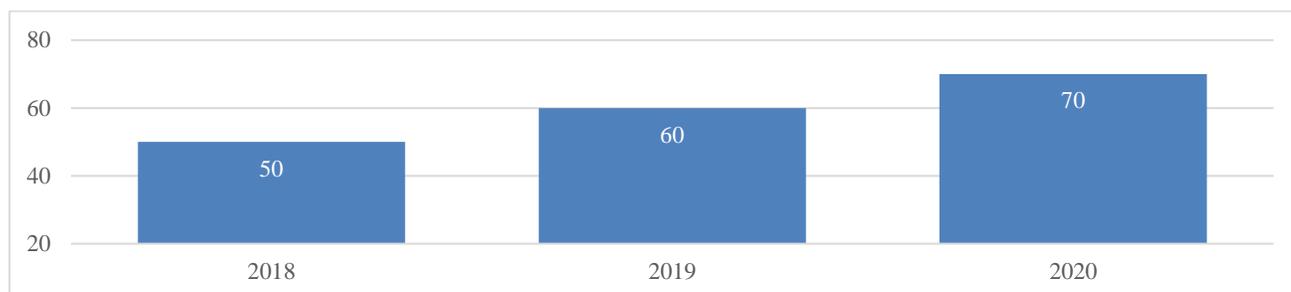
Des résultats concrets

Les produits escomptés devraient contribuer au résultat, à savoir l'augmentation du nombre de pays en mesure de produire des statistiques tenant compte des questions de genre, conformément aux méthodes et normes reconnues à l'échelle internationale.

Concrètement, si le résultat est atteint, 70 fonctionnaires nationaux auront suivi avec succès une formation à la production et à l'utilisation de statistiques genrées, comme le montre la figure ci-dessous.

S'il se concrétise, ce résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

Mesure des résultats : nombre de fonctionnaires nationaux formés à la production et à l'utilisation de statistiques genrées



- 21.59 Le mandat qui lui a été confié au titre du sous-programme continuera de guider la CEPALC dans la conduite de ses activités et de lui servir de cadre pour la livraison de ses produits.

5. Produits retenus pour la période 2018-2020

- 21.60 On trouvera dans le tableau 21.5 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 21.5

Sous-programme 5 : produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie

	2018 Produits prévus	2018 Produits livrés	2019 Produits prévus	2020 Produits prévus
Produits quantifiés				
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	9	9	29	15
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	1	1	1	1
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	7	7	9	8
Publications (nombre de publications)	5	5	8	7
Produits non quantifiés				
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause				
Bases de données et supports numériques				

6. Principaux écarts et variations concernant les produits

Variations entre les prévisions pour 2020 et pour 2019

- 21.61 S'agissant des services fonctionnels pour les réunions, la variation s'explique principalement par la tenue, en 2019, de la quatorzième session de la Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes et des réunions préparatoires sous-régionales dans les Caraïbes, en Amérique du Sud et en Amérique centrale. Les sessions de la Conférence régionale ont lieu tous les trois ans.
- 21.62 Pour ce qui est des séminaires, des ateliers et des activités de formation, la variation est due à l'augmentation, en 2019, du nombre de réunions de groupes d'experts et de réunions interinstitutions en raison de la tenue de la quatorzième session de la Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes.
- 21.63 En ce qui concerne les publications, la variation tient au fait qu'une publication supplémentaire paraîtra en 2019 en raison de la tenue de la quatorzième session de la Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes.



Sous-programme 6 Population et développement

1. Objectif

- 21.64 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'intégrer pleinement les questions démographiques dans les stratégies de planification du développement et les politiques et programmes de développement des pays d'Amérique latine et des Caraïbes.

2. Lien avec les objectifs de développement durable

- 21.65 L'objectif est lié à l'objectif de développement durable n° 3, qui consiste à permettre à tous de vivre en bonne santé et à promouvoir le bien-être de tous à tout âge. Les progrès accomplis aideront à assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et veiller à la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux.
- 21.66 L'objectif est également lié à l'objectif de développement durable n° 10, qui consiste à réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre. Les progrès accomplis aideront à autonomiser toutes les personnes et à favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre; et à faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sûre, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques migratoires planifiées et bien gérées.
- 21.67 En outre, l'objectif est lié à l'objectif de développement durable n° 17, qui consiste à renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser. Les progrès accomplis permettront de disposer d'un beaucoup plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes, ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap et emplacement géographique, et selon d'autres caractéristiques propres à chaque pays.

3. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

Des recensements améliorés de la population et des logements visant à assurer la visibilité statistique aux fins de la promotion des droits des peuples autochtones et des Afrodescendants

De 2015 à 2018, les pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont commencé à se préparer à la série de recensements de la population et des logements de 2020. Compte tenu de la dynamique sociale du moment, des normes actuelles en matière de droits de l'homme ainsi que du Programme de développement durable à l'horizon 2030, la nécessité d'examiner le contenu des recensements est largement admise. L'une des principales initiatives menées à l'échelle régionale consiste à mieux identifier les peuples autochtones, les Afrodescendants et les personnes handicapées, qui sont particulièrement touchés par les fortes inégalités socioéconomiques qui prévalent dans la région. Des normes relatives aux droits de l'homme et des accords internationaux et régionaux en faveur de ces groupes sont en place, concernant notamment le droit à l'information. En outre, de nombreux gouvernements et organisations de peuples autochtones, d'Afrodescendants et de personnes handicapées ont régulièrement demandé instamment à pouvoir disposer de données ventilées, les premiers parce qu'elles leur sont essentielles pour élaborer les politiques et les dernières afin de promouvoir le principe de responsabilité et d'avoir un poids politique plus important.

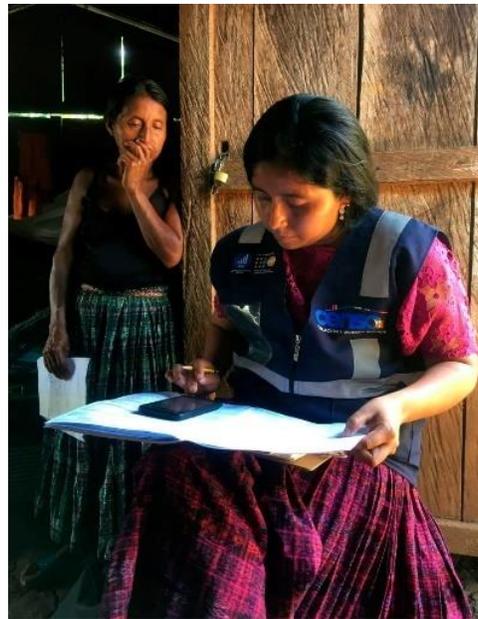
Depuis les années 60, les activités menées dans le cadre du sous-programme n'ont cessé de contribuer à l'acquisition de connaissances et à l'établissement de normes en matière de recensement.

En 2018, dans le cadre du sous-programme, la CEPALC a fourni des services consultatifs dans six pays, organisé trois ateliers et une réunion d'experts avec des représentants et représentantes d'organismes nationaux de statistique de 19 pays, et produit sept études techniques ainsi qu'une publication spécialisée sur la série de recensements de 2020. En outre, elle n'a cessé de promouvoir l'inclusion, dans les questionnaires de recensement, des groupes spécifiques mentionnés dans la cible 17.18 des objectifs de développement durable.

Des résultats concrets

Concrètement, les activités menées ont contribué à mieux identifier les peuples autochtones, les Afrodescendants et les personnes handicapées en intégrant progressivement des aspects culturels dans les processus nationaux de recensement, en recourant pour cela à des mécanismes participatifs réunissant les représentants des groupes concernés, conformément aux accords du Consensus de Montevideo sur la population et le développement.

Dans la pratique, davantage de questions sur l'auto-identification des Afrodescendants ont été incluses dans la série de recensements de 2010, et la formulation des questions sur les autochtones et leur capacité de recueillir des informations essentielles à caractère social ont été considérablement améliorées. Plus précisément, en 2018, le nombre de pays de la région ayant inclus des questions sur l'auto-identification des Afrodescendants a presque doublé (14, contre 8 lors de la décennie précédente). De même, au cours de cette période également, 15 pays ont incorporé des questions de bien meilleure qualité sur l'auto-identification des autochtones, en tenant compte de certains aspects culturels et en recourant à des mécanismes participatifs. On peut notamment citer l'exemple de la Colombie, qui, tout au long du processus de recensement de 2018, a mené des consultations structurées avec les peuples autochtones afin de garantir le droit au consentement préalable, libre et éclairé reconnu à ce groupe. S'agissant des personnes handicapées, les organismes nationaux de statistique de sept pays ont amélioré les questions les concernant afin d'adopter une approche fondée non plus sur des données biomédicales, comme lors des recensements précédents, mais sur la perception sociale du handicap. Aucun pays de la région n'avait inclus cette perspective auparavant.



*Collecte de données pour le recensement de la population et des logements au Guatemala (2018).
Source : Institut national de statistique du Guatemala/Fonds des Nations Unies pour la population*

Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

- 21.68 L'un des résultats escomptés pour 2018, à savoir l'amélioration des moyens dont disposent les parties prenantes des pays d'Amérique latine et des Caraïbes pour observer les tendances démographiques et étudier les questions relatives à la population et au développement, compte tenu de la problématique femmes-hommes, à des fins d'élaboration de politiques et de programmes sociodémographiques (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été atteint, ainsi que l'atteste l'augmentation du pourcentage de personnes interrogées ayant participé à des séminaires, ateliers, stages de formation ou activités de coopération technique qui déclarent avoir, à des fins d'élaboration de politiques et de programmes sociodémographiques, tiré parti des services de coopération technique offerts par la Commission pour ce qui est de l'observation des tendances démographiques et de l'étude des questions relatives à la population et au développement. À titre d'exemple, on peut citer l'enquête qui a été menée auprès des participants à la réunion d'experts de novembre 2018 sur les défis à relever d'ici à la série de recensements de 2020, dont la majorité étaient issus d'organismes nationaux de statistique. Tous les répondants ont affirmé que le contenu, les discussions, les recommandations et le matériel technique de la réunion leur avaient été utiles. Cette activité a bénéficié de l'appui de la Banque interaméricaine de développement et du Fonds des Nations Unies pour la population, qui ont pleinement reconnu le rôle crucial que le sous-programme jouait dans le renforcement de la capacité des pays d'Amérique latine et des Caraïbes de recenser la population et les logements.

4. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020

Une nouvelle vague de démographes contribue à l'élaboration de politiques

Les gouvernements de la région ont à maintes reprises indiqué qu'ils manquaient de personnel qualifié dans le domaine de la démographie, ce qui nuit à leur capacité de produire et d'analyser des informations démographiques et, partant, d'intégrer pleinement les questions touchant à ce domaine dans leurs politiques publiques et la planification du développement. Pour résoudre ce problème, chaque année entre 2012 et 2016, la CEPALC a organisé à Santiago une formation intensive régionale sur l'analyse démographique, d'une durée de trois mois et demi. Les cinq formations ont été suivies par 60 professionnels au total, issus d'organismes de statistique et d'autres institutions nationales de 16 pays de la région. Une enquête de suivi réalisée en 2016 a révélé que 52 anciens participants avaient trouvé que la formation leur avait été d'une grande utilité dans leur travail. La formation a été interrompue après 2016, les pays rencontrant des difficultés croissantes pour financer les trois mois et demi de participation de chaque représentant, dont l'absence prolongée avait de surcroît une incidence sur leurs activités régulières.

Une réponse adaptée à la situation

La difficulté est de concevoir un nouveau format de cours qui permette de réduire les obstacles à la participation, notamment en limitant la durée de l'absence nécessaire des participants de leur service et les coûts de participation, tout en préservant la qualité et l'intérêt de la formation.

En réponse, en 2020, la CEPALC mettra en place une nouvelle formation qui se déroulera dans un pays de la région qui sera plus accessible géographiquement, de sorte à faciliter la participation des représentants d'autres pays de la région. Cette formation intégrera la nouvelle stratégie visant à promouvoir la formation de formateurs locaux, et un partenariat sera établi avec une université locale pour décerner des certificats d'études. De plus, la formation élaborée sera hybride : la durée des cours en présentiel sera réduite, et les obstacles à la participation le seront donc aussi. La mise en place de ce nouveau format de cours nécessite notamment d'élaborer des matériels complémentaires, de définir une stratégie de formation à distance, y compris sur des plateformes virtuelles, et de s'assurer la participation de tuteurs.

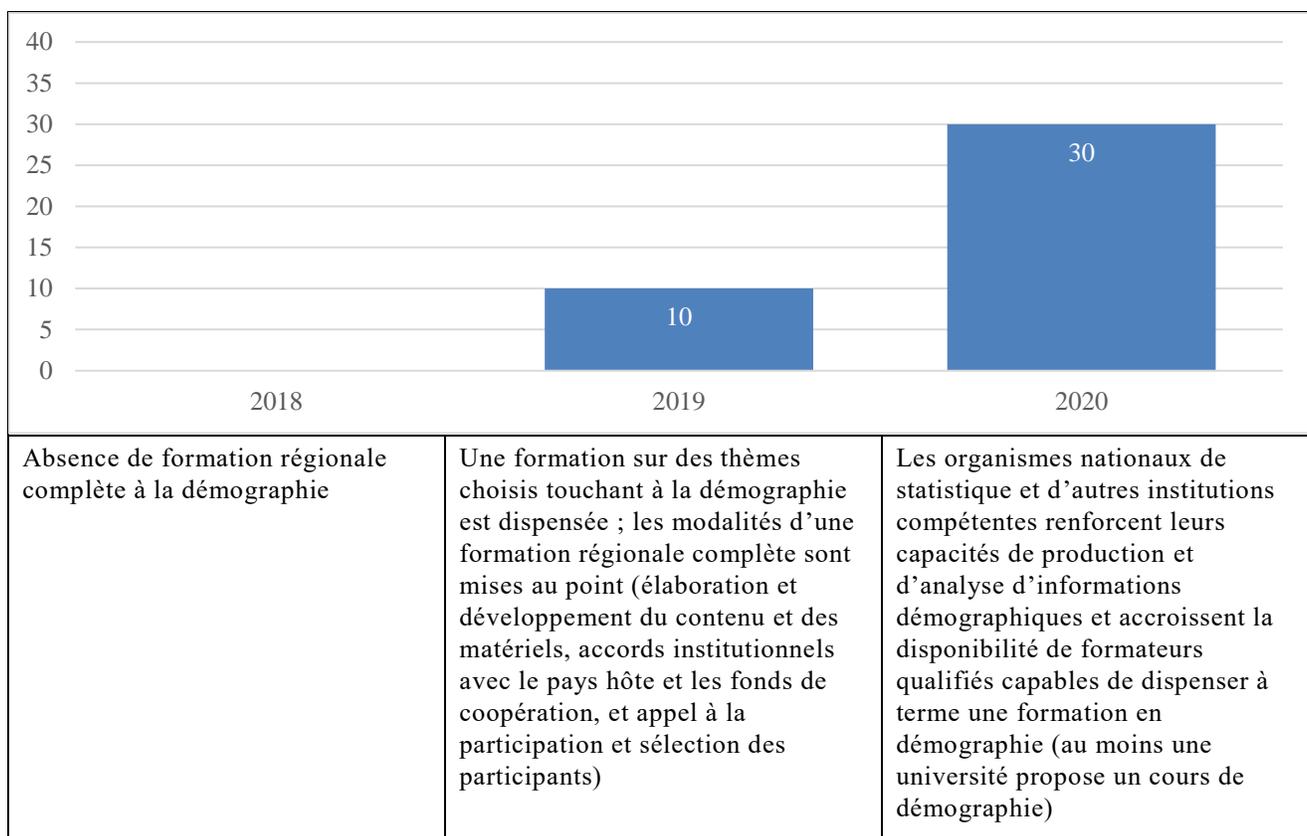
Des résultats concrets

Les produits escomptés devraient contribuer au résultat, à savoir le renforcement des capacités de tous les pays de la région en matière de démographie, en particulier des organismes nationaux de statistique, le but étant de produire des informations démographiques de qualité, notamment des estimations et des projections démographiques qui permettent d'éclairer comme il convient les politiques sectorielles et la distribution des ressources publiques. En outre, l'objectif est de fournir au pays hôte un ensemble de formateurs en démographie à même de renforcer davantage les capacités du pays, permettant ainsi aux universités participantes d'intégrer le cours de démographie dans leur programme d'étude.

Concrètement, si le résultat est atteint, 25 à 30 personnes prendront part à la formation, et au moins une université envisagera d'ajouter un cours de démographie à son programme d'études.

S'il se concrétise, ce résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

Mesure des résultats : représentants d'organismes nationaux formés à la démographie



Absence de formation régionale complète à la démographie	Une formation sur des thèmes choisis touchant à la démographie est dispensée ; les modalités d'une formation régionale complète sont mises au point (élaboration et développement du contenu et des matériels, accords institutionnels avec le pays hôte et les fonds de coopération, et appel à la participation et sélection des participants)	Les organismes nationaux de statistique et d'autres institutions compétentes renforcent leurs capacités de production et d'analyse d'informations démographiques et accroissent la disponibilité de formateurs qualifiés capables de dispenser à terme une formation en démographie (au moins une université propose un cours de démographie)
--	--	---

21.69 De nouvelles tâches à exécuter dans le cadre du sous-programme ont été définies en 2018 dans la résolution 723 (XXXVII) de la CEPALC sur la Conférence régionale sur la population et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes. Le mandat qui lui a été confié au titre du sous-programme continuera de guider la Commission dans la conduite de ses activités et de lui servir de cadre pour la livraison de ses produits.

5. Produits retenus pour la période 2018-2020

- 21.70 On trouvera dans le tableau 21.6 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 21.6

Sous-programme 6 : produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie

	<i>2018 Produits prévus</i>	<i>2018 Produits livrés</i>	<i>2019 Produits prévus</i>	<i>2020 Produits prévus</i>
Produits quantifiés				
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	9	9	9	9
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	1	1	1	1
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	33	33	42	75
Publications (nombre de publications)	10	10	8	10
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	3	3	3	3
Produits non quantifiés				
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause				
Bases de données et supports numériques				
D. Activités de communication				
Plateformes numériques et contenus multimédias				

6. Principaux écarts et variations concernant les produits

Variations entre les prévisions pour 2020 et pour 2019

- 21.71 En ce qui concerne les séminaires, les ateliers et les activités de formation, la variation s'explique principalement par le fait que la formation intensive à l'analyse démographique, qui tient compte des questions de genre, a été élargie en 2020 par rapport à 2019.
- 21.72 S'agissant des publications, la variation est principalement due au nombre d'études sur la démographie et l'égalité des sexes, sur les tendances démographiques des peuples autochtones et des personnes d'ascendance africaine et sur la population et le développement à paraître en 2020, qui est plus élevé qu'en 2019 pour des raisons liées aux programmes.



Sous-programme 7 Développement durable et établissements humains

1. Objectif

- 21.73 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'assurer l'intégration et la prise en compte des préoccupations et des possibilités en matière d'environnement, de climat et de gestion urbaine dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques.

2. Lien avec les objectifs de développement durable

- 21.74 L'objectif est lié aux objectifs de développement durable n^{os} 11 (faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables), 12 (établir des modes de consommation et de production durables), 13 (prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions), 15 (préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité), et 16 (promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous).

3. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

Une démocratie environnementale plus aboutie pour ne pas faire de laissés-pour-compte : l'Accord d'Escazú

En 2012, à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, 10 pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont publié une déclaration sur le principe 10 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement afin d'appliquer pleinement ledit principe dans la région. La CEPALC a activement soutenu ce processus, qui s'est transformé en une négociation internationale. Dans ce cadre, elle a facilité l'organisation des réunions du comité de négociation, entrepris et publié des recherches approfondies au niveau régional, qui ont servi de base aux négociations, mis en œuvre des études spécifiques pour évaluer la situation dans les Caraïbes, et fourni une assistance technique aux gouvernements, à la société civile et aux autres parties prenantes et renforcé les capacités de tous ces acteurs relatives à la gouvernance environnementale et à leur application du principe 10 aux niveaux régional et national.



Neuvième réunion du comité de négociation, Escazú, Costa Rica, 28 février-4 mars 2018.
Source : CEPALC

Des résultats concrets

Concrètement, les activités menées ont facilité l'adoption de l'Accord régional sur l'accès à l'information, la participation du public et l'accès à la justice en matière d'environnement en Amérique latine et dans les Caraïbes

(Accord d'Escazú) le 4 mars 2018 à Escazú (Costa Rica). Il s'agit du premier accord contraignant des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur les questions environnementales. Il comprend des dispositions spécifiques visant à garantir un milieu sûr et favorable aux défenseurs des droits de l'homme en matière d'environnement. Il s'agit également du premier accord conclu sous l'égide de la CEPALC.

En outre, en liant les cadres mondiaux et nationaux, l'Accord d'Escazú définit des normes régionales, favorise le renforcement des capacités, en particulier grâce à la coopération Sud-Sud, jette les bases d'une architecture institutionnelle d'appui et offre des outils permettant d'améliorer la prise de décisions et l'élaboration de politiques. Il vise à lutter contre les inégalités et la discrimination et à garantir le droit de chacun à un environnement sain et à un développement durable. Pour cela, une attention particulière est accordée dans ses dispositions aux personnes et aux groupes en situation de vulnérabilité et l'égalité y est placée au cœur du développement durable. Il a été ouvert à la signature des 33 pays d'Amérique latine et des Caraïbes le 27 septembre 2018 au Siège de l'Organisation des Nations Unies.

Dans la pratique, 24 pays de la région ont adopté l'Accord d'Escazú et 16 pays l'ont signé. Près de 491 millions de personnes habitant dans la région en bénéficient ainsi.

Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

- 21.75 L'un des résultats escomptés pour 2018, à savoir l'amélioration des moyens dont disposent les pays d'Amérique latine et des Caraïbes pour appliquer des politiques et des mesures propices au développement durable, notamment en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et les établissements humains (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été atteint, ainsi que l'atteste l'augmentation du nombre de politiques, mesures et initiatives adoptées par les pays dans les domaines du développement durable, des changements climatiques et des établissements humains, qui vont dans le sens des recommandations de la Commission (7 politiques, mesures et initiatives adoptées). Ainsi, grâce à l'assistance technique qui lui a été fournie dans le cadre du sous-programme, le Ministère des finances publiques du Guatemala a adopté une stratégie fiscale environnementale alignée sur les objectifs climatiques et autres objectifs environnementaux, et le Costa Rica a créé le Conseil national des comptes environnementaux, organe interministériel créé pour promouvoir la mesure de la comptabilité environnementale.

4. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020

Promouvoir la durabilité urbaine pour lutter contre les changements climatiques

En 2018, 80 % de la population d'Amérique latine et des Caraïbes vivait en ville ou dans des zones urbaines. Les villes sont à l'origine de 70 % des émissions de gaz à effet de serre de la région, qui résultent principalement de la consommation d'énergie, notamment d'électricité, des transports et de l'élimination des déchets. Elles font également face à plusieurs problèmes liés aux changements climatiques, tels que la diminution des ressources en eau, les phénomènes météorologiques extrêmes et l'élévation du niveau de la mer, environ 5 % de la population de la région vivant à moins de 10 mètres de la mer. Les villes d'Amérique latine et des Caraïbes jouent donc un rôle majeur à la fois dans le renforcement de la résilience des sociétés et dans la transition vers un développement sobre en carbone, comme en témoignent les contributions déterminées au niveau national annoncées dans l'Accord de Paris.

Le sous-programme a été mis en œuvre en collaborant avec les administrations locales et les parties prenantes de toute la région, y compris le secteur privé, les milieux universitaires et la société civile, pour renforcer leur capacité d'élaborer des politiques relatives aux changements climatiques et de trouver des sources de financement. Au titre du sous-programme, des espaces de dialogue régional et multi-acteurs représentatifs et inclusifs ont été créés aux fins du partage d'expériences, d'informations et de bonnes pratiques. Ainsi, on peut citer l'organisation de deux Conférences des Villes qui traitent de questions climatiques et environnementales telles que la gouvernance, la mobilité, les finances et la planification. L'Assemblée générale des ministres et des hauts responsables chargés du logement et de l'urbanisme en Amérique latine et dans les Caraïbes s'est engagée à promouvoir l'application du

plan d'action régional pour la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes en Amérique latine et dans les Caraïbes [élaboré conjointement par la CEPALC et par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)] dans le cadre du suivi de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III), le but étant d'assurer la durabilité urbaine dans la région.

Une réponse adaptée à la situation

La difficulté est d'aider les villes à mesurer leurs sources d'émissions de gaz à effet de serre et à élaborer et à mettre en œuvre des mesures liées au climat pour respecter, à l'échelle du pays, les contributions déterminées au niveau national.

En réponse, en 2020, la CEPALC organisera la Conférence des Villes et commencera à mettre en place la plateforme d'Amérique latine et des Caraïbes pour les villes et les zones urbaines, un espace virtuel permettant de recueillir les meilleures pratiques, de promouvoir la coopération et le dialogue Sud-Sud et de renforcer le réseau de praticiens dans la région. La Commission fournira également une assistance technique à au moins quatre villes de la région afin d'identifier les lacunes et les meilleures pratiques.

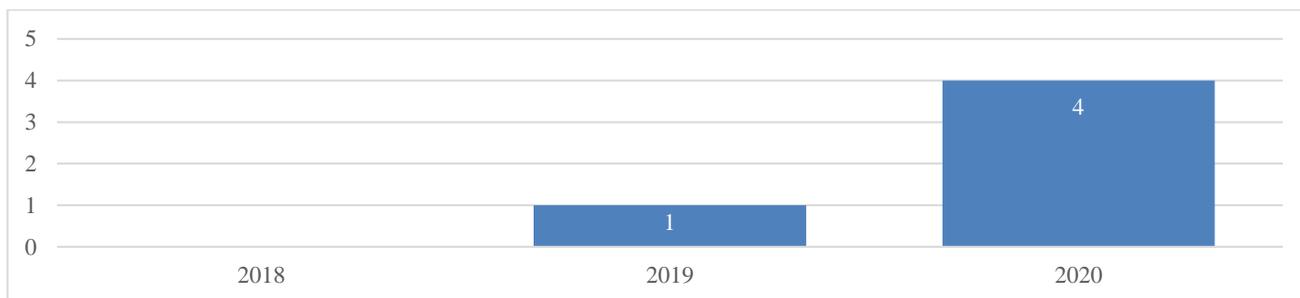
Des résultats concrets

Les produits escomptés devraient contribuer au résultat, à savoir l'accroissement de la capacité des administrations locales d'œuvrer en faveur de la durabilité urbaine pour lutter contre les changements climatiques et de mesurer et suivre les progrès accomplis dans ce domaine.

Concrètement, si le résultat est atteint, au moins quatre villes auront élaboré des plans de développement urbain durable en se fondant sur une approche intégrée de l'adaptation aux changements climatiques et de l'atténuation de leurs effets et centrée sur l'utilisation de l'énergie, l'élimination des déchets, la gestion des ressources naturelles et la mobilité.

S'il se concrétise, ce résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

Mesure des résultats : nombre de villes ayant élaboré de nouveaux plans de développement urbain durable conformes aux recommandations de la CEPALC



- 21.76 De nouvelles tâches à exécuter dans le cadre du sous-programme ont été définies en 2018 dans la résolution 725 (XXXVII) de la CEPALC sur l'Accord régional sur l'accès à l'information, la participation du public et l'accès à la justice en matière d'environnement en Amérique latine et dans les Caraïbes. Le mandat qui lui a été confié au titre du sous-programme continuera de guider la Commission dans la conduite de ses activités et de lui servir de cadre pour la livraison de ses produits.

5. Produits retenus pour la période 2018-2020

- 21.77 On trouvera dans le tableau 21.7 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 21.7

Sous-programme 7 : produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie

	<i>2018 Produits prévus</i>	<i>2018 Produits livrés</i>	<i>2019 Produits prévus</i>	<i>2020 Produits prévus</i>
Produits quantifiés				
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	12	12	6	6
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	1	1	1	1
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	6	6	6	7
Publications (nombre de publications)	8	8	9	8
Produits non quantifiés				
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause				
Bases de données et supports numériques				

6. Principaux écarts et variations concernant les produits**Variations entre les prévisions pour 2020 et pour 2019**

- 21.78 Pour ce qui est des séminaires, des ateliers et des activités de formation, la variation s'explique par l'organisation, en 2020, de cours supplémentaires sur le développement durable et l'économie de l'environnement, l'atténuation des changements climatiques et l'évaluation de l'adaptation à ces changements, ainsi que les politiques et les questions relatives aux établissements humains, pour des raisons liées aux programmes.
- 21.79 S'agissant des publications, la variation est due au fait que moins de publications sont prévues pour 2020, en raison de la rationalisation des publications.



Sous-programme 8 Ressources naturelles et infrastructures

1. Objectif

- 21.80 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer la capacité institutionnelle des pays d'Amérique latine et des Caraïbes de promouvoir la bonne gouvernance des ressources naturelles et de l'infrastructure à l'appui de la réalisation des objectifs de développement durable.

2. Lien avec les objectifs de développement durable

- 21.81 L'objectif est lié aux objectifs de développement durable n^{os} 2 (éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable), 6 (garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable), 7 (garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable), 9 (bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation) et 13 (prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions).

3. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

Adoption d'une politique-cadre de portée régionale sur la mobilité et la logistique en Amérique centrale

Les carences et le manque de viabilité des services d'infrastructure, qui s'expliquent par une coordination déficiente et une prise en compte insuffisante des questions environnementales au niveau sous-régional au stade de la conception, continuent de faire obstacle au développement de la région. Cela limite les possibilités de promouvoir des modes de transport ayant des externalités sociales et environnementales négatives moindres, tels que le transport ferroviaire ou maritime au lieu de recourir massivement aux camions pour le transport régional de marchandises. Pour remédier à cette situation, il importe de faire en sorte que les politiques sectorielles soient mieux intégrées aux niveaux local, national et sous-régional. Depuis 2010, la CEPALC aide les pays de la région à élaborer et à mettre en œuvre leurs politiques nationales de façon plus cohérente et plus viable, en tenant compte des préoccupations sociales et environnementales et en coordonnant les mesures au niveau sous-régional.



Lancement de la politique-cadre de portée régionale sur la mobilité et la logistique, San Salvador, 19 avril 2018. Source : CEPALC.

En 2018, la Commission a continué de fournir un appui technique aux parties prenantes de la région, de mener des activités de sensibilisation et d'assurer une coordination institutionnelle dans les domaines de la logistique et de la mobilité.

Des résultats concrets

Concrètement, les activités menées ont permis de faire en sorte que les pays membres du Système d'intégration de l'Amérique centrale (Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua et Panama) prennent l'engagement politique d'intégrer leurs infrastructures logistiques et d'harmoniser les mesures techniques et économiques visant à faciliter la circulation des biens et des personnes de façon plus durable dans un marché sous-régional élargi.

Dans la pratique, une politique-cadre régionale contraignante en matière de mobilité et de logistique a été adoptée pour les six pays susmentionnés, qui vise à renforcer l'intégration et la compétitivité de la région. L'engagement des pays se traduit également par la création de plusieurs structures institutionnelles chargées de coordonner les investissements dans l'infrastructure au niveau sous-régional, de résoudre les questions de facilitation et de remédier aux problèmes transfrontaliers, qui représentent une part importante des dépenses logistiques. Ces structures coordonnent également les initiatives visant à financer et à exécuter des projets de transport régionaux, tels que la mise en service d'un train mésoaméricain ou le recours au transport maritime à courte distance pour le transport des marchandises des différents pays, le but étant non seulement d'améliorer la desserte, mais aussi de réduire le coût et les externalités du transport et de promouvoir l'intégration régionale en tant qu'élément indispensable au développement durable.

Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

- 21.82 L'un des résultats escomptés pour 2018, à savoir l'intensification, aux niveaux sous-régional et régional, de la coordination et de l'harmonisation des politiques relatives à la gestion durable des ressources naturelles et aux services publics de distribution et d'infrastructure (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été atteint, ainsi que l'atteste l'augmentation du nombre d'institutions publiques, d'établissements universitaires et d'entreprises qui prennent, aux niveaux sous-régional et régional, des mesures allant dans le sens des recommandations de la Commission en vue de coordonner et d'harmoniser les politiques relatives à la gestion des ressources naturelles ou à la prestation de services publics de distribution et d'infrastructure (sept institutions). En 2018, l'Association des États de la Caraïbe et le Projet d'intégration et de développement mésoaméricain, ainsi que des institutions chargées de coordonner les opérations de transport au niveau sous-régional, telles que l'Association américaine des autorités portuaires, la Commission administrative du fleuve Uruguay, l'Association des armateurs des Caraïbes, le Secrétariat technique du DIRCAIBEA (Conseil des directeurs des infrastructures routières de la péninsule ibérique et d'Amérique latine), l'Association mondiale pour les infrastructures de transport maritimes et fluviales et la Women's International Shipping and Trading Association, ont reconnu la qualité et l'utilité des services de coopération fournis par la CEPALC à l'appui de la coordination et de l'harmonisation des politiques au niveau régional.

4. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020

Observatoire régional de l'énergie durable pour l'Amérique latine et les Caraïbes

Le modèle de développement actuel de la région, qui repose sur l'exploitation de ressources naturelles non renouvelables, exerce une forte pression sur les matières premières et est associé à une production importante de déchets ; il a des répercussions profondes sur l'environnement et fait obstacle à une production énergétique efficace et équitable, ce qui pourrait nuire au développement durable de la région. En dépit des progrès accomplis par les pays d'Amérique latine et des Caraïbes s'agissant de diversifier leur bouquet énergétique et d'augmenter la part des énergies renouvelables, des efforts supplémentaires s'imposent pour élaborer des politiques, des outils et des mécanismes qui facilitent la mise en œuvre de mesures permettant de garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable.

L'Observatoire régional de l'énergie durable, créé en 2018, a été conçu comme un réseau de coordination permettant aux pays d'Amérique latine et des Caraïbes de mettre en commun des pratiques exemplaires, des systèmes de collecte de données et des méthodes de suivi, d'élaborer conjointement des politiques et des programmes dans le domaine de l'énergie durable, de développer une vision politique commune de l'avenir de l'énergie durable et

de disposer d'un outil de suivi des progrès accomplis sur la voie de la réalisation de l'objectif de développement durable n° 7.

Une réponse adaptée à la situation

La difficulté est d'appuyer l'adoption d'une approche systématique de l'élaboration de politiques d'efficacité énergétique allant dans le sens d'un développement plus durable.

En réponse, en 2020, la CEPALC aidera les pays d'Amérique latine et des Caraïbes à renforcer leur capacité d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques et des plans d'action visant à promouvoir l'énergie durable dans la région en tenant compte de l'empreinte carbone et des coûts de production et de distribution et en intégrant un nouvel ensemble de mesures permettant de garantir l'accès de tous à des services énergétiques durables, conformément à l'objectif de développement durable n° 7.

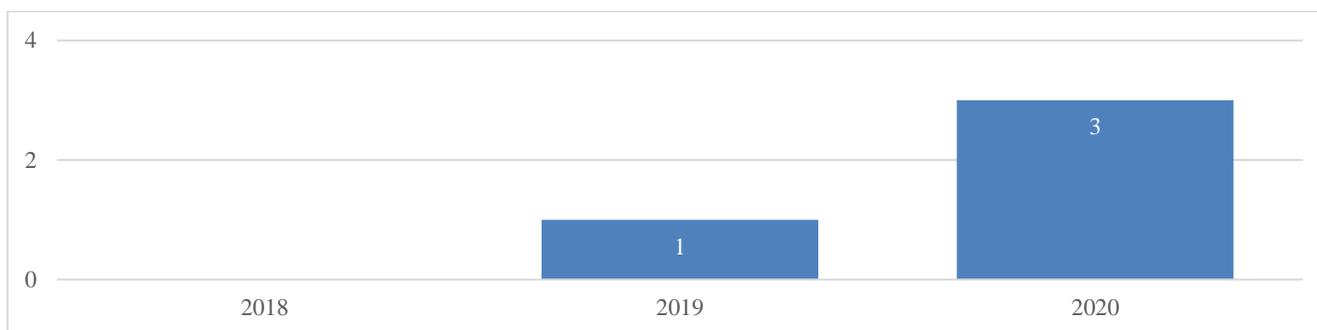
Des résultats concrets

Les produits escomptés devraient contribuer au résultat, à savoir le renforcement de la capacité des institutions nationales d'élaborer et d'adopter des mesures supplémentaires à l'appui d'une énergie durable à un coût abordable dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes.

Concrètement, si le résultat est atteint, trois mesures supplémentaires seront adoptées par les pays de la région pour faciliter la mise en œuvre de politiques énergétiques visant à garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable.

S'il se concrétise, ce résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

Mesure des résultats : mesures supplémentaires adoptées par les pays de la région pour faciliter la mise en œuvre de politiques énergétiques visant à garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable



Note : La valeur pour 2018 (0) constitue le niveau de référence ; les résultats pour 2019 et 2020 illustrent le nombre de mesures nouvelles ou supplémentaires à même de garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable.

- 21.83 De nouvelles tâches à exécuter dans le cadre du sous-programme ont été définies en 2018 dans la résolution 732 (XXXVII) de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes sur la révision de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024. Le mandat qui lui a été confié au titre du sous-programme continuera de guider la CEPALC dans la conduite de ses activités et de lui servir de cadre pour la livraison de ses produits.

5. Produits retenus pour la période 2018-2020

- 21.84 On trouvera dans le tableau 21.8 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 21.8

Sous-programme 8 : produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie

	<i>2018 Produits prévus</i>	<i>2018 Produits livrés</i>	<i>2019 Produits prévus</i>	<i>2020 Produits prévus</i>
Produits quantifiés				
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	2	2	2	2
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	8	8	8	9
Publications (nombre de publications)	8	8	8	9
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	10	10	10	10
Produits non quantifiés				
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause				
Bases de données et supports numériques				

6. Principaux écarts et variations concernant les produits

Variations entre les prévisions pour 2020 et pour 2019

- 21.85 S'agissant des séminaires, des ateliers et des activités de formation, la variation s'explique par les réunions d'experts supplémentaires sur l'énergie durable, sur les politiques publiques liées à la gouvernance des ressources naturelles et sur les politiques axées sur la durabilité en matière de logistique, de mobilité et d'infrastructure qu'il faudra organiser en 2020 aux fins de la mise en œuvre des activités prévues.
- 21.86 En ce qui concerne les publications, la variation est due aux études supplémentaires sur les questions relatives aux ressources en eau et à leurs liens avec d'autres secteurs, à l'intégration énergétique, à la gouvernance des ressources naturelles, aux industries extractives et aux échanges biophysiques qui seront publiées en 2020 aux fins de l'exécution du programme.



Sous-programme 9 Planification et gestion publique au service du développement

1. Objectif

- 21.87 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'améliorer les procédures de planification et de gestion publique dans la région en vue de promouvoir un développement équitable et durable.

2. Lien avec les objectifs de développement durable

- 21.88 L'objectif est lié à l'objectif de développement durable n° 11, qui consiste à faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables. Les progrès accomplis aideront à renforcer les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains ; à favoriser l'établissement de liens entre zones urbaines, périurbaines et rurales en renforçant la planification du développement à l'échelle nationale et régionale ; à accroître le nombre d'établissements humains qui adoptent et mettent en œuvre des plans d'action intégrés en faveur de l'insertion de tous, de l'utilisation rationnelle des ressources, de l'adaptation aux effets des changements climatiques et de leur atténuation et de la résilience face aux catastrophes.
- 21.89 L'objectif est également lié à l'objectif de développement durable n° 16, qui consiste à promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, à assurer l'accès de tous à la justice et à mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous. Les progrès accomplis aideront à mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes ; à faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation caractérisent la prise de décisions ; à garantir l'accès public à l'information, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux.
- 21.90 En outre, l'objectif est lié à l'objectif de développement durable n° 17, qui consiste à renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et à le revitaliser. Les progrès accomplis aideront à apporter, à l'échelon international, un soutien accru pour assurer le renforcement efficace et ciblé des capacités et appuyer ainsi les plans nationaux visant à atteindre tous les objectifs de développement durable ; à renforcer la cohérence des politiques de développement durable et les partenariats multipartites à l'appui de la réalisation des objectifs de développement durable ; à apporter un soutien accru au renforcement des capacités afin de disposer d'un plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes.

3. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

Renforcement de la planification du développement en Amérique latine et dans les Caraïbes

La planification efficace du développement durable permet d'assurer une mise en œuvre coordonnée, cohérente et rationnelle du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes et de poursuivre les progrès accomplis sur la voie du développement. Dans une résolution adoptée à sa quinzième réunion, tenue à Yachay (Équateur) en 2015, le Conseil régional de planification – organe intergouvernemental de l'Institut latino-américain et des Caraïbes de planification économique et sociale – a demandé que soit créé un forum d'apprentissage régional en matière de planification et de gestion publique du développement en vue de combler les lacunes recensées en matière de capacités. En application de cette résolution, l'Observatoire régional de la planification du développement a été inauguré à Lima en octobre 2017 pour aider la région à renforcer ses procédures de planification et de gestion publique et servir de point de jonction avec le Programme 2030, l'objectif étant de générer de nouvelles informations et connaissances, de recenser les pratiques exemplaires et d'échanger les données d'expérience.



Stratégie visant à assurer l'articulation entre les objectifs de développement durable et le plan national de développement du Guatemala intitulé « K'atun : notre Guatemala d'ici à 2032 ». Source : Guatemala, Secrétariat de la planification et de la programmation de la Présidence, et CEPALC, Observatoire régional de la planification du développement, images tirées de la stratégie « K'atun »

En 2018, l'Observatoire régional a étoffé son site Web en y incorporant des catégories analytiques et des informations supplémentaires sur la région et chacun des 33 pays qui la compose, notamment en ce qui concerne les systèmes nationaux de planification, les plans nationaux de développement, les plans en matière de gouvernement ouvert et les liens entre la planification et la mise en œuvre du Programme 2030. Les analyses et les contenus publiés par l'Observatoire ont été négociés et approuvés dans le cadre de débats et d'échanges tenus dans 10 pays (Argentine, Bahamas, Chili, Colombie, Dominique, Équateur, Guatemala, Jamaïque, Pérou et Uruguay) afin de garantir la robustesse de la plateforme et de l'espace d'apprentissage, de favoriser la prise en main de ces outils par les pays et la région et d'encourager les pouvoirs publics à établir des réseaux de planification et de gestion du développement au niveau national.

Ces activités ont abouti à la création d'un espace actif et dynamique favorisant l'apprentissage collectif et constituant un lieu de rencontre virtuel, permanent et pleinement fonctionnel qui permet à la région de générer la masse critique essentielle au renforcement des capacités des systèmes de planification de chaque pays et à l'intensification du dialogue régional sur les difficultés communes auxquelles les pays d'Amérique latine et des Caraïbes devront faire face dans les années à venir. Au niveau régional et sous-régional, il s'agit notamment des problèmes liés aux procédures de planification, de gestion budgétaire et d'investissement public nécessaires à la mise en œuvre du Programme 2030, ainsi que des difficultés particulières que rencontrent les États des Caraïbes et les petits États insulaires en développement dans la planification de la résilience.

Des résultats concrets

Concrètement, les activités menées ont permis de renforcer la planification du développement en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Dans la pratique, le nombre de visites enregistrées sur le site Web a augmenté. Depuis le début de 2018, l'activité mensuelle a plus que décuplé, atteignant en moyenne quelque 27 000 connexions par mois sur l'année. La plateforme est au service des gouvernements mais comporte également des données ouvertes qui peuvent être utiles

à un large éventail d'utilisateurs, notamment les parlementaires, les partis politiques, les milieux universitaires, le secteur privé et la société civile dans son ensemble. Des résultats concrets ont également été obtenus au niveau national, l'Observatoire régional ayant participé à divers processus de planification en 2018. À titre d'exemple, les différents cadres juridiques de la région ont été utilisés comme référence par le Bureau de la planification et du budget de la Présidence de l'Uruguay lors de l'élaboration du nouveau cadre juridique régissant la planification dans le pays ; le Guatemala dans le cadre de l'élaboration de sa stratégie visant à assurer l'articulation entre les objectifs de développement durable et le plan national de développement intitulé « K'atun : notre Guatemala d'ici à 2032 » ; l'Argentine lors d'une récente mise à jour de son « Plan Estratégico Territorial », principal document stratégique du pays en matière d'aménagement du territoire.

Ces résultats illustrent ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

- 21.91 L'un des résultats escomptés pour 2018, à savoir l'intensification de la coordination, de l'échange de meilleures pratiques et de la coopération entre les gouvernements de la région et d'autres parties prenantes en matière de planification et d'administration publique au service du développement (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été atteint, ainsi que l'atteste l'augmentation du nombre d'organismes publics et d'autres parties prenantes de premier plan qui participent aux séminaires et aux réseaux appuyés par la CEPALC et qui font état d'un resserrement de la coopération, d'une amélioration de la coordination institutionnelle et d'une concertation renforcée s'agissant des meilleures pratiques. En témoigne notamment la participation de représentants de 30 organismes publics de 16 pays de la région aux réseaux mis en place au titre du sous-programme et aux manifestations organisées dans ce contexte, telles que la manifestation parallèle sur le thème « La planification à l'appui de la mise en œuvre du Programme 2030 : outils, instruments et méthodes », tenue à l'occasion de la deuxième réunion du Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable, la réunion du réseau des systèmes nationaux d'investissement public (Red SNIP), le programme d'apprentissage entre pairs sur les outils de mise en œuvre du Programme 2030 en Amérique latine et dans les Caraïbes, organisé à Mexico en juin 2018, et la vingt-septième réunion de la présidence du Conseil régional de planification. La CEPALC a également contribué à la consolidation de la Red Iberoamericana de Prospectiva (réseau des futuristes ibéro-américains) et coordonné la cinquième manifestation internationale de la Commission sur l'avenir du développement, organisée sur le thème « 70 ans de la CEPALC : planification du développement dans une perspective d'avenir », qui s'est tenue à Santiago en octobre 2018. Quelque 200 participantes et participants issus d'universités, d'institutions publiques et d'organisations non gouvernementales ont assisté à cette manifestation et 81 % des personnes ayant répondu à l'enquête s'y rapportant ont estimé que les activités organisées étaient utiles et pertinentes pour leurs travaux.

4. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020

Outils de planification et de gestion publique pour la territorialisation et la mise en œuvre des objectifs de développement durable

L'intégration des objectifs de développement durable dans les plans et budgets nationaux de développement figurait parmi les quatre domaines d'action recensés par la CEPALC en 2017 à l'appui de la mise en œuvre et du suivi du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans la région. En 2018, l'Observatoire régional de la planification du développement a répertorié 10 stratégies nationales officiellement adoptées aux fins de la réalisation des objectifs. En outre, 20 des 33 pays de la région ont mis en place des mécanismes de coordination officiels à cette fin, qui relèvent pour la plupart des ministères de la planification. En 2018, la Commission a aidé les ministères et les organismes à acquérir des outils conceptuels et des outils de diagnostic en organisant des formations en présentiel et en ligne ainsi que des activités d'apprentissage entre pairs, en mettant à leur disposition des manuels et des études et en leur apportant une coopération technique.

Une réponse adaptée à la situation

La difficulté est d'apporter un appui aux efforts faits pour remédier aux faiblesses systémiques recensées dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable au niveau national, lesquelles coïncident avec les quatre grandes problématiques associées à la planification du développement au XXI^e siècle : a) l'intégration d'une perspective du développement à long terme dans la planification et l'élaboration des politiques publiques et la transposition d'une telle approche dans les politiques et plans gouvernementaux à moyen terme ; b) la prise en compte des différents secteurs et des différents points de vue à tous les niveaux de gouvernement pour faire en sorte que les politiques soient élaborées de façon cohérente et uniforme ; c) la participation active de diverses parties prenantes issues des secteurs public et privé à l'élaboration, à la formulation et à la mise en œuvre des politiques ; d) le renforcement de la gouvernance, de la planification et de la gestion territoriales dans le cadre de l'action publique. Ces questions se sont vu accorder un rang de priorité élevé lors des réunions tenues par le Conseil régional de planification en 2018.

En réponse, en 2020, la formation pilote sera intensifiée au moyen d'activités d'apprentissage en ligne et de formations en présentiel, et des outils méthodologiques supplémentaires seront mis en place en vue de combler l'une au moins des lacunes recensées dans la mise en œuvre du Programme 2030. En outre, des documents techniques sur le renforcement de la gouvernance territoriale, de la planification et de la gestion des politiques publiques à l'appui de la territorialisation des objectifs seront élaborés et utilisés dans le cadre des activités de transfert de connaissances.

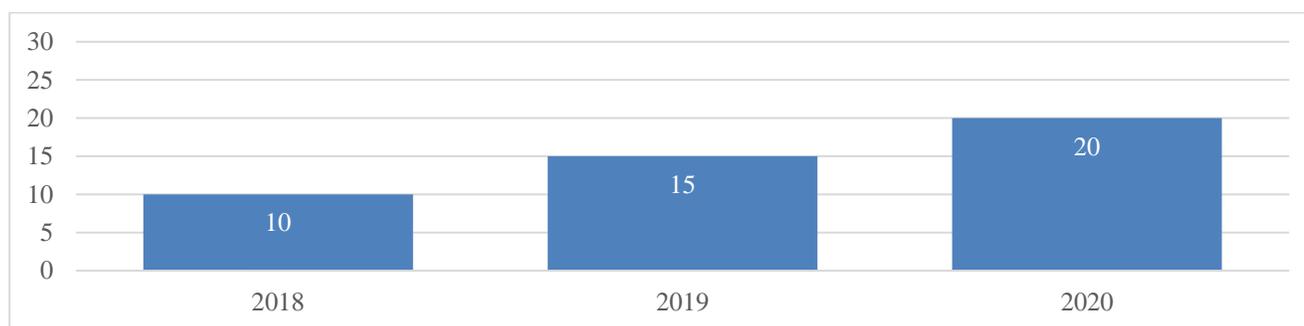
Des résultats concrets

Les produits escomptés devraient contribuer au résultat, à savoir le renforcement des capacités des institutions publiques des pays de la région en matière de planification et de gestion publique à l'appui de la territorialisation et de la mise en œuvre du Programme 2030.

Concrètement, si le résultat est atteint, des stratégies de mise en œuvre du Programme 2030 auront été officiellement élaborées par 20 pays en 2020.

S'il se concrétise, ce résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

Mesure des résultats : nombre de stratégies de mise en œuvre du Programme 2030 au niveau national



21.92 Le mandat qui lui a été confié au titre du sous-programme continuera de guider la CEPALC dans la conduite de ses activités et de lui servir de cadre pour la livraison de ses produits.

5. Produits retenus pour la période 2018-2020

21.93 On trouvera dans le tableau 21.9 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 21.9
Sous-programme 9 : produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie

	<i>2018 Produits prévus</i>	<i>2018 Produits livrés</i>	<i>2019 Produits prévus</i>	<i>2020 Produits prévus</i>
Produits quantifiés				
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	6	6	6	6
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	1	1	1	1
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	56	56	56	56
Publications (nombre de publications)	6	6	5	5
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	1	1	1	1
Produits non quantifiés				
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause				
Bases de données et supports numériques				



Sous-programme 10 Statistiques

1. Objectif

- 21.94 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'améliorer l'établissement, la diffusion et l'exploitation des statistiques dans les pays de la région afin que les décisions soient fondées sur des données factuelles.

2. Lien avec les objectifs de développement durable

- 21.95 De portée très large, l'objectif est lié à tous les objectifs de développement durable.

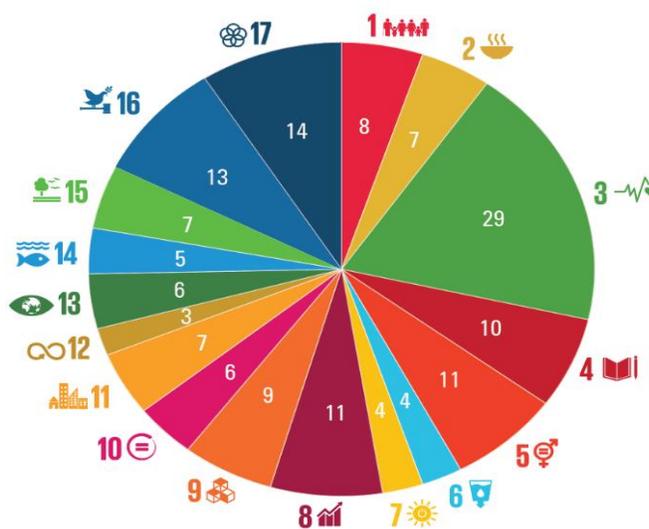
3. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

Cadre régional d'indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable

En 2017, à la neuvième réunion de la Conférence statistique des Amériques, les pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont estimé qu'il serait intéressant de classer les activités relevant du cadre mondial de suivi des objectifs de développement durable par ordre de priorité et d'adapter le cadre aux caractéristiques de la région et aux difficultés que celle-ci rencontrait. L'objectif était de disposer d'un cadre tenant compte des réalités régionales, dont les pays pourraient s'inspirer pour élaborer des indicateurs et des outils de mesure et qu'ils pourraient utiliser comme référence dans le cadre de la coopération horizontale et internationale.

En 2018, la CEPALC, en tant qu'entité chargée d'assurer le secrétariat du Groupe de coordination des statistiques relatives au Programme 2030 en Amérique latine et dans les Caraïbes – qui se compose de 10 pays de la région participant à des mécanismes mondiaux chargés de définir les aspects méthodologiques des

indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable (Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable) et de concevoir des dispositifs visant à combler les lacunes en matière de production statistique dans les différents pays (Groupe de haut niveau pour le partenariat, la coordination et le renforcement des capacités dans le domaine des statistiques relatives au Programme de développement durable à l'horizon 2030) – a répondu à la demande tendant à ce que les activités relevant du cadre mondial de suivi des objectifs de développement durable soient classées par ordre de priorité et à ce que le cadre soit adapté aux caractéristiques de la région et aux difficultés que celle-ci rencontrait. Pour ce faire, la Commission a appliqué une méthode de hiérarchisation tenant compte de plusieurs aspects : sur la base d'une longue liste initiale regroupant les indicateurs issus du cadre mondial de suivi et d'autres indicateurs pertinents au niveau régional, elle a évalué chaque indicateur en fonction de l'utilisation qui en était faite dans les



Corrélation entre les indicateurs du cadre régional et les objectifs du développement durable. Source : CEPALC

cadres nationaux de suivi, de la disponibilité des données y relatives aux niveaux régional et mondial et de sa pertinence au regard de la classification mondiale et des informations communiquées par les pays.

Des résultats concrets

Concrètement, les activités menées ont contribué au renforcement de la capacité des pays de rendre compte des progrès accomplis vers la réalisation des objectifs de développement durable.

Dans la pratique, une liste de 154 indicateurs classés par ordre de priorité, approuvés par les États membres et couvrant l'ensemble des 17 objectifs et 94 des 169 cibles énoncés dans le cadre mondial d'indicateurs a été établie pour faciliter la hiérarchisation des activités de mesure et la coordination des efforts de coopération horizontale, régionale et internationale, contribuer à combler les lacunes en matière de capacités statistiques et permettre aux pays de la région de rendre compte des progrès accomplis.

Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

- 21.96 L'un des résultats escomptés pour 2018, à savoir l'amélioration des moyens techniques dont disposent les pays de la région pour observer les tendances économiques, environnementales et sociales et adopter des politiques fondées sur des données factuelles (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été atteint, ainsi que l'atteste l'augmentation du nombre d'initiatives mises en œuvre par les pays pour appliquer les recommandations de la CEPALC en ce qui concerne l'établissement de statistiques relatives aux tendances économiques, environnementales et sociales. Au moins 13 pays d'Amérique latine et des Caraïbes (Bolivie (État plurinational de), Chili, Costa Rica, Cuba, El Salvador, Équateur, Guatemala, Honduras, Jamaïque, Nicaragua, Paraguay, République dominicaine et Uruguay) ont appliqué une ou plusieurs des recommandations formulées dans le cadre de l'assistance technique fournie dans ce domaine.

4. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020

Estimation plus rapide de la parité des pouvoirs d'achat pour une évaluation plus fiable du poids économique des pays d'Amérique latine et des Caraïbes

La CEPALC est chargée de la coordination, pour l'Amérique latine et les Caraïbes, du Programme de comparaison internationale, initiative mondiale en matière de statistiques lancée il y a 50 ans et actuellement dirigée par la Banque mondiale sous les auspices de la Commission de statistique de l'ONU. Ce Programme a pour objet de fournir des mesures permettant de comparer les prix et le volume du produit intérieur brut pour les différentes économies nationales, sachant que les niveaux de prix varient considérablement d'un pays à l'autre, afin d'obtenir une estimation de la parité des pouvoirs d'achat pour les différents pays.

L'idée selon laquelle les pays ont des pouvoirs d'achat très différents a été largement prise en compte lors de l'élaboration de certains des principaux indicateurs de bien-être au niveau international. La parité des pouvoirs d'achat, utilisée pour estimer les taux de pauvreté sur la base des seuils de pauvreté internationaux et calculer la valeur des différentes composantes de l'indice de développement humain, est un outil fondamental pour mesurer les progrès accomplis vers la réalisation d'un grand nombre d'objectifs de développement durable. Elle permet également de transformer les données issues des comptabilités nationales, telles que le produit intérieur brut, en une référence utilisée par des institutions internationales telles que le Fonds monétaire international et la Banque mondiale pour établir des quotas, par l'Union européenne pour décider de l'affectation des fonds et par les responsables politiques, les chercheurs et les acteurs du marché à des fins diverses.

Une réponse adaptée à la situation

La difficulté est d'aider les pays à éliminer les longs intervalles entre les cycles du Programme de comparaison internationale, qui se traduisaient par des estimations peu fiables de la parité des pouvoirs d'achat durant les périodes intermédiaires, par une disponibilité tardive des informations nécessaires à l'élaboration des politiques,

par un exode des talents et des compétences – qui devaient être reconstitués – et par le recours à un financement extérieur, ce qui aboutissait à une perception erronée de la taille des économies et de la prospérité matérielle des citoyens des différents pays.

En conséquence, des mesures initiales ont été prises lors de l'élaboration du cycle du Programme de comparaison internationale en Amérique latine et dans les Caraïbes pour 2017 afin de faire en sorte que les travaux se déroulent en continu sur des cycles plus courts – trois ans –, conformément à la recommandation formulée par la Commission de statistique. En 2018, la CEPALC a organisé plusieurs réunions, validé et traité les données communiquées par les 35 pays participant au Programme et planifié le calendrier pour le cycle suivant. Sur cette base, elle publiera les résultats finaux du cycle de 2017 en 2020, date à laquelle 35 à 40 pays de la région devraient pouvoir disposer de résultats plus rapidement. À cet égard, la Commission jouera un rôle central en matière de coordination en continuant de contribuer au renforcement des compétences statistiques au niveau national par l'intermédiaire des institutions partenaires chargées de la collecte de l'ensemble des données nécessaires au Programme.

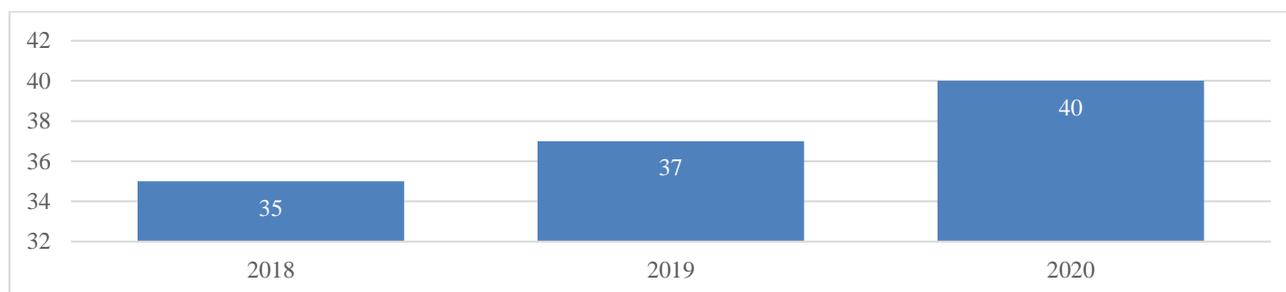
Des résultats concrets

Les produits escomptés devraient contribuer au résultat, à savoir des données relatives à la parité des pouvoirs d'achat disponibles plus rapidement et des séries chronologiques plus fiables permettant de mieux évaluer le poids des différentes économies.

Concrètement, si le résultat est atteint, 40 États membres et États membres associés au moins adopteront l'approche fondée sur l'utilisation de valeurs de référence évolutives, comme illustré dans la figure ci-dessous.

S'il se concrétise, ce résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

Mesure des résultats : nombre d'États membres et d'États membres associés ayant adopté l'approche fondée sur l'utilisation de valeurs de référence évolutives



- 21.97 De nouvelles tâches à exécuter dans le cadre du sous-programme ont été définies en 2018 dans la résolution 721 (XXXVII) de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes sur la Conférence statistique des Amériques de la Commission. Le mandat qui lui a été confié au titre du sous-programme continuera de guider la CEPALC dans la conduite de ses activités et de lui servir de cadre pour la livraison de ses produits.

5. Produits retenus pour la période 2018-2020

- 21.98 On trouvera dans le tableau 21.10 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 21.10
Sous-programme 10 : produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie

	<i>2018 Produits prévus</i>	<i>2018 Produits livrés</i>	<i>2019 Produits prévus</i>	<i>2020 Produits prévus</i>
Produits quantifiés				
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	9	9	18	9
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	4	4	4	4
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	17	17	17	20
Publications (nombre de publications)	5	5	6	4
Produits non quantifiés				
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause				
Bases de données et supports numériques				

6. Principaux écarts et variations concernant les produits

Variations entre les prévisions pour 2020 et pour 2019

- 21.99 S'agissant des services fonctionnels pour les réunions, la variation tient au fait que la Conférence statistique des Amériques se réunit tous les deux ans et que des réunions sont prévues en 2019.
- 21.100 En ce qui concerne les séminaires, les ateliers et les activités de formation, la variation s'explique par le fait qu'une nouvelle réunion d'un groupe spécial d'experts portant sur la mesure des objectifs de développement durable devra être organisée en 2020.



Sous-programme 11

Activités sous-régionales en Amérique centrale, à Cuba, en Haïti, au Mexique et en République dominicaine

1. Objectif

21.101 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer la capacité institutionnelle et technique des pays de la sous-région d'élaborer des politiques publiques fondées sur des données factuelles dans les domaines économique, social et environnemental.

2. Lien avec les objectifs de développement durable

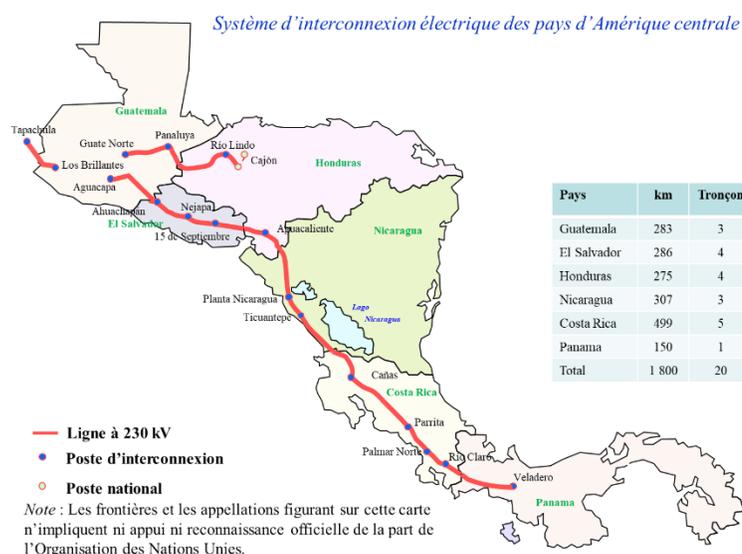
21.102 L'objectif est lié aux objectifs de développement durable n^{os} 1 (éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde), 2 (éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable), 7 (garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable), 8 (promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous), 10 (réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre), 13 (prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions) et 17 (renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser).

3. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

Stratégie énergétique durable et plan de réalisation de l'objectif 7 de développement durable destinés aux pays du Système d'intégration de l'Amérique centrale

Depuis les années 1950, la CEPALC contribue au développement du secteur de l'énergie des pays du Système d'intégration de l'Amérique centrale (Belize, Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Panama et République dominicaine). Elle a appuyé des processus de coopération bilatérale et multilatérale qui ont abouti à la mise en place de systèmes binationaux et régionaux d'interconnexion électrique. Elle a notamment contribué à la création du premier sous-comité de l'énergie et du premier groupe de travail thématique ainsi qu'au lancement du Système d'interconnexion électrique des pays d'Amérique centrale, qui a été achevé en 2014, soit environ 40 ans après le début du projet.

La Commission a apporté une aide notamment dans le domaine des hydrocarbures. Depuis les années 1970, elle conseille les pays d'Amérique centrale afin de les rendre moins



Système d'interconnexion électrique des pays d'Amérique centrale.

Source : Carte créée par la CEPALC à partir des informations fournies par la Commission régionale de l'interconnexion électrique

vulnérables aux chocs pétroliers. Les activités d'appui qui ont été

menées ont abouti à l'adoption du plan d'intervention d'urgence (2003) et de la stratégie énergétique durable pour 2020 (2007). Les diverses mesures multilatérales de coopération énergétique adoptées dans le cadre de ces accords ont considérablement aidé les pays d'Amérique centrale à faire face à la hausse des prix du pétrole au cours de la période 2003-2013.

En 2018, la CEPALC a adressé des recommandations au conseil sectoriel des ministres de l'énergie des pays membres du Système d'intégration de l'Amérique centrale et a encouragé l'adoption des règlements établis par ce conseil. Elle a également organisé, à l'intention de plusieurs institutions, des activités d'appui technique et de renforcement des capacités dans le domaine des normes de rendement énergétique, de l'évaluation du potentiel énergétique des ressources en biomasse et d'autres domaines connexes. La collaboration entre la CEPALC et les ministères de l'énergie a conduit à la mise à jour des bases de données sur le rendement énergétique et à l'établissement de rapports nationaux sur ce thème par le Costa Rica, le Guatemala et le Honduras dans le cadre de la base de données de la Commission sur les indicateurs de rendement énergétique.

Des résultats concrets

Concrètement, les activités menées ont permis de renforcer la capacité des pays membres du Système d'intégration de l'Amérique centrale d'élaborer des politiques et des stratégies énergétiques durables.

Dans la pratique, les quatre premières normes régionales relatives au rendement énergétique des pays membres ont été adoptées ; celles-ci permettront non seulement de faire des économies d'énergie, mais aussi de réduire les émissions de gaz à effet de serre, conformément aux engagements pris dans le cadre de l'Accord de Paris. Il convient également de mentionner qu'un système géospatial d'évaluation du potentiel énergétique des ressources en biomasse, qui aidera à repérer les zones géographiques où il est possible de convertir la biomasse en énergie (chaleur ou électricité), a été mis en place dans sept pays membres, en collaboration avec l'Université nationale autonome du Mexique. On peut aussi citer la stratégie énergétique durable pour 2030 et le plan de réalisation de l'objectif 7 de développement durable, qui a été présenté au conseil sectoriel des ministres de l'énergie des pays membres du Système à Belize City (Belize) en décembre 2018 et comporte des stratégies et des estimations des investissements devant être effectués pour atteindre les trois cibles de l'objectif 7 relatives à l'énergie.

Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

-
- 21.103 L'un des résultats escomptés pour 2018, à savoir le renforcement des capacités institutionnelles des pays de la sous-région de faire face aux problèmes économiques et sociaux, en particulier ceux qui ont trait à l'égalité multidimensionnelle (notamment l'égalité des sexes, des ethnies et des territoires) et à l'élimination de la pauvreté (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été atteint, ainsi que l'atteste l'augmentation du nombre d'institutions gouvernementales de la sous-région qui tiennent compte des analyses et recommandations de la Commission lorsqu'elles formulent des programmes nationaux de développement dans le domaine économique et social, en particulier ceux qui ont trait à l'égalité multidimensionnelle et à l'élimination de la pauvreté. De plus, l'assistance technique fournie à El Salvador, au Guatemala, au Nicaragua, au Panama et à la République dominicaine a permis d'élaborer des tableaux nationaux d'entrées-sorties qui ont été utilisés pour mesurer un large éventail d'indicateurs économiques présentant un grand intérêt pour ce qui est de concevoir et d'évaluer des politiques économiques. En outre, l'uniformisation des tableaux d'entrées-sorties du Costa Rica, d'El Salvador, du Guatemala, du Honduras, du Mexique, du Nicaragua, du Panama et de la République dominicaine facilitera l'établissement d'un tableau sous-régional, source d'indicateurs sur les chaînes de valeur régionales et l'intégration régionale qui aideront à fonder la prise de décisions sur des données probantes et à définir des stratégies de politique économique.

4. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020

Renforcement des institutions dans le cadre d'une approche intégrée en vue d'assurer la cohérence des politiques et de mettre en œuvre le Programme 2030

En 2018, certaines institutions nationales rencontraient encore des difficultés pour mettre leurs plans et stratégies en conformité avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et gérer leurs maigres ressources en vue d'intensifier leurs efforts. Celles qui avaient déjà mis en conformité leurs plans et stratégies élaboraient des politiques ou des plans d'action transversaux et intégrés avec les différentes parties concernées, et adaptaient leurs budgets nationaux afin d'atteindre les 17 objectifs de développement durable.

Une réponse adaptée à la situation

La difficulté est de recenser les liens fondamentaux qui existaient entre les plans et stratégies institutionnels et le Programme 2030, et d'élaborer un ensemble cohérent et intégré de politiques aux fins de la mise en œuvre de stratégies multisectorielles visant à faciliter l'exécution du Programme 2030 et la réalisation des objectifs de développement durable.

La CEPALC a mis au point une méthode de planification de la mise en œuvre du Programme 2030 en Amérique latine et dans les Caraïbes fondée sur le recensement des liens fondamentaux qui existent entre le Programme 2030 et les instruments de planification.

En 2020, la Commission appliquera cette nouvelle méthode afin de mener des activités d'assistance technique et de renforcement des capacités adaptées aux besoins des institutions nationales, qui permettront de recenser les domaines dans lesquels ces institutions devraient concentrer leurs efforts et leurs ressources, les synergies entre leurs propres plans et stratégies et le Programme 2030 ainsi que les possibilités de collaboration avec d'autres secteurs et différentes parties prenantes. De fait, des ateliers seront organisés à l'intention des autorités nationales, au cours desquels la méthode sera présentée et un appui sera fourni en vue de son application au niveau national. Une assistance technique sera également fournie aux gouvernements pour les aider à analyser de manière systématique les résultats obtenus dans le cadre des ateliers et à contribuer à l'élaboration d'une stratégie de mise en œuvre.

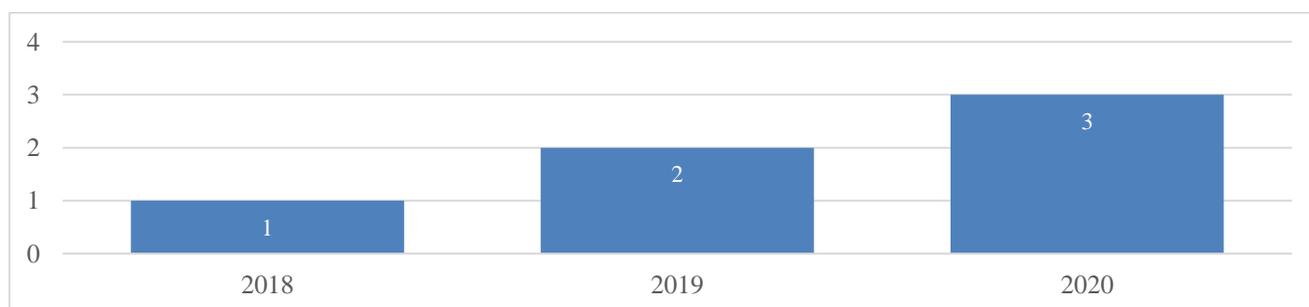
Des résultats concrets

Les produits escomptés devraient contribuer au résultat, à savoir le renforcement de l'aptitude à recenser les liens qui existent entre les instruments nationaux ou infranationaux de planification et les objectifs de développement durable.

Concrètement, si le résultat est atteint, trois institutions nationales adopteront des plans et des stratégies qui iront dans le sens du Programme 2030, des politiques intersectorielles cohérentes et de l'action multipartite.

S'il se concrétise, ce résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

Mesure des résultats : nombre d'institutions nationales de la sous-région qui ont mis leurs plans et stratégies en conformité avec le Programme 2030, en application des recommandations de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes



- 21.104 Le mandat qui lui a été confié au titre du sous-programme continuera de guider la CEPALC dans la conduite de ses activités et de lui servir de cadre pour la livraison de ses produits.

5. Produits retenus pour la période 2018-2020

- 21.105 On trouvera dans le tableau 21.11 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 21.11

Sous-programme 11 : produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie

	2018 Produits prévus	2018 Produits livrés	2019 Produits prévus	2020 Produits prévus
Produits quantifiés				
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	1	1	1	1
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	11	11	15	15
Publications (nombre de publications)	10	10	9	10
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	11	11	11	11
Produits non quantifiés				
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause				
Bases de données et supports numériques				

6. Principaux écarts et variations concernant les produits

Variation entre les prévisions pour 2020 et pour 2019

- 21.106 S'agissant des publications, la variation tient au fait qu'il est prévu de publier en 2020 une étude sur l'énergie et les changements climatiques, conformément aux priorités qui ont été retenues pour les programmes.



Sous-programme 12

Activités sous-régionales dans les Caraïbes

1. Objectif

21.107 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de consolider le processus de développement durable dans les Caraïbes sous l'angle économique, social et environnemental, et de resserrer la coopération de la sous-région avec l'Amérique latine.

2. Lien avec les objectifs de développement durable

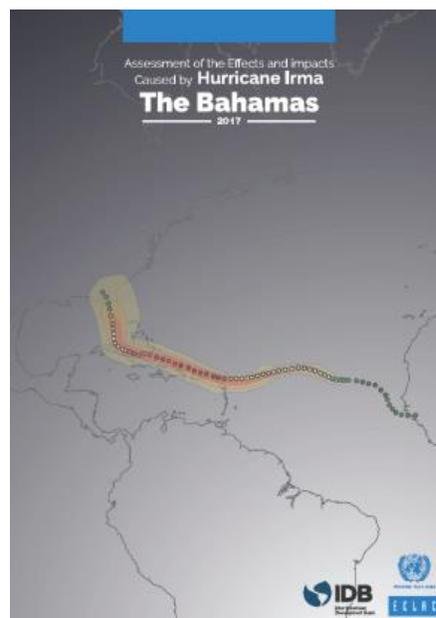
21.108 L'objectif est lié aux objectifs de développement durable n^{os} 3 (permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge), 5 (parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles), 8 (promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous), 9 (bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation) et 13 (prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions).

3. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

Évaluation des dommages et des pertes dans les Caraïbes

Depuis 1972, la CEPALC joue un rôle de premier plan dans l'évaluation des catastrophes en Amérique latine et dans les Caraïbes et dans l'élaboration et la diffusion de la méthode d'évaluation des dommages et des pertes dans le monde. Au cours de cette période, elle a effectué plus de 100 évaluations et établi des rapports sur les incidences économiques, sociales et environnementales que les catastrophes ont eues sur 28 pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Les rapports d'évaluation des dommages et des pertes comportent une description, une analyse et une estimation des conséquences que les catastrophes ont pour plusieurs secteurs essentiels. Ils permettent en outre de quantifier le risque de catastrophe et d'estimer les ressources financières qui doivent être mobilisées pour dispenser des soins d'urgence, et sont utilisés pour élaborer les plans de relèvement et de reconstruction des pays.

En Amérique latine, les catastrophes sont le plus souvent localisées, touchant une région ou une province. Dans les Caraïbes, au contraire, elles ont habituellement des répercussions graves et généralisées sur les pays, notamment pour ce qui est des déplacements de population, des finances, de l'activité économique et de l'emploi. Les progrès importants réalisés sur plusieurs années dans le domaine économique et social et en ce qui concerne le développement des infrastructures peuvent être rapidement balayés à la suite de l'un de ces événements. De plus, la situation peut encore se détériorer si plusieurs catastrophes se produisent sur une courte période. Le montant des pertes et des dommages subis depuis l'année 2000 par les pays des Caraïbes à la suite de catastrophes naturelles est estimé à 125 milliards de dollars. Ces dommages et pertes ont mis à rude épreuve les efforts déployés par les pays des Caraïbes pour financer la mise en œuvre du Programme de développement durable



Rapport d'évaluation des pertes et des dommages causés par l'ouragan Irma aux Bahamas.
Source : siège sous-régional pour les Caraïbes de la CEPALC

à l'horizon 2030 et des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et l'exécution d'autres mandats mondiaux.

Ces quatre dernières années, la fréquence des catastrophes dans les Caraïbes a considérablement augmenté, ce qui a entraîné une hausse des demandes de missions d'évaluation des dommages et des pertes. En 2015, il a donc été décidé que le siège sous-régional pour les Caraïbes à Port of Spain serait chargé de la méthode d'évaluation des dommages et des pertes et deviendrait le centre d'expertise sur la question. Depuis, la Commission a mené 11 missions visant à appuyer cinq de ses pays membres (Argentine, Bahamas, Belize, Équateur et Guatemala) et quatre de ses membres associés [Anguilla, Îles Turques et Caïques, Îles Vierges britanniques et Saint-Martin (partie néerlandaise)]. Dans le cas des Bahamas, elle a effectué des missions après les ouragans Joaquin (2015), Matthew (2016) et Irma (2017). Les conclusions des rapports d'évaluation des pertes et des dommages causés par les trois ouragans, dans lesquels il était prévu que le coût annuel moyen de ces catastrophes s'élèverait à 256 millions de dollars, ont été présentées par le Gouvernement bahamien à la conférence de haut niveau sur la reconstruction et la résilience des pays de la Communauté des Caraïbes touchés par les ouragans Irma et Maria, organisée par les Nations Unies, afin de sensibiliser les donateurs aux coûts élevés de la reconstruction dans ces pays et de mobiliser des ressources. Ces rapports ont également été utilisés pour obtenir une ligne de crédit pour imprévus auprès de la Banque interaméricaine de développement, qui l'a approuvée. Cette ligne de crédit permet aux Bahamas d'avoir accès à des ressources financières pour fournir une aide d'urgence. Les conclusions et les recommandations formulées dans les rapports ont été utilisées par les pays, mais aussi plus largement par la Communauté des Caraïbes.

De 2016 à 2018, les demandes d'évaluation des dommages et des pertes ont augmenté dans toute la région. En réponse, et conformément au mandat du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), qui consiste à renforcer les capacités locales, la CEPALC a sensibilisé et formé plus de 500 agents de l'État et praticiens de 13 pays et de quatre organisations régionales à la valeur de la méthode d'évaluation des dommages et des pertes et à l'utilisation qui peut en être faite.

Des résultats concrets

Concrètement les activités menées ont permis de renforcer l'aptitude à procéder indépendamment à des évaluations de moindre ampleur et à collaborer avec les autorités locales à l'occasion des missions d'évaluation des dommages et des pertes, et d'obtenir un plus grand soutien de la part des hauts fonctionnaires en ce qui concerne l'intégration de la méthode d'évaluation des dommages et des pertes dans les politiques, mesures et activités ; les systèmes d'alerte rapide ont ainsi pu être améliorés.

Dans la pratique, le Gouvernement bahamien a décidé de mettre en place une technologie mobile appelée « diffusion cellulaire », qui permet d'envoyer rapidement des messages sur tous les téléphones mobiles et appareils similaires dans une zone géographique donnée.

Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

-
- 21.109 L'un des résultats escomptés pour 2018, à savoir l'intensification de la concertation, de la coopération et de la collaboration dans les Caraïbes en vue de la formulation d'une action stratégique propice à la réalisation des objectifs de développement durable et à la prise en compte des aspects économiques, sociaux et environnementaux du développement (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été atteint, ainsi que l'atteste l'augmentation des institutions et d'autres parties prenantes des Caraïbes engagées dans la concertation sous-régionale ou les dispositifs de collaboration concertée mis en place par la Commission, afin de mieux prendre en compte les aspects économiques, sociaux et environnementaux du développement des pays de la sous-région. Des directeurs et d'autres hauts responsables chargés des questions relatives à la jeunesse de 15 pays et de plusieurs organisations ont tenu des concertations sous-régionales de haut niveau à Georgetown, les 24 et 25 juillet 2018, sur le thème de la jeunesse et du développement dans les Caraïbes. Dans le cadre de ces concertations, ils ont examiné les politiques et programmes en faveur de la jeunesse et le niveau de participation des jeunes aux activités de développement menées dans les Caraïbes, et ont recensé plusieurs lacunes importantes, dont le rôle limité joué par les jeunes dans la mise en œuvre du Programme 2030. Pour combler cette lacune, il a notamment été

recommandé de renforcer la participation des jeunes aux travaux des instances sous-régionales, régionales et internationales. En conséquence, une action multipartite est menée en vue de favoriser la participation des jeunes aux activités des mécanismes tels que le Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable, la Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes et la Conférence régionale sur la population et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes. À ce jour, un point concernant les jeunes et le développement a été provisoirement inscrit à l'ordre du jour de la troisième réunion du Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable, qui se tiendra en 2019.

4. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020

Repérer et résoudre les difficultés liées à la réalisation des objectifs de développement durable

Depuis que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2016, la CEPALC aide activement les pays des Caraïbes à planifier leurs activités liées aux objectifs de développement durable, à atteindre ces objectifs, à suivre les progrès accomplis et à rendre compte des mesures qu'ils prennent. Grâce à cette collaboration, elle a pu constater que de nombreux pays des Caraïbes ne disposaient pas d'un cadre institutionnel national de mise en œuvre du Programme 2030, ce qui avait des incidences sur la réalisation des objectifs en temps voulu. Depuis 2018, elle favorise l'adhésion des pays aux objectifs, qui constitue une condition préalable à la mise en œuvre réussie du Programme 2030. L'intégration des objectifs dans les plans nationaux de développement, qui permet aux pays d'orienter leur stratégie de développement à long terme, ainsi que la préparation d'examens nationaux volontaires et leur présentation au Forum politique de haut niveau pour le développement durable représentent deux moyens majeurs d'amener les pays à s'approprier les objectifs. Les examens nationaux volontaires aident les pays à évaluer les progrès qu'ils ont accomplis dans la réalisation des objectifs mondiaux, notamment en ce qui concerne les perspectives de développement durable et les difficultés rencontrées. C'est pourquoi la CEPALC fournit une assistance technique à six pays des Caraïbes pour les aider à préparer des examens nationaux volontaires, et appuie la prise en compte des objectifs et d'autres programmes de développement relatifs aux petits États insulaires en développement dans la planification du développement à long terme.

Une réponse adaptée à la situation

La difficulté est de faciliter la mise au point de mécanismes institutionnels efficaces chargés de concevoir des plans nationaux de développement, de les exécuter, d'en assurer le suivi et de mesurer les progrès accomplis. Le nombre de mécanismes de ce type étant limité, les États des Caraïbes ont du mal à se doter d'un cadre qui les aide à repérer systématiquement les difficultés liées au développement et à trouver des réponses appropriées.

En réponse, en 2020, la CEPALC prévoit de renforcer les capacités techniques d'au moins cinq pays des Caraïbes en matière de planification stratégique à long terme et d'analyse des politiques de développement durable fondée sur des données factuelles. Pour ce faire, elle organisera plusieurs activités d'assistance technique ainsi que des ateliers axés sur l'élaboration de plans nationaux de développement à long terme à l'intention des pays qui en sont dépourvus et favorisera la prise en compte des objectifs de développement durable et des Orientations de Samoa dans les pays qui ont établi leurs plans de développement avant l'adoption du Programme 2030. Elle s'efforcera également de renforcer les capacités statistiques nationales pour ce qui est de la production et de la diffusion de statistiques officielles qui faciliteront l'élaboration de politiques et donneront aux pays des Caraïbes les éléments dont ils ont besoin pour établir les indicateurs des objectifs de développement durable.

Des résultats concrets

Les produits escomptés devraient contribuer au résultat, à savoir aider les pays des Caraïbes à renforcer leurs capacités institutionnelles au niveau régional de sorte qu'ils puissent examiner de manière approfondie les difficultés qu'ils rencontrent en matière de développement et le chemin parcouru en ce qui concerne les objectifs de développement durable et qu'ils soient ainsi mieux à même de surmonter les obstacles qui entravent la réalisation de ces objectifs.

Concrètement, si le résultat est atteint, des examens nationaux volontaires seront préparés par les pays qui ont bénéficié des activités de renforcement des capacités menées par la CEPALC dans ce domaine et seront présentés au Forum politique de haut niveau, comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

S'il se concrétise, ce résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

Mesure des résultats

2018	2019	2020
Insuffisance des capacités institutionnelles existant au niveau régional et partant, impossibilité d'examiner de manière approfondie les difficultés liées au développement ; préparation d'examens nationaux volontaires par trois pays des Caraïbes	Renforcement des capacités institutionnelles des pays au niveau régional de sorte qu'ils puissent examiner de manière approfondie les difficultés rencontrées en matière de développement ; préparation d'examens nationaux volontaires par au moins cinq pays des Caraïbes	Renforcement des capacités institutionnelles des pays au niveau régional de sorte qu'ils puissent examiner de manière approfondie les difficultés rencontrées en matière de développement ; préparation d'examens nationaux volontaires par au moins huit pays des Caraïbes

21.110 Le mandat qui lui a été confié au titre du sous-programme continuera de guider la CEPALC dans la conduite de ses activités et de lui servir de cadre pour la livraison de ses produits.

5. Produits retenus pour la période 2018-2020

21.111 On trouvera dans le tableau 21.12 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 21.12
Sous-programme 12 : produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie

	2018 Produits prévus	2018 Produits livrés	2019 Produits prévus	2020 Produits prévus
Produits quantifiés				
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	3	3	3	3
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	1	1	1	1
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	19	19	24	25
Publications (nombre de publications)	9	9	9	11
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	8	8	6	6
Produits non quantifiés				
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause				
Bases de données et supports numériques				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information				
Relations extérieures et relations avec les médias				
Plateformes numériques et contenus multimédias				
Services de bibliothèque				

6. Principaux écarts et variations concernant les produits

Variation entre les prévisions pour 2020 et pour 2019

- 21.112 En ce qui concerne les publications, la variation s'explique par le fait que, conformément au programme de travail, il est prévu de ne pas publier le rapport intitulé *Caribbean Development Report* en 2019 et par l'ajout en 2020 d'un nouveau domaine de recherche sur les maladies non transmissibles dans les Caraïbes.



Sous-programme 13

Appui aux mécanismes et organismes de coopération et d'intégration régionales et sous-régionales

1. Objectif

21.113 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer les mécanismes d'intégration régionale et sous-régionale et de favoriser leur convergence et la participation de la région aux dialogues politiques interrégionaux et internationaux, de sorte que les vues de tous soient prises en compte.

2. Lien avec les objectifs de développement durable

21.114 L'objectif est lié à l'objectif de développement durable n° 16, qui consiste à promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, à assurer l'accès de tous à la justice et à mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous. Les progrès accomplis aideront à élargir et à renforcer la participation des pays en développement aux institutions chargées de la gouvernance au niveau mondial.

21.115 L'objectif est également lié à l'objectif de développement durable n° 17, qui consiste à renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et à le revitaliser. Les progrès accomplis aideront à renforcer la cohérence des politiques de développement durable ; à renforcer le Partenariat mondial pour le développement durable, associé à des partenariats multipartites, afin d'aider tous les pays, en particulier les pays en développement, à atteindre les objectifs de développement durable ; à encourager et à promouvoir les partenariats publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile.

3. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

Renforcement du multilatéralisme

En 2018, en dépit du contexte social, politique et économique complexe qui prévalait dans la région et qui mettait en péril le multilatéralisme, les pays d'Amérique latine et des Caraïbes se sont efforcés de continuer d'agir de concert face aux problèmes mondiaux. La CEPALC a quant à elle continué de collaborer étroitement avec la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, l'Alliance du Pacifique, la Communauté des Caraïbes et le Marché commun des Caraïbes, l'Association latino-américaine d'intégration, le Marché commun du Sud, le Système économique latino-américain et caribéen, le Système d'intégration de l'Amérique centrale et d'autres entités.

Mettant à profit les forums multilatéraux offerts par ses organes subsidiaires intergouvernementaux, en particulier le Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable, la Commission a encouragé le dialogue et l'apprentissage mutuel entre les pays de la



Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable, Santiago, 18-20 avril 2018. Source : CEPALC

région dans le cadre du sous-programme en produisant des publications techniques et des publications de fond traitant des spécificités de la région, qui est composée de pays à revenu intermédiaire, de pays en développement sans littoral et de petits États insulaires en développement dans les Caraïbes ; l'objectif était de favoriser le débat et la conclusion d'accords et de renforcer la position des pays d'Amérique latine et des Caraïbes pour qu'ils puissent participer aux dialogues politiques interrégionaux et internationaux concernant le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

En 2018, le réseau pour la mise en œuvre du Programme 2030 et le suivi de la réalisation des objectifs de développement durable en Amérique latine et dans les Caraïbes a été créé et la deuxième réunion du Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable s'est tenue. L'importance toujours plus grande de la dimension régionale, qui est essentielle à l'exécution du Programme 2030, a été soulignée au cours de la réunion. Les organes subsidiaires de la CEPALC relaient le point de vue des pays de la région auprès des forums mondiaux.

En outre, dans les conclusions et recommandations arrêtées sur le plan intergouvernemental à l'issue de la réunion, les pays ont reconnu que le suivi et l'examen de la mise en œuvre du Programme 2030 aux niveaux régional et sous-régional pouvaient être l'occasion d'une transmission de connaissances entre pairs, d'une mise en commun des pratiques optimales et d'échanges de vues sur les objectifs communs, et que le Forum était le mécanisme régional chargé de suivre et d'examiner l'application du Programme 2030. Conformément à l'approche multipartite du Programme 2030, le Forum a mis ses gouvernements membres en relation avec le Groupe des Nations Unies pour le développement durable en Amérique latine et dans les Caraïbes, favorisant ainsi l'intégration aux niveaux national et régional.

Des résultats concrets

Concrètement, les activités menées ont contribué au renforcement des mécanismes d'intégration régionale et sous-régionale et de la capacité de participer aux dialogues internationaux concernant la mise en œuvre du Programme 2030.

Dans la pratique, plus de 1 000 personnes ont participé à la deuxième réunion du Forum, dont plus de 160 représentants de 28 États membres, 120 représentants d'organisations intergouvernementales et 230 représentants d'environ 180 organisations de la société civile, ce qui est conforme à l'approche multipartite du Programme 2030. Dans le cadre de la deuxième réunion, 39 manifestations parallèles ont été organisées sur les trois dimensions du développement durable.

Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

-
- 21.116 L'un des résultats escomptés pour 2018, à savoir l'amélioration des moyens dont disposent les mécanismes régionaux et sous-régionaux pour renforcer leurs dispositifs d'intégration et les harmoniser (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été atteint, ainsi que l'atteste l'augmentation du nombre d'activités ou d'initiatives auxquelles les divers mécanismes et instances régionaux et sous-régionaux participent pour renforcer leurs dispositifs d'intégration et les harmoniser (quatre activités communes). La CEPALC a organisé la deuxième réunion du Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable et a contribué à l'élaboration du deuxième rapport annuel sur les progrès accomplis et les difficultés rencontrées au niveau régional dans la mise en œuvre du Programme 2030, qui a éclairé les débats tenus dans le cadre de cette réunion et les travaux du Forum politique de haut niveau pour le développement durable.

4. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020

Programme 2030 et intégration régionale

En 2018, en raison du contexte politique qui prévalait dans la région, certains mécanismes d'intégration régionale et sous-régionale ont été moins actifs. Dans certains cas, l'annulation de réunions a entraîné le report de l'élection

de présidents ou de secrétaires par intérim. Certains pays de la région ont même complètement suspendu leur participation.

Une réponse adaptée à la situation

La difficulté est d'encourager les pays à prendre des mesures réciproques qui renforcent la confiance et officialisent les relations qu'ils entretiennent, de les accompagner dans l'adoption d'accords multilatéraux et de faire en sorte que les positions communes de la région soient exprimées dans les forums politiques interrégionaux et internationaux.

En réponse, en 2020, la CEPALC apportera son concours aux organisations sous-régionales et régionales en assurant le service des réunions et en proposant des services consultatifs dans le domaine politique pour réduire les asymétries régionales, promouvoir le développement durable et coordonner son action avec celle des mécanismes de coopération dans la région, et en agissant en faveur de telle ou telle initiative de coopération Sud-Sud allant dans le sens des objectifs de développement durable. Grâce à ses publications techniques et à ses publications de fond, qui comportent des informations qualitatives et quantitatives, elle contribuera à la prise de décisions et à l'élaboration d'accords intrarégionaux qui favoriseront l'adoption de positions régionales communes lors des conférences mondiales et au sein des forums multilatéraux, parmi lesquels le Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable, qui lancera le prochain cycle d'application. Dans ce contexte, le Forum s'imposera véritablement comme un espace d'interaction multipartite et favorisera le dialogue entre les gouvernements des pays de la région et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies.

Des résultats concrets

Les produits escomptés devraient contribuer au résultat, à savoir la mise en œuvre du Programme 2030 en Amérique latine et dans les Caraïbes, compte tenu des caractéristiques socioéconomiques de la région, qui est composée de pays à revenu intermédiaire, de pays en développement sans littoral, de petits États insulaires en développement et d'Haïti, qui est le seul État de la région à faire partie des pays les moins avancés.

Concrètement, si le résultat est atteint, des connaissances seront transmises entre pairs, des pratiques optimales seront mises en commun et des échanges de vues auront lieu sur les objectifs communs relatifs à l'exécution au niveau régional du Programme 2030 dans le cadre du Forum, et ces activités bénéficieront des apports que constituent les rapports annuels, lesquels seront également mis à profit par le Forum politique de haut niveau pour le développement durable, comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

S'il se concrétise, ce résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

Mesure des résultats

2018	2019	2020
Les pratiques optimales et les objectifs communs concernant les progrès accomplis et les difficultés rencontrées au niveau régional dans la mise en œuvre du Programme 2030 ont été examinés à la deuxième réunion du Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable, sur la base du deuxième rapport annuel sur l'application du Programme 2030 établi par la CEPALC	Signe d'une collaboration accrue, l'examen collégial et la mise en commun des pratiques optimales qui auront lieu en fin de cycle dans le cadre de la troisième réunion du Forum seront éclairés par le rapport quadriennal établi conjointement par la CEPALC et le Groupe des Nations Unies pour le développement durable en Amérique latine et dans les Caraïbes	Le troisième rapport annuel sur les progrès accomplis et les difficultés rencontrées permettra de dégager les pratiques optimales et les enseignements tirés du cycle précédent et éclairera les débats de la quatrième réunion du Forum qui marquera le début d'un nouveau cycle d'application

21.117 Le mandat qui lui a été confié au titre du sous-programme continuera de guider la CEPALC dans la conduite de ses activités et de lui servir de cadre pour la livraison de ses produits.

5. Produits retenus pour la période 2018-2020

21.118 On trouvera dans le tableau 21.13 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 21.13

Sous-programme 13 : produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie

	<i>2018 Produits prévus</i>	<i>2018 Produits livrés</i>	<i>2019 Produits prévus</i>	<i>2020 Produits prévus</i>
Produits quantifiés				
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	5	5	2	5
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	25	25	10	25
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	7	7	6	7
Publications (nombre de publications)	4	4	2	3
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	3	3	3	3
Produits non quantifiés				
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause				

Note : À titre provisoire, il est rendu compte dans le plan-programme pour 2020, au titre du sous-programme 13, de certains produits ayant un caractère transversal et auxquels contribuent tous les sous-programmes de la CEPALC qui, pour l'exercice biennal 2018-2019, avaient été rattachés à la composante Direction exécutive et administration, à savoir les sessions biennales de la Commission, les réunions du Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable et les principaux documents présentés à ces réunions, même si les ressources financières les concernant et leur exécution ne sont pas liées à ce sous-programme.

6. Principaux écarts et variations concernant les produits

Variations entre les prévisions pour 2020 et pour 2019

21.119 En ce qui concerne la documentation destinée aux organes délibérants, la variation tient au fait que la trente-huitième session de la Commission se tiendra en 2020 et que le nombre de documents sera donc plus élevé. Les sessions de la Commission se tiennent généralement tous les deux ans.

21.120 Pour ce qui est des services fonctionnels pour les réunions, la variation est due aux réunions de la trente-huitième session de la Commission, qui se tiendra en 2020.

21.121 S'agissant des publications, la variation s'explique par le fait qu'il est prévu de faire paraître en 2020 une publication sur les études consacrées à l'intégration des organisations et des processus régionaux et sous-régionaux, y compris la coopération Sud-Sud, conformément aux priorités qui ont été retenues pour les programmes.

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020

Vue d'ensemble

21.122 On trouvera dans la figure 21.II et le tableau 21.14 des informations sur les ressources financières et les postes nécessaires pour 2020, répartis entre le budget ordinaire et les ressources extrabudgétaires qu'il est prévu de recevoir.

Figure 21.II
2020 en chiffres



Note : Avant actualisation des coûts.

Tableau 21.14
Ressources financières et postes, par composante, sous-programme et source de financement : vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	Budget ordinaire			Ressources extrabudgétaires			Total		
	2019 (crédits ouverts)	2020 (prévisions avant actualisation des coûts)	Variation	2019 (estimations)	2020 (prévisions)	Variation	2019 (estimations)	2020 (prévisions)	Variation
Ressources financières									
Organes directeurs	821,1	821,1	–	–	–	–	821,1	821,1	–
Direction exécutive et administration	4 031,6	3 975,8	(55,8)	440,0	430,0	(10,0)	4 471,6	4 405,8	(65,8)
Programme de travail									

Titre V Coopération régionale pour le développement

	<i>Budget ordinaire</i>			<i>Ressources extrabudgétaires</i>			<i>Total</i>		
	<i>2019 (crédits ouverts)</i>	<i>2020 (prévisions avant actualisation des coûts)</i>		<i>2019 (estimations)</i>	<i>2020 (prévisions)</i>	<i>Variation</i>	<i>2019 (estimations)</i>	<i>2020 (prévisions)</i>	<i>Variation</i>
		<i>actualisation</i>	<i>Variation</i>						
1. Insertion dans l'économie mondiale et intégration et coopération régionales	3 082,3	3 279,5	197,2	330,0	350,0	20,0	3 412,3	3 629,5	217,2
2. Production et innovation	2 821,9	2 523,9	(298,0)	1 300,0	1 400,0	100,0	4 121,9	3 923,9	(198,0)
3. Politiques macroéconomiques et croissance	4 226,7	4 260,7	34,0	950,0	950,0	–	5 176,7	5 210,7	34,0
4. Développement social et égalité sociale	2 128,1	1 991,8	(136,3)	600,0	700,0	100,0	2 728,1	2 691,8	(36,3)
5. Intégration des questions de genre dans le développement régional	1 062,2	1 186,0	123,8	650,0	650,0	–	1 712,2	1 836,0	123,8
6. Population et développement	1 797,9	1 774,3	(23,6)	220,0	250,0	30,0	2 017,9	2 024,3	6,4
7. Développement durable et établissements humains	2 193,9	2 269,7	75,8	1 400,0	1 000,0	(400,0)	3 593,9	3 269,7	(324,2)
8. Ressources naturelles et infrastructures	2 156,0	2 055,8	(100,2)	250,0	300,0	50,0	2 406,0	2 355,8	(50,2)
9. Planification et administration publique au service du développement	1 251,8	1 251,8	–	1 200,0	1 200,0	–	2 451,8	2 451,8	–
10. Statistiques	2 927,9	2 925,9	(2,0)	475,0	500,0	25,0	3 402,9	3 425,9	23,0
11. Activités sous-régionales en Amérique centrale, à Cuba, en Haïti, au Mexique et en République dominicaine	4 255,4	4 482,1	226,7	650,0	650,0	–	4 905,4	5 132,1	226,7
12. Activités sous-régionales dans les Caraïbes	4 267,5	4 199,3	(68,2)	100,0	150,0	50,0	4 367,5	4 349,3	(18,2)
13. Appui aux mécanismes et organismes de coopération et d'intégration régionales et sous-régionales	599,2	599,2	–	–	–	–	599,2	599,2	–
Total partiel (programme de travail)	32 770,8	32 800,0	29,2	8 125,0	8 100,0	(25,0)	40 895,8	40 900,0	4,2
Appui au programme	20 826,0	20 102,0	(724,0)	900,0	1 000,0	100,0	21 726,0	21 102,0	(624,0)
Total	58 449,5	57 698,9	(750,6)	9 465,0	9 530,0	65,0	67 914,5	67 228,9	(685,6)

Postes

Direction exécutive et administration	32	32	–	2	2	–	34	34	–
Programme de travail									
1. Insertion dans l'économie mondiale et intégration et coopération régionales	25	26	1	–	–	–	25	26	1
2. Production et innovation	22	20	(2)	3	3	–	25	23	(2)

Chapitre 21 Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes

	Budget ordinaire			Ressources extrabudgétaires			Total		
	2019 (crédits ouverts)	2020 (prévisions avant actualisation des coûts)		2019 (estimations)	2020 (prévisions)	Variation	2019 (estimations)	2020 (prévisions)	Variation
		actualisation des coûts	Variation						
3. Politiques macroéconomiques et croissance	35	35	-	6	3	(3)	41	38	(3)
4. Développement social et égalité sociale	17	16	(1)	4	4	-	21	20	(1)
5. Intégration des questions de genre dans le développement régional	8	9	1	-	3	3	8	12	4
6. Population et développement	16	16	-	-	1	1	16	17	1
7. Développement durable et établissements humains	17	18	1	3	2	(1)	20	20	-
8. Ressources naturelles et infrastructures	18	17	(1)	-	-	-	18	17	(1)
9. Planification et administration publique au service du développement	12	12	-	9	10	1	21	22	1
10. Statistiques	27	27	-	2	1	(1)	29	28	(1)
11. Activités sous-régionales en Amérique centrale, à Cuba, en Haïti, au Mexique et en République dominicaine	45	49	4	2	3	1	47	52	5
12. Activités sous-régionales dans les Caraïbes	37	36	(1)	1	2	1	38	38	-
13. Appui aux mécanismes et organismes de coopération et d'intégration régionales et sous-régionales	4	4	-	-	-	-	4	4	-
Total partiel (programme de travail)	283	285	2	30	32	2	313	317	4
Appui au programme	166	161	(5)	8	6	(2)	174	167	(7)
Total	481	478	(3)	40	40	-	521	518	(3)

Budget ordinaire : vue d'ensemble

21.123 On trouvera dans les tableaux 21.15 à 21.17 des informations sur le montant des ressources financières et les postes qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte. Les propositions prennent en compte les réductions qui ont notamment été rendues possibles par la redistribution de la charge de travail ; l'examen et la rationalisation des contrats, des services et des fournitures et accessoires, y compris la diffusion électronique de documents n'appartenant pas à la catégorie des publications phares et la suspension des arrangements contractuels concernant les services de messagerie et les fournitures et accessoires ; l'examen des objets de dépense autres que les postes dans les bureaux nationaux et la prolongation de la durée de vie utile du matériel informatique. Des renseignements plus détaillés sont donnés dans les sections consacrées aux différentes composantes. Le montant demandé permet de financer l'exécution des mandats dans leur intégralité, d'une manière efficace et rationnelle.

Tableau 21.15
Évolution des ressources financières, par composante et grande catégorie de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Changements</i>						2020 (prévisions avant actualisation des coûts)	2020 (prévisions après actualisation des coûts)		
	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total			Pourcentage	
Composante										
Organes directeurs	775,1	821,1	–	–	–	–	–	821,1	19,7	840,8
Direction exécutive et administration	4 088,1	4 031,6	–	–	(55,8)	(55,8)	(1,4)	3 975,8	154,2	4 130,0
Programme de travail	32 853,5	32 770,8	–	–	29,2	29,2	0,1	32 800,0	1 346,4	34 146,4
Appui au programme	19 733,9	20 826,0	(231,7)	–	(492,3)	(724,0)	(3,5)	20 102,0	714,7	20 816,7
Total	57 450,5	58 449,5	(231,7)	–	(518,9)	(750,6)	(1,3)	57 698,9	2 235,0	59 933,9
Grandes catégories de dépenses										
Postes	48 859,6	48 089,1	–	–	(264,6)	(264,6)	(0,6)	47 824,5	1 982,5	49 807,0
Autres objets de dépense	8 591,0	10 360,4	(231,7)	–	(254,3)	(486,0)	(4,7)	9 874,4	252,5	10 126,9
Total	57 450,5	58 449,5	(231,7)	–	(518,9)	(750,6)	(1,3)	57 698,9	2 235,0	59 933,9

Tableau 21.16
Évolution des postes permanents, par catégorie

	<i>Changements</i>				2020 (effectif proposé)	Variation
	2019 (effectif approuvé)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements		
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						
SGA	1	–	–	–	1	–
D-2	2	–	–	1	3	1
D-1	13	–	–	(1)	12	(1)
P-5	31	–	–	–	31	–
P-4	60	–	–	–	60	–
P-3	60	–	–	–	60	–
P-2/1	47	–	–	(2)	45	(2)
Total partiel	214	–	–	(2)	212	(2)
Agents des services généraux						
Autres classes	4	–	–	–	4	–
Total partiel	4	–	–	–	4	–

	Changements				2020 (effectif proposé)	Variation
	2019 (effectif approuvé)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements		
Autres catégories de personnel						
Administrateurs recrutés sur le plan national	3	–	–	–	3	–
Agents locaux	257	–	–	(1)	256	(1)
Total partiel	260	–	–	(1)	259	(1)
Total	478	–	–	(3)	475	(3)

Note : L'annexe II récapitule les changements, par composante, sous-programme et catégorie de personnel.
Abréviation : SGA = Secrétaire général(e) adjoint(e).

Tableau 21.17
Évolution des postes temporaires, par catégorie

	Changements				2020 (effectif proposé)	Variation
	2019 (effectif approuvé)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements		
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						
P-4	1	–	–	–	1	–
P-3	2	–	–	–	2	–
Total	3	–	–	–	3	–

Organes directeurs

21.124 Les tableaux 21.18 et 21.19 et la figure 21.III donnent des informations sur les organes intergouvernementaux permanents et les montants s'y rapportant au titre du budget ordinaire.

Tableau 21.18
Organes directeurs

	Mandat	Description	Composition		Ressources nécessaires (en milliers de dollars des États-Unis)	
			Gouvernements	Experts	2019 (crédits ouverts)	2020 (prévisions avant actualisation des coûts)
Session de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes	Résolution 106 (VI) du Conseil économique et social	Cette session est la principale réunion biennale de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC). Elle offre l'occasion d'examiner des questions de développement urgentes pour les pays de la région et d'évaluer l'état d'avancement des travaux de la Commission. Elle permet également aux gouvernements des États membres d'examiner le rapport du secrétariat sur les activités de la Commission et de s'informer ainsi des travaux accomplis par celle-ci au cours des deux années précédentes. Par ailleurs, en adoptant le programme de travail et en approuvant le calendrier des conférences, les gouvernements définissent également les mandats qui guideront les futurs travaux de la Commission	60	– 1 : Trente-huitième session	320,5	320,5
Comité pour le développement et la coopération des Caraïbes	Résolution 358 (XVI) de la CEPALC et Déclaration constitutive et mandat et règlement intérieur du Comité (E/CEPAL/1022)	Le Comité a été créé pour promouvoir et renforcer la coopération économique et sociale et l'intégration entre les pays des Caraïbes, et pour promouvoir la coopération entre eux et les autres pays ainsi que les processus d'intégration de l'Amérique latine et des Caraïbes	29	– 1 : Trente-huitième session	93,0	93,0
Conférence sur la science, l'innovation et les technologies de l'information et des communications	Résolution 672 (XXXIV) de la CEPALC et résolution 2012/35 du Conseil économique et social	Les objectifs de la Conférence sont notamment de promouvoir l'élaboration et l'amélioration des politiques nationales pour la science, la technologie et l'innovation ainsi que des politiques liées au progrès de la société de l'information et du savoir	60	– 1 : Troisième session	89,9	89,9
Conférence régionale sur la population et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes	Accord 1 du Comité spécial de la CEPALC sur la population et le développement	En 2012, par sa résolution 670 (XXXIV), la CEPALC a décidé que le Comité spécial sur la population et le développement deviendrait la Conférence régionale sur la population et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes. La Conférence est principalement consacrée au suivi et à l'examen des questions relatives à la population et au développement, aux	60	– 1 : Quatrième session	86,2	86,2

	Mandat	Description	Composition		Ressources nécessaires (en milliers de dollars des États-Unis)		
			Gouvernements	Experts	Nombre de sessions en 2020	2019 (prévisions avant crédits ouverts)	2020 (prévisions avant actualisation des coûts)
		migrations internationales, aux peuples autochtones et aux populations d'ascendance africaine, et au vieillissement					
Présidents de la Conférence régionale sur le développement social de l'Amérique latine et des Caraïbes	Résolution 682 (XXXV) de la CEPALC et résolution 2014/32 du Conseil économique et social	Les objectifs de la Conférence sont notamment de promouvoir l'élaboration des politiques nationales relatives au développement social et à la coopération internationale, régionale et bilatérale dans le domaine du développement social, afin d'analyser les multiples dimensions de la pauvreté, de progresser dans la mesure de la pauvreté et de remédier aux inégalités et aux écarts structurels	60	– 1 : Quatrième réunion	33,8	33,8	
Présidents de la Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes	Décision adoptée le 21 novembre 1977 par le Comité plénier à sa onzième session extraordinaire	La première Conférence régionale sur l'intégration de la femme au développement économique et social de l'Amérique latine et des Caraïbes s'est tenue à La Havane en 1977. Depuis lors, la Conférence s'est réunie à intervalles réguliers, au moins tous les trois ans, pour examiner la situation régionale et sous-régionale en ce qui concerne l'autonomie et les droits des femmes, présenter des recommandations sur les politiques publiques en matière d'égalité des genres, procéder à des évaluations périodiques des activités entreprises pour donner effet aux accords régionaux et internationaux et faciliter les échanges sur l'égalité des genres. Elle rassemble des responsables de haut niveau chargés des questions relatives à la situation des femmes et des politiques visant à assurer l'équité de genre dans les pays de la région	60	– 2 : Soixantième et soixante et unième réunions	35,4	35,4	
Présidents du Conseil régional de planification de l'Institut latino-américain et des Caraïbes de planification économique et sociale	Résolution 340 (AC.66) de la CEPALC, adoptée par le Comité plénier à sa huitième session extraordinaire	Comité technique créé en 1975, le Conseil est l'organe directeur chargé de l'orientation des activités de l'Institut latino-américain et des Caraïbes de planification économique et sociale et il fait office d'organe consultatif pour l'exécution des programmes de travail de l'Institut et l'évaluation des résultats obtenus	33	– 1 : Vingt-huitième réunion	28,7	28,7	
Comité exécutif de la Conférence statistique des Amériques	Résolution 580 (XVIII) de la CEPALC et résolution 2000/7 du Conseil économique et social	La Conférence contribue à améliorer les politiques et les activités en matière de statistique dans les pays de la région et à favoriser la coopération internationale, régionale et bilatérale entre les organismes nationaux de statistique et les organismes internationaux et régionaux	60	– 1 : Dix-neuvième réunion	31,8	31,8	

	Mandat	Description	Composition		Ressources nécessaires (en milliers de dollars des États-Unis)	
			Gouvernements	Experts	2019 (crédits ouverts)	2020 (prévisions avant actualisation des coûts)
Comité de coopération économique de l'Amérique centrale	Résolution 9 (IV) de la CEPALC	Le Comité fait office d'instance consultative pour l'intégration de l'Amérique centrale	7	– –	5,2	5,2
Conférence ministérielle sur la société de l'information en Amérique latine et dans les Caraïbes	Résolution 610 (XXX) de la CEPALC	En 2000, un dialogue régional sur la société de l'information et du savoir en Amérique latine et dans les Caraïbes a été lancé, dans le cadre duquel les pays ont affirmé leur volonté de concevoir et de mettre en œuvre des programmes portant sur l'accès aux technologies de l'information et des communications et leur utilisation. En 2005, la Conférence régionale ministérielle de l'Amérique latine et des Caraïbes préparatoire à la deuxième phase du Sommet mondial sur la société de l'information s'est tenue à Rio de Janeiro (Brésil). À cette occasion, la première version du Plan d'action pour la société de l'information en Amérique latine et dans les Caraïbes, qui établit une vision régionale et un engagement politique en faveur de la réduction du fossé numérique, a été approuvée. L'objectif principal de la Conférence est de concevoir et de mettre en œuvre des programmes pour l'accès aux technologies de l'information et des communications et leur utilisation dans la région	60	– 1 : Septième session	87,2	87,2
Comité d'experts gouvernementaux de haut niveau	Résolution 310 (XIV) de la CEPALC	Le Comité offre un cadre pour l'analyse des facteurs intervenant dans la mise en œuvre et l'évaluation des objectifs de la Stratégie internationale du développement en Amérique latine [résolution 310 (XIV) de la CEPALC, par. 5]	33	– 1 : Vingt-troisième session	5,2	5,2
Comité de coopération Sud-Sud	Résolution 58/220 de l'Assemblée générale et résolution 611 (XXX) de la CEPALC	Le mandat de cet organe subsidiaire découle de la résolution 58/220 de l'Assemblée générale sur la coopération économique et technique entre pays en développement, dans laquelle l'Assemblée a demandé instamment aux pays d'intensifier la coopération Sud-Sud, et qui a abouti à la création du Comité de coopération entre pays et régions en développement de la CEPALC. Par la suite, en application de la résolution 611 (XXX) de la CEPALC, ce comité a changé de nom pour devenir le Comité de coopération Sud-Sud. L'un des principaux objectifs du Comité est de renforcer la coopération internationale pour le développement, notamment la coopération Sud-Sud et Nord-Sud et la coopération triangulaire et multilatérale	60	– 1 : dans le cadre de la session de la Commission	4,2	4,2
Total					821,1	821,1

21.125 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 821 100 dollars et ne fait apparaître aucun changement par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. Ces ressources serviraient à financer les services fournis dans le cadre des réunions des organes intergouvernementaux de la CEPALC. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 21.19 et la figure 21.III.

Tableau 21.19
Organes directeurs : évolution des ressources financières

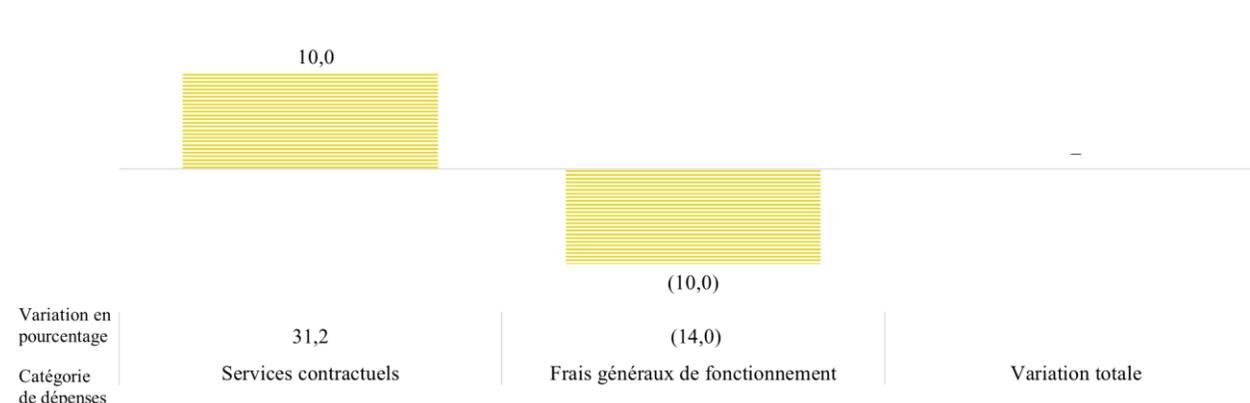
(En milliers de dollars des États-Unis)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	Total avant actualisation des coûts
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total			
Objets de dépense autres que les postes	775,1	821,1	–	–	–	–	–	821,1	

Figure 21.III

Organes directeurs : variations concernant les ressources proposées pour 2020 et les crédits ouverts pour 2019, par catégorie de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)



21.126 Les modifications proposées tiennent au fait que les ressources ont été redistribuées à l'intérieur de la composante, sans que le montant global change, afin de mieux répondre aux besoins opérationnels en 2020.

Direction exécutive et administration

21.127 La Secrétaire exécutive, qui a rang de Secrétaire générale adjointe, assure la direction, la supervision et la gestion d'ensemble du Département aux fins de l'exécution des activités prescrites et du programme de travail approuvé. Elle est chargée de la coordination et de l'établissement d'un document institutionnel sur les principales questions à examiner par la Commission à sa session biennale, ainsi que de la publication de la *CEPAL Review*. Le Bureau de la Secrétaire exécutive est également chargé de la coordination et de l'établissement du rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable en Amérique latine et dans les Caraïbes, et du rapport sur le Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable, qui se tient chaque année sous les auspices de la CEPALC. La Secrétaire exécutive est secondée par le Secrétaire exécutif adjoint (D-2).

- 21.128 Le Bureau de la Secrétaire exécutive définit les orientations générales et fixe les critères voulus pour coordonner le suivi de l'application dans la région du Programme de développement durable à l'horizon 2030 – et notamment de l'action menée au titre des objectifs de développement durable – et du Programme d'action d'Addis-Abeba, et l'intégration dans tous les programmes de fond de la CEPALC de questions transversales telles que l'égalité des genres et le développement durable. Il est également chargé de coordonner le programme de travail avec les fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies présents dans la région. Il inclut le Bureau du secrétariat de la Commission, qui est responsable des relations politiques avec les gouvernements et les autorités des États membres de la Commission, des fonctions diplomatiques et du protocole, ainsi que du service des réunions intergouvernementales.
- 21.129 La Division des opérations et de la planification des programmes, dirigée par le Secrétaire exécutif adjoint à la gestion (D-2), continuera d'assurer la coordination générale et de fournir des directives et des conseils aux responsables de sous-programme de la CEPALC en ce qui concerne la formulation du projet de plan-programme annuel et la définition de ses priorités, ainsi que les modifications à lui apporter ; l'établissement du projet de programme de travail et du rapport sur les travaux de la Commission, en vue de leur examen et de leur adoption à la session de la Commission, qui se tient tous les deux ans ; l'élaboration du projet de budget-programme annuel et des rapports qui en découlent. La Division assure également le suivi de l'exécution du programme de travail et coordonne et organise la mise en œuvre du plan d'évaluation de la CEPALC et en rend compte. En outre, le Secrétaire exécutif adjoint à la gestion est chargé, en sa qualité de Directeur de la gestion, de coordonner et de superviser les fonctions de gestion et d'appui aux programmes. Il supervise également les activités d'appui aux programmes à la CEPALC et assure les fonctions administratives au siège de la CEPALC, à Santiago, et dans ses bureaux sous-régionaux et nationaux.
- 21.130 La Division continuera : a) de procéder au suivi et à l'évaluation du programme de travail, notamment en procédant à l'auto-évaluation obligatoire et aux évaluations internes optionnelles ; b) d'améliorer le travail d'évaluation en s'attachant plus particulièrement à certains projets, sous-programmes ou thèmes en fonction des risques auxquels est exposée l'Organisation et de ses besoins ; c) de mettre en application la budgétisation axée sur les résultats et de développer encore les pratiques de gestion axée sur les résultats en vigueur à la CEPALC ; d) d'assurer la coordination, l'orientation et la supervision du programme de coopération technique de la CEPALC et des activités de collecte de fonds qui s'y rapportent, entreprises par le Groupe de la gestion des projets.
- 21.131 Le Groupe de l'information, basé au siège de la CEPALC, relève de la Direction exécutive et administration. Il rend compte à la Secrétaire exécutive et travaille en étroite coordination avec le Département de la communication globale du Secrétariat.
- 21.132 Comme prévu par le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier par la cible 12.6 des objectifs de développement durable, dans laquelle les organismes sont encouragés à intégrer des informations sur le développement durable dans leurs rapports périodiques, et conformément au mandat général approuvé par l'Assemblée générale au paragraphe 19 de sa résolution 72/219, la Commission incorpore des méthodes de gestion de l'environnement dans ses activités. L'un des résultats obtenus en 2018 est le forage d'un nouveau puits pour l'approvisionnement en eau et l'installation d'un système hydraulique complet dans les jardins du complexe du siège, afin d'optimiser l'irrigation et l'architecture paysagère et de réduire ainsi la consommation d'eau. D'ici à la fin de 2020, la Commission est censée optimiser l'utilisation du puits en réalisant des travaux d'assainissement, de chloration et de recyclage de l'eau, afin de rendre celle-ci propre à la consommation. Dans le cadre de l'examen stratégique des biens immobiliers concernant ses locaux, la CEPALC a prévu de concevoir un bâtiment « à énergie zéro » et de mettre en place une stratégie globale de gestion de l'eau, ainsi que d'envisager de recourir aux technologies de pointe pour des travaux de rénovation partielle, afin de respecter son objectif de réduction de la consommation d'énergie tout en améliorant les conditions environnementales et les conditions de travail. Consciente qu'il importe de mieux sensibiliser le personnel aux pratiques et aux initiatives de gestion écologiquement rationnelle, et d'assurer un suivi et d'établir des rapports à cet égard, la Commission s'emploie à appeler l'attention sur les répercussions du transport aérien et de

l'organisation des réunions, ainsi que sur le tri efficace des déchets et la consommation d'énergie et d'eau. Elle s'efforcera donc de réduire autant que possible les incidences environnementales de ses prochaines réunions et manifestations et de ses opérations internes. Il est notamment prévu de prendre les mesures suivantes : réduire et atténuer les incidences environnementales des conférences et des réunions au cours de l'année 2020, mettre en œuvre plusieurs initiatives visant à montrer l'exemple en améliorant l'efficacité énergétique, en réduisant la consommation d'eau en bouteille et de papier et en limitant au minimum les déchets. Enfin, l'objectif le plus général est de mettre en œuvre une politique environnementale intégrée à l'échelle locale, englobant les aspects opérationnels et les travaux qui sont menés dans plusieurs divisions organiques de la Commission en ce qui concerne les programmes de développement durable dans la région, qui permettent de sensibiliser activement les États membres et de les aider à mettre en place des mesures et des pratiques au moyen de la coopération technique.

- 21.133 La composante Direction exécutive et administration devrait atteindre les résultats escomptés si les conditions ci-après sont réunies : a) les partenaires régionaux, sous-régionaux et nationaux continuent de s'engager en faveur d'une collaboration régionale sur les questions de développement socioéconomique et d'en faire une priorité ; b) les organismes des Nations Unies restent déterminés à améliorer la cohérence de leurs politiques et y affectent les ressources nécessaires.
- 21.134 On trouvera dans le tableau 21.20 des informations sur le respect des délais de soumission de la documentation et d'achat des billets d'avion.

Tableau 21.20
Respect des délais
 (En pourcentage)

	2018 (taux prévu)	2018 (taux effectif)	2019 (taux prévu)	2020 (taux prévu)
Soumission de la documentation dans les délais	100	100	100	100
Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ	100	46	60	65

- 21.135 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 3 975 800 dollars et fait apparaître une diminution nette de 55 800 dollars par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans les figures 21.IV à 21.VI et dans le tableau 21.21.

Figure 21.IV
Direction exécutive et administration : évolution des ressources par rapport au montant du budget ordinaire
 (En millions de dollars des États-Unis)

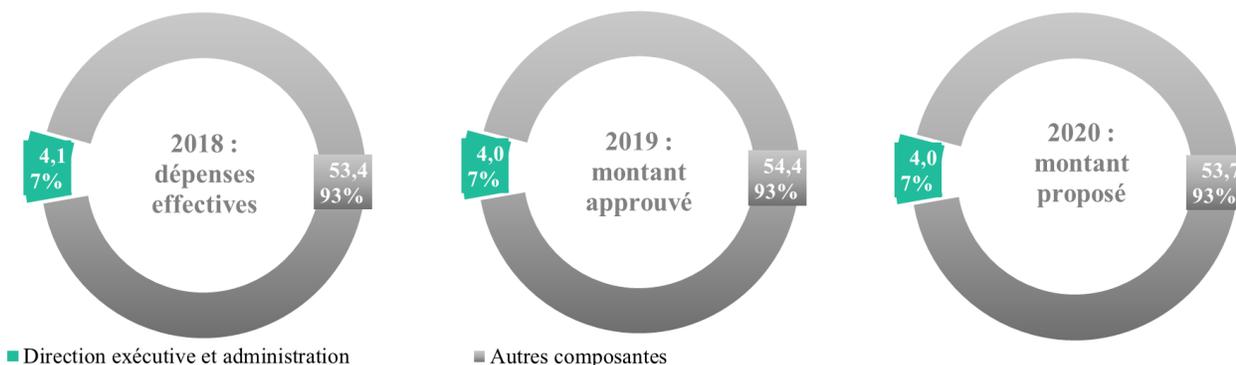


Tableau 21.21

Direction exécutive et administration : évolution des ressources financières et des postes

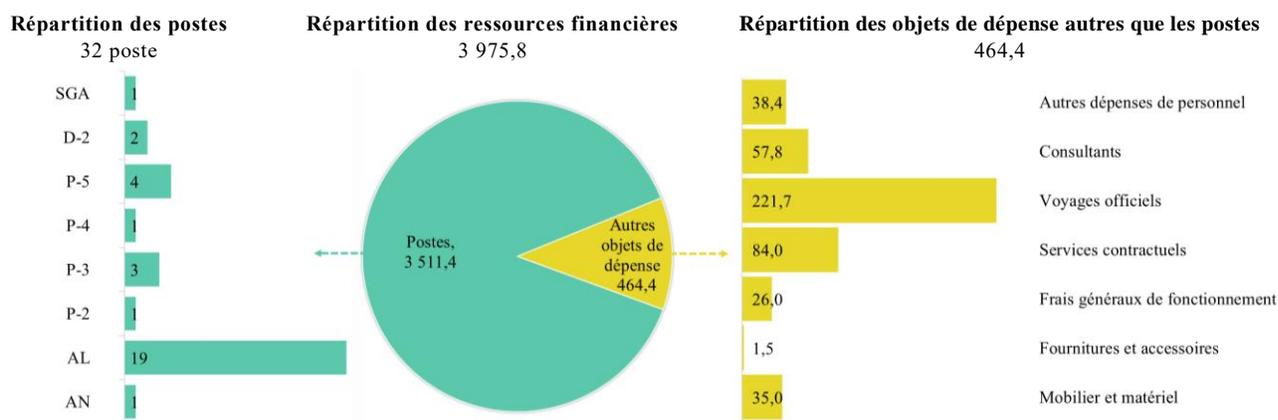
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements				2020 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses							
Postes	3 710,9	3 511,4	–	–	–	–	3 511,4
Autres objets de dépense	377,2	520,2	–	–	(55,8)	(55,8)	464,4
Total	4 088,1	4 031,6	–	–	(55,8)	(55,8)	3 975,8
Postes, par catégorie							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		12	–	–	–	–	12
Agents des services généraux et des catégories apparentées		20	–	–	–	–	20
Total		32	–	–	–	–	32

Figure 21.V

Direction exécutive et administration : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

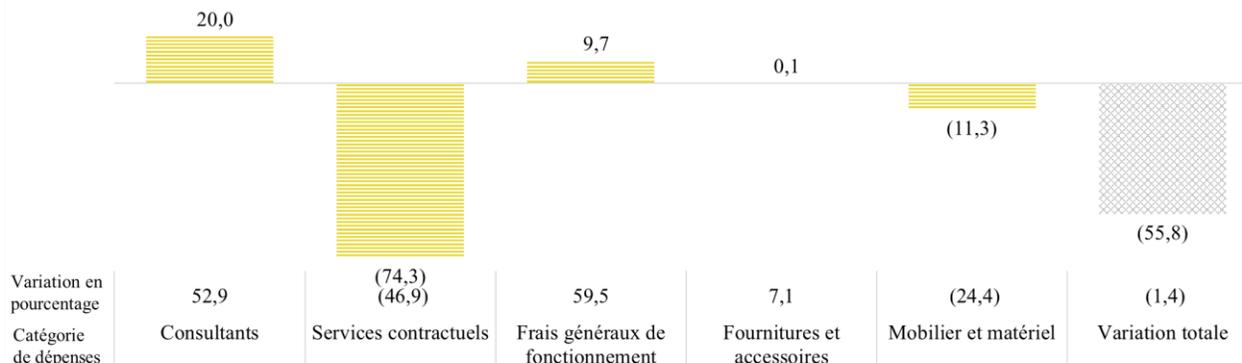


Abréviation : AL = agent(e) local(e) ; AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; SGA = Secrétaire général(e) adjoint(e).

Figure 21.VI

Direction exécutive et administration : variations concernant les ressources proposées pour 2020 et les crédits ouverts pour 2019, par catégorie de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)



21.136 La variation de 55 800 dollars s’explique comme suit :

Autres changements. Une diminution nette de 55 800 dollars imputable aux rubriques Services contractuels et Mobilier et matériel (85 600 dollars), partiellement contrebalancée par une augmentation des ressources prévues aux rubriques Consultants, Frais généraux de fonctionnement et Fournitures et accessoires (29 800 dollars).

21.137 La composante sera également financée au moyen de ressources extrabudgétaires d’un montant estimé à 430 000 de dollars (voir tableau 21.14). Ces ressources serviront à couvrir les dépenses afférentes à trois postes et les dépenses autres que les postes qui seront engagées pour compléter les travaux menés au sein de la composante. Le montant des ressources extrabudgétaires diminue de 10 000 dollars par rapport aux prévisions pour 2019 en raison de l’évolution des dépenses qui doivent être financées au moyen de ces ressources.

Programme de travail

21.138 Le montant qu’il est proposé d’inscrire au budget ordinaire pour 2020 s’élève à 32 800 000 dollars et fait apparaître une augmentation nette de 29 200 dollars par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans les figures 21.VII et 21.VIII et dans le tableau 21.22.

Figure 21.VII
Programme de travail : évolution des ressources par rapport au montant du budget ordinaire
 (En millions de dollars des États-Unis)

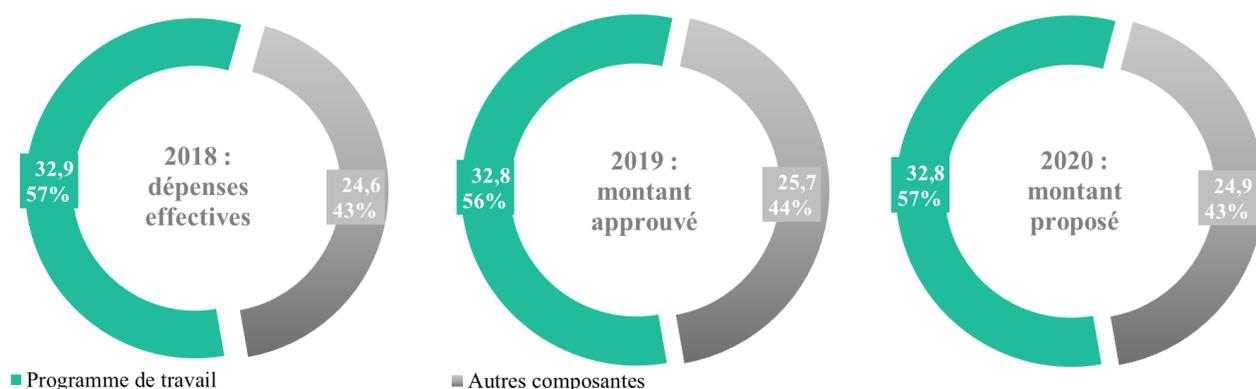


Tableau 21.22
Programme de travail : évolution des ressources financières et des postes
 (En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

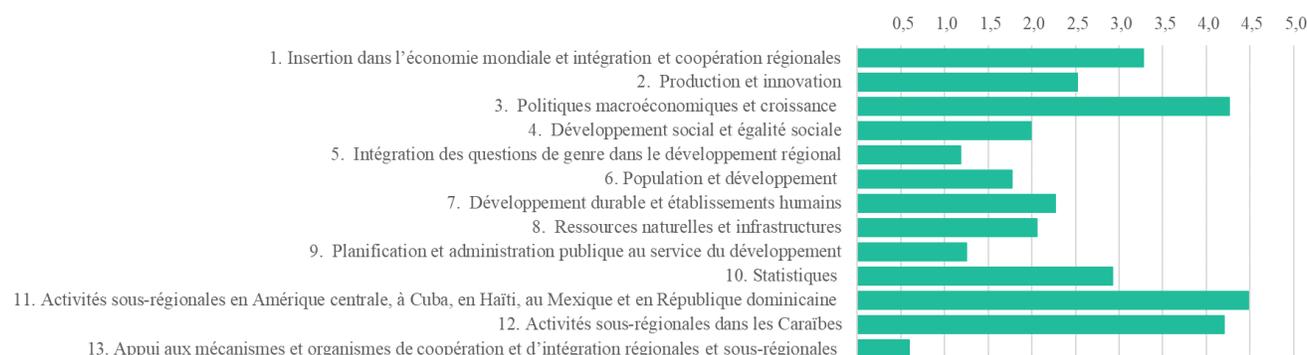
	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements				2020 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total		
Ressources financières, par sous-programme								
1. Insertion dans l'économie mondiale et intégration et coopération régionales	3 465,4	3 082,3	–	–	197,2	197,2	6,4	3 279,5
2. Production et innovation	2 917,7	2 821,9	–	–	(298,0)	(298,0)	(10,6)	2 523,9
3. Politiques macroéconomiques et croissance	3 979,3	4 226,7	–	–	34,0	34,0	0,8	4 260,7
4. Développement social et égalité sociale	2 245,1	2 128,1	–	–	(136,3)	(136,3)	(6,4)	1 991,8
5. Intégration des questions de genre dans le développement régional	1 141,2	1 062,2	–	–	123,8	123,8	11,7	1 186,0
6. Population et développement	1 782,6	1 797,9	–	–	(23,6)	(23,6)	(1,3)	1 774,3
7. Développement durable et établissements humains	2 005,7	2 193,9	–	–	75,8	75,8	3,5	2 269,7
8. Ressources naturelles et infrastructures	2 194,6	2 156,0	–	–	(100,2)	(100,2)	(4,6)	2 055,8
9. Planification et administration publique au service du développement	1 034,3	1 251,8	–	–	–	–	–	1 251,8
10. Statistiques	2 958,7	2 927,9	–	–	(2,0)	(2,0)	(0,1)	2 925,9
11. Activités sous-régionales en Amérique centrale, à Cuba, en Haïti, au Mexique et en République dominicaine	4 484,4	4 255,4	–	–	226,7	226,7	5,3	4 482,1
12. Activités sous-régionales dans les Caraïbes	4 159,5	4 267,5	–	–	(68,2)	(68,2)	(1,6)	4 199,3
13. Appui aux mécanismes et organismes de coopération et d'intégration régionales et sous-régionales	485,0	599,2	–	–	–	–	–	599,2
Total	32 853,5	32 770,8	–	–	29,2	29,2	0,1	32 800,0

Chapitre 21 Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2020 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses									
Postes	31 198,5	30 678,3	–	–	33,9	33,9	0,1	30 712,2	
Autres objets de dépense	1 655,0	2 092,5	–	–	(4,7)	(4,7)	(0,2)	2 087,8	
Total	32 853,5	32 770,8	–	–	29,2	29,2	0,1	32 800,0	
Postes, par sous-programme									
1. Insertion dans l'économie mondiale et intégration et coopération régionales		25	–	–	1	1	4,0	26	
2. Production et innovation		22	–	–	(2)	(2)	(9,1)	20	
3. Politiques macroéconomiques et croissance		35	–	–	–	–	–	35	
4. Développement social et égalité sociale		17	–	–	(1)	(1)	(5,9)	16	
5. Intégration des questions de genre dans le développement régional		8	–	–	1	1	12,5	9	
6. Population et développement		16	–	–	–	–	–	16	
7. Développement durable et établissements humains		17	–	–	1	1	5,9	18	
8. Ressources naturelles et infrastructures		18	–	–	(1)	(1)	(5,6)	17	
9. Planification et administration publique au service du développement		12	–	–	–	–	–	12	
10. Statistiques		27	–	–	–	–	–	27	
11. Activités sous-régionales en Amérique centrale, à Cuba, en Haïti, au Mexique et en République dominicaine		45	–	–	4	4	8,9	49	
12. Activités sous-régionales dans les Caraïbes		37	–	–	(1)	(1)	(2,7)	36	
13. Appui aux mécanismes et organismes de coopération et d'intégration régionales et sous-régionales		4	–	–	–	–	–	4	
Total		283	–	–	2	2	0,7	285	

Figure 21.VIII
Répartition des ressources proposées pour 2020, par sous-programme

(En millions de dollars des États-Unis)



Sous-programme 1 Insertion dans l'économie mondiale et intégration et coopération régionales

21.139 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 3 279 500 dollars et fait apparaître une augmentation nette de 197 200 dollars par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 21.23 et les figures 21.IX et 21.X.

Tableau 21.23

Sous-programme 1 : évolution des ressources financières et des postes

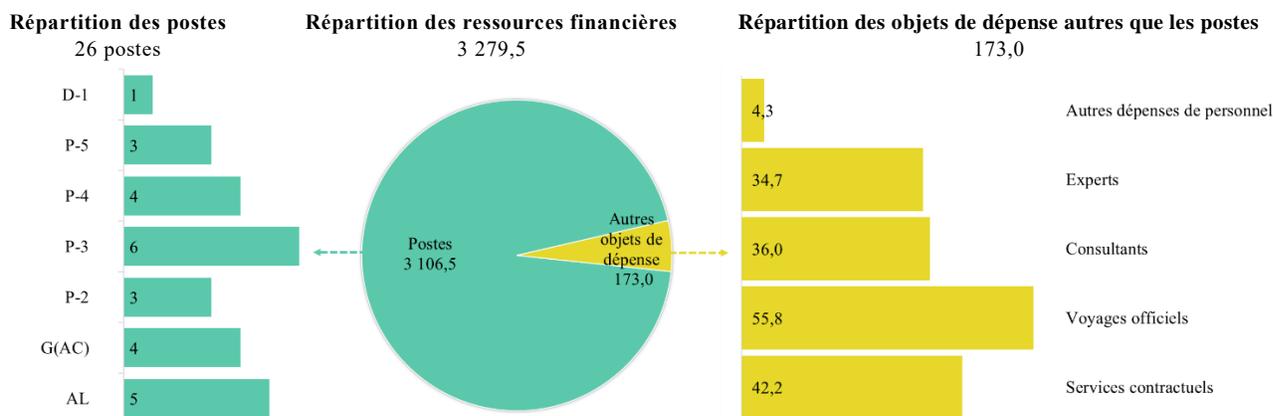
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements				2020 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total Pourcentage		
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	3 313,7	2 908,7	–	–	197,8	197,8	6,8	3 106,5
Autres objets de dépense	151,7	173,6	–	–	(0,6)	(0,6)	(0,3)	173,0
Total	3 465,4	3 082,3	–	–	197,2	197,2	6,4	3 279,5
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		16	–	–	1	1	6,3	17
Agents des services généraux et des catégories apparentées		9	–	–	–	–	–	9
Total		25	–	–	1	1	4,0	26

Figure 21.IX

Sous-programme 1 : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

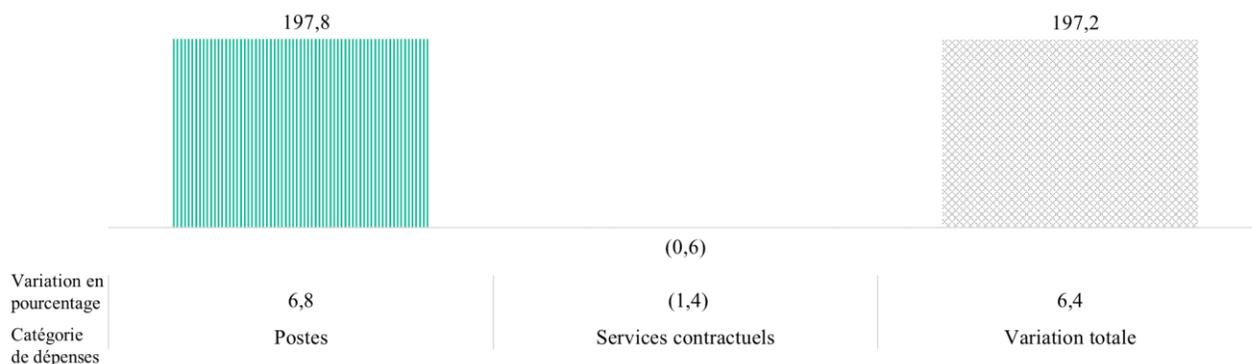


Abréviations : AL = agent(e) local(e) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes).

Figure 21.X

Sous-programme 1 : variations concernant les ressources proposées pour 2020 et les crédits ouverts pour 2019, par catégorie de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)



21.140 La variation de 197 200 dollars s'explique comme suit :

Autres changements. Une augmentation nette de 197 200 dollars imputable au gain d'un poste d'économiste hors classe (P-5) et d'un poste d'économiste (P-3) qu'il est proposé de transférer au sous-programme 2 (298 000 dollars), en partie compensée par la perte d'un poste de fonctionnaire d'administration [adjoint(e) de 1^{re} classe] (P-2) par transfert au sous-programme 6 (100 200 dollars) ; une diminution des ressources demandées au titre des services contractuels (600 dollars).

21.141 Le sous-programme sera également financé au moyen de ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 350 000 dollars (voir tableau 21.14). Ces ressources serviront à couvrir les dépenses qui seront engagées pour fournir un appui aux États membres qui en font la demande, appui qui prendra notamment la forme de services consultatifs, de services de coopération technique et d'activités de formation visant à renforcer les capacités de l'administration, des institutions universitaires, des établissements d'enseignement supérieur et des organismes régionaux et internationaux et à leur permettre d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques commerciales, l'accent étant mis sur le commerce et le développement durable ainsi que sur la participation de la région – et particulièrement des petites et moyennes entreprises – aux réseaux logistiques mondiaux dans les

secteurs de l'industrie, des services et de la fabrication de produits à base de ressources naturelles. Elles serviront également à aider les pays à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à atteindre les objectifs et les cibles de développement durable. Le montant des ressources extrabudgétaires augmente de 20 000 dollars par rapport aux prévisions pour 2019 en raison de l'évolution des dépenses qui doivent être financées au moyen de ces ressources.

Sous-programme 2 **Production et innovation**

21.142 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 2 523 900 dollars et fait apparaître une diminution de 298 000 dollars par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 21.24 et la figure 21.XI.

Tableau 21.24

Sous-programme 2 : évolution des ressources financières et des postes

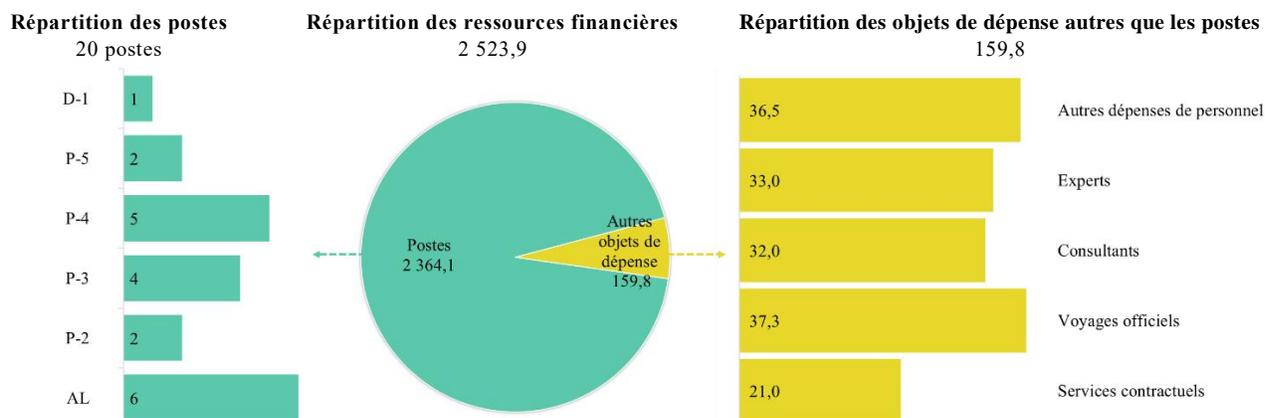
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements				2020 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total Pourcentage		
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	2 775,7	2 662,1	–	–	(298,0)	(298,0)	(11,2)	2 364,1
Autres objets de dépense	142,0	159,8	–	–	–	–	–	159,8
Total	2 917,7	2 821,9	–	–	(298,0)	(298,0)	(10,6)	2 523,9
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		16	–	–	(2)	(2)	(12,5)	14
Agents des services généraux et des catégories apparentées		6	–	–	–	–	–	6
Total		22	–	–	(2)	(2)	(9,1)	20

Figure 21.XI

Sous-programme 2 : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Abréviations : AL = agent(e) local(e).

21.143 La variation de 298 000 dollars s'explique comme suit :

Autres changements. Une diminution de 298 000 dollars imputable à la perte d'un poste d'économiste hors classe (P-5) et d'un poste d'économiste (P-3), qu'il est proposé de transférer au sous-programme 1.

21.144 Le sous-programme sera également financé au moyen de ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 1 400 000 dollars (voir tableau 21.14). Ces ressources serviront à couvrir les dépenses afférentes à trois postes et les dépenses autres que les postes qui seront engagées pour fournir un appui aux États membres qui en font la demande, appui qui prendra notamment la forme de services consultatifs, de services de coopération technique et d'activités de formation visant à renforcer les capacités de l'administration, des institutions universitaires, des établissements d'enseignement supérieur et des organismes régionaux et à leur permettre d'analyser l'évolution et les tendances récentes concernant la structure de production de la région, le comportement des principaux agents économiques de la région, ainsi que les tendances en matière d'innovation, de technologie et de connaissances. Elles serviront également à aider les pays à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à atteindre les objectifs et les cibles de développement durable, en particulier en ce qui concerne la promotion de l'emploi productif, l'action menée en faveur d'un partenariat mondial pour le développement et le partage des bienfaits des nouvelles technologies. Le montant des ressources extrabudgétaires augmente de 100 000 dollars par rapport aux prévisions pour 2019 en raison de l'évolution des dépenses qui doivent être financées au moyen de ces ressources.

Sous-programme 3 Politiques macroéconomiques et croissance

21.145 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 4 260 700 dollars et fait apparaître une augmentation de 34 000 dollars par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 21.25 et dans les figures 21.XII et 21.XIII.

Tableau 21.25

Sous-programme 3 : évolution des ressources financières et des postes

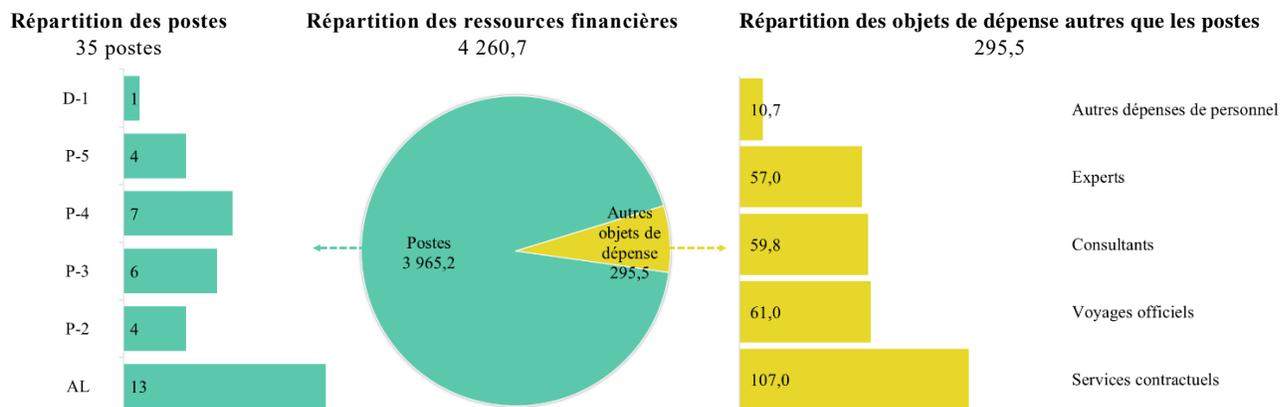
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements				2020 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total Pourcentage		
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	3 806,8	3 941,6	–	–	23,6	23,6	0,6	3 965,2
Autres objets de dépense	172,5	285,1	–	–	10,4	10,4	3,6	295,5
Total	3 979,3	4 226,7	–	–	34,0	34,0	0,8	4 260,7
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		22	–	–	–	–	–	22
Agents des services généraux et des catégories apparentées		13	–	–	–	–	–	13
Total		35	–	–	–	–	–	35

Figure 21.XII

Sous-programme 3 : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

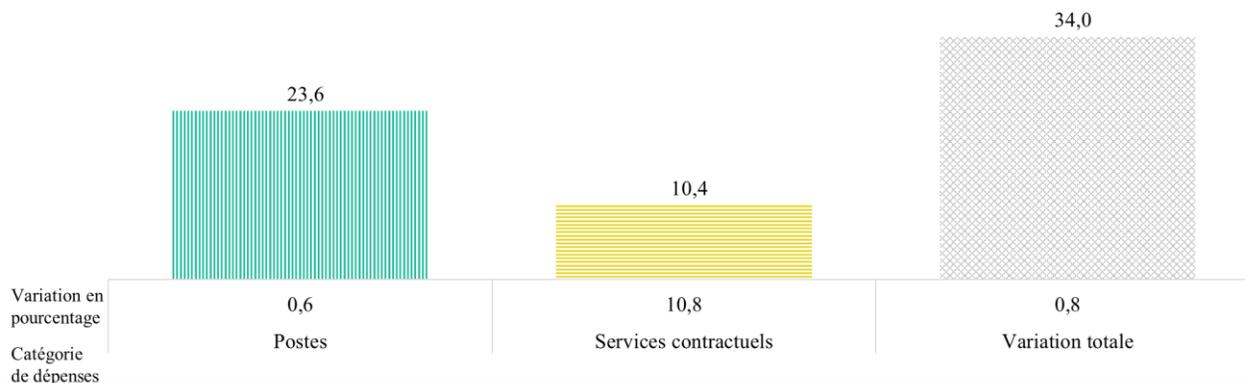


Abréviation : AL = agent(e) local(e).

Figure 21.XIII

Sous-programme 3 : variations concernant les ressources proposées pour 2020 et les crédits ouverts pour 2019, par catégorie de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)



21.146 La variation de 34 000 dollars s’explique comme suit :

Autres changements. L’augmentation de 34 000 dollars est imputable au transfert au sous-programme 3 d’un poste de spécialiste des questions de population (P-3) qui proviendrait du sous-programme 6 (123 800 dollars), dont le coût est partiellement contrebalancé par la suppression d’un poste de spécialiste de la gestion des programmes (adjoint(e) de 1^{re} classe) (P-2) (100 200 dollars) qui est proposée, et à l’augmentation des dépenses prévues pour les services contractuels (10 400 dollars).

21.147 Le sous-programme sera également financé au moyen de ressources extrabudgétaires d’un montant estimé à 950 000 dollars (voir tableau 21.14). Ces ressources serviront à couvrir les dépenses afférentes à trois postes et les dépenses autres que les postes qui seront engagées pour fournir un appui aux États membres qui en font la demande, appui qui prendra notamment la forme de services consultatifs, de services de coopération technique et d’activités de formation visant à renforcer les capacités des services de l’État et des organes régionaux et à leur permettre de mettre en œuvre le Programme de développement durable à l’horizon 2030, d’atteindre les objectifs de développement durable et de mettre en application le Programme d’action d’Addis-Abeba. Elles seront également consacrées à l’appui à des politiques macroéconomiques et des politiques de stimulation de la croissance à long terme, et l’accent sera mis sur la coordination des politiques macroéconomiques ; l’élaboration et l’application de politiques budgétaires et de réformes structurelles ; la mise au point de systèmes de suivi et de modélisation du développement économique ; l’élaboration d’indicateurs analytiques.

**Sous-programme 4
Développement social et égalité sociale**

21.148 Le montant qu’il est proposé d’inscrire au budget ordinaire pour 2020 s’élève à 1 991 800 dollars et fait apparaître une diminution nette de 136 300 dollars par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 21.26 et dans les figures 21.XIV et 21.XV.

Tableau 21.26

Sous-programme 4 : évolution des ressources financières et des postes

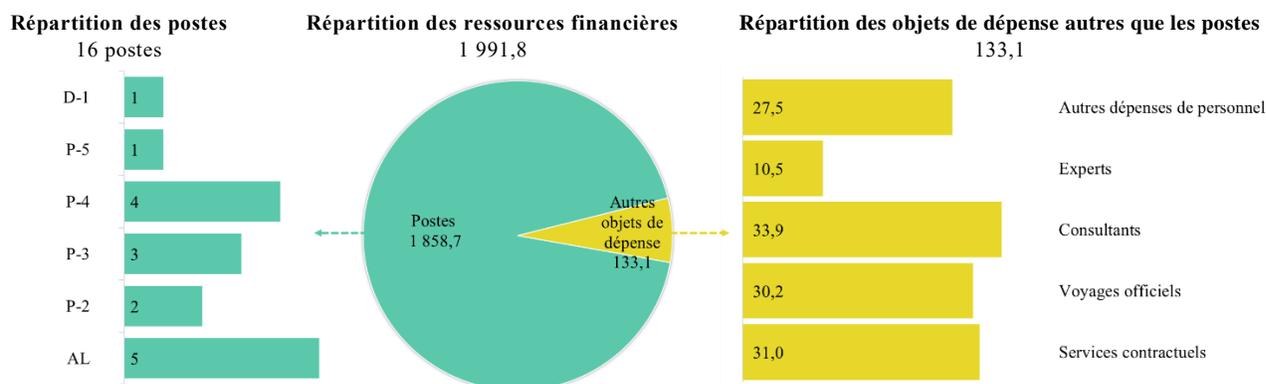
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements				2020 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total		
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	2 107,7	1 982,5	–	–	(123,8)	(123,8)	(6,2)	1 858,7
Autres objets de dépense	137,4	145,6	–	–	(12,5)	(12,5)	(8,6)	133,1
Total	2 245,1	2 128,1	–	–	(136,3)	(136,3)	(6,4)	1 991,8
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		12	–	–	(1)	(1)	(8,3)	11
Agents des services généraux et des catégories apparentées		5	–	–	–	–	–	5
Total		17	–	–	(1)	(1)	(5,9)	16

Figure 21.XIV

Sous-programme 4 : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)

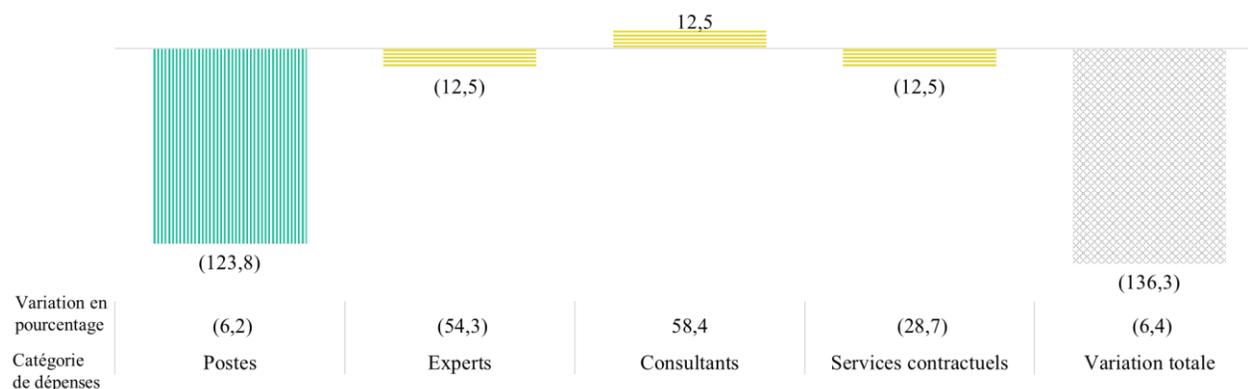
(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Abréviation : AL = agent(e) local(e).

Figure 21.XV
Sous-programme 4 : variations concernant les ressources proposées pour 2020 et les crédits ouverts pour 2019, par catégorie de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)



21.149 La variation de 136 300 dollars s'explique comme suit :

Autres changements. La diminution nette de 136 300 dollars est imputable à la cession, à laquelle il est proposé de procéder, d'un poste de spécialiste des questions sociales (P-3) au bénéfice du sous-programme 5 (123 800 dollars) et à la diminution des dépenses prévues au titre des services contractuels (12 500 dollars). Les modifications proposées tiennent également au fait que les ressources ont été redistribuées à l'intérieur du sous-programme, sans que le montant global change, afin de mieux répondre aux besoins opérationnels en 2020.

21.150 Le sous-programme sera également financé au moyen de ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 700 000 dollars (voir tableau 21.14). Ces ressources serviront à couvrir les dépenses afférentes à quatre postes et les dépenses autres que les postes qui seront engagées pour fournir un appui aux États membres qui en font la demande, appui qui prendra notamment la forme de services consultatifs, de services de coopération technique et d'activités de formation visant à renforcer les capacités des services de l'État et à leur permettre de mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030, d'atteindre les objectifs de développement durable et de donner suite aux conclusions des sessions de la Conférence régionale sur le développement social de l'Amérique latine et des Caraïbes. Elles seront également consacrées au renforcement des politiques de protection sociale reposant sur une méthode durable et fondée sur les droits, et l'accent sera mis sur les droits sociaux et les politiques combinant régimes de protection sociale contributifs et régimes non contributifs, ainsi que sur l'évaluation et les effets des investissements sociaux sur la redistribution des ressources. Le montant des ressources extrabudgétaires augmente de 100 000 dollars par rapport aux prévisions pour 2019 en raison de l'évolution des dépenses qui doivent être financées au moyen de ces ressources.

Sous-programme 5 Intégration des questions de genre dans le développement régional

21.151 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 1 186 000 dollars et fait apparaître une augmentation nette de 123 800 dollars par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 21.27 et dans les figures 21.XVI et 21.XVII.

Tableau 21.27

Sous-programme 5 : évolution des ressources financières et des postes

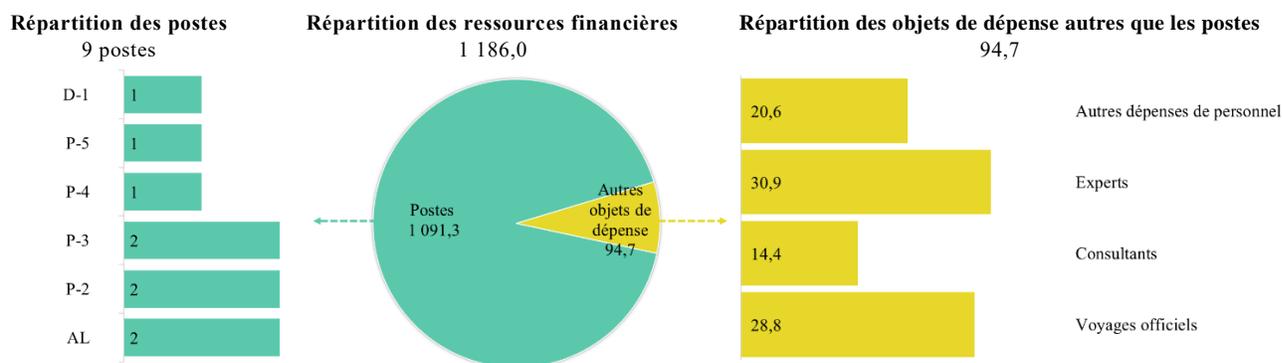
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements				2020 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total Pourcentage		
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	1 093,0	967,5	–	–	123,8	123,8	12,8	1 091,3
Autres objets de dépense	48,2	94,7	–	–	–	–	–	94,7
Total	1 141,2	1 062,2	–	–	123,8	123,8	11,7	1 186,0
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		6	–	–	1	1	16,7	7
Agents des services généraux et des catégories apparentées		2	–	–	–	–	–	2
Total		8	–	–	1	1	12,5	9

Figure 21.XVI

Sous-programme 5 : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

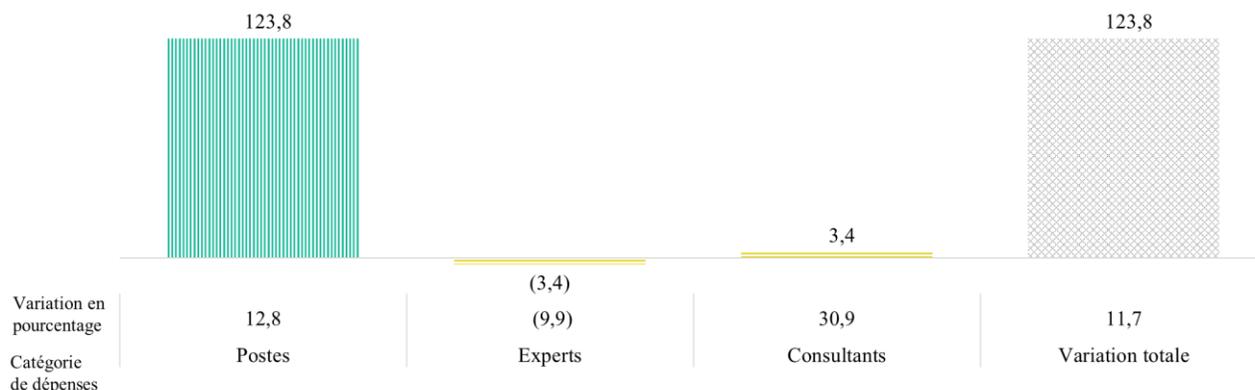


Abréviation : AL = agent(e) local(e).

Figure 21.XVII

Sous-programme 5 : variations concernant les ressources proposées pour 2020 et les crédits ouverts pour 2019, par catégorie de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)



21.152 La variation de 123 800 dollars s’explique comme suit :

Autres changements. L’augmentation nette de 123 800 dollars est essentiellement imputable au transfert au sous-programme 5 d’un poste de spécialiste des questions sociales (P-3) qui proviendrait du sous-programme 4. Les modifications proposées tiennent également au fait que les ressources ont été redistribuées à l’intérieur du sous-programme, sans que le montant global change, afin de mieux répondre aux besoins opérationnels en 2020.

21.153 Le sous-programme sera également financé au moyen de ressources extrabudgétaires d’un montant estimé à 650 000 dollars (voir tableau 21.14). Ces ressources serviront à couvrir les dépenses afférentes à trois postes et les dépenses autres que les postes qui seront engagées pour fournir un appui aux États membres qui en font la demande, appui qui prendra notamment la forme de services consultatifs, de services de coopération technique et d’activités de formation visant à renforcer les capacités des services de l’État et à leur permettre de mettre en œuvre le Programme de développement durable à l’horizon 2030, d’atteindre les objectifs de développement durable, de donner suite aux conclusions de la Conférence régionale sur les femmes de l’Amérique latine et des Caraïbes et de mener des activités liées, entre autres, à l’élaboration de politiques publiques axées sur l’intégration des questions de genre et le renforcement des institutions à l’intention des services de l’État et des entités responsables des politiques et programmes en faveur des femmes ; aux méthodes et outils pour l’élaboration de politiques publiques – notamment la mise au point et l’utilisation d’indicateurs de genre ; à l’appui à fournir à l’Observatoire de l’égalité des genres en Amérique latine et les Caraïbes ; il s’agira aussi de rassembler et de diffuser des données factuelles sur les politiques en faveur de l’intégration des questions de genre et de l’égalité qui se sont révélées efficaces.

**Sous-programme 6
Population et développement**

21.154 Le montant qu’il est proposé d’inscrire au budget ordinaire pour 2020 s’élève à 1 774 300 dollars et fait apparaître une diminution de 23 600 dollars par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 21.28 et la figure 21.XVIII.

Tableau 21.28

Sous-programme 6 : évolution des ressources financières et des postes

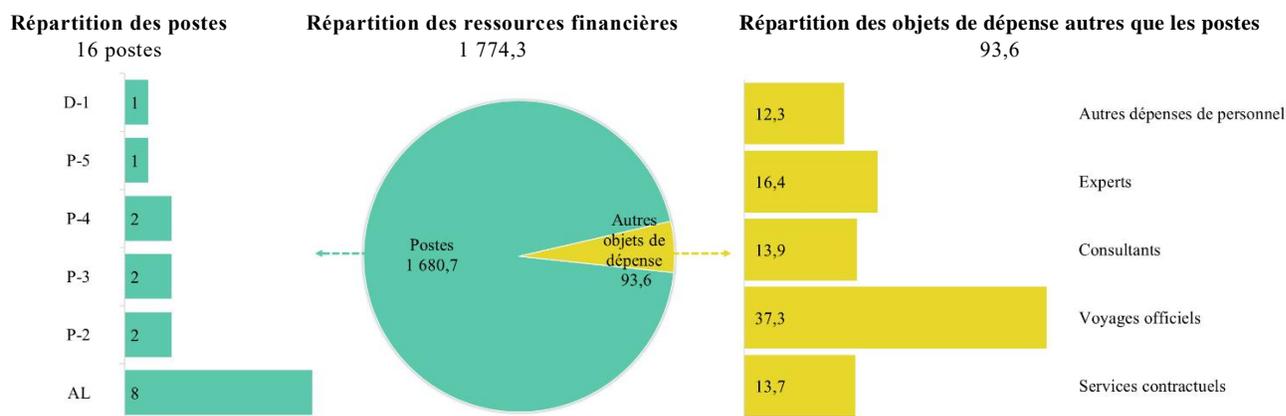
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements				2020 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total Pourcentage		
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	1 701,6	1 704,3	–	–	(23,6)	(23,6)	(1,4)	1 680,7
Autres objets de dépense	81,0	93,6	–	–	–	–	–	93,6
Total	1 782,6	1 797,9	–	–	(23,6)	(23,6)	(1,3)	1 774,3
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		8	–	–	–	–	–	8
Agents des services généraux et des catégories apparentées		8	–	–	–	–	–	8
Total		16	–	–	–	–	–	16

Figure 21.XVIII

Sous-programme 6 : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Abréviation : AL = agent(e) local(e).

21.155 La variation de 23 600 dollars s'explique comme suit :

Autres changements. La diminution de 23 600 dollars est imputable au transfert d'un poste de spécialiste des questions de population (P-3) au sous-programme 3 (123 000 dollars), auquel il est proposé de procéder et dont le coût est partiellement contrebalancé par le transfert au sous-programme 6 d'un poste de fonctionnaire d'administration (adjoint de 1^{re} classe) (P-2) qui proviendrait du sous-programme 1 (100 200 dollars).

21.156 Le sous-programme sera également financé au moyen de ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 250 000 dollars (voir tableau 21.14). Ces ressources serviront à couvrir les dépenses afférentes à un poste et les dépenses autres que les postes qui seront engagées pour fournir un appui aux États membres qui en font la demande, appui qui prendra notamment la forme de services

consultatifs, de services de coopération technique et d'activités de formation visant à renforcer les capacités des services de l'État et à leur permettre de mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030, d'atteindre les objectifs de développement durable, de suivre la mise en œuvre du Consensus de Montevideo sur la population et le développement et de donner suite aux recommandations énoncées dans la Stratégie régionale d'application, en Amérique latine et dans les Caraïbes, du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement. Le montant des ressources extrabudgétaires augmente de 30 000 dollars par rapport aux prévisions pour 2019 en raison de l'évolution des dépenses qui doivent être financées au moyen de ces ressources.

Sous-programme 7 Développement durable et établissements humains

21.157 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 2 269 700 dollars et fait apparaître une augmentation de 75 800 dollars par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 21.29 et la figure 21.XIX.

Tableau 21.29

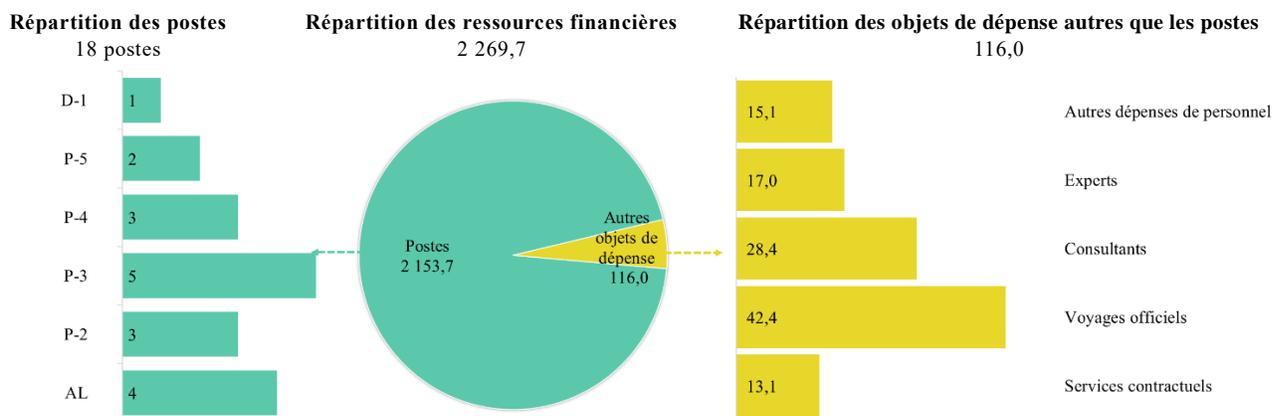
Sous-programme 7 : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements				2020 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total Pourcentage		
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	1 919,5	2 077,9	–	–	75,8	75,8	3,6	2 153,7
Autres objets de dépense	86,2	116,0	–	–	–	–	–	116,0
Total	2 005,7	2 193,9	–	–	75,8	75,8	3,5	2 269,7
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		14	–	–	–	–	–	14
Agents des services généraux et des catégories apparentées		3	–	–	1	1	33,3	4
Total		17	–	–	1	1	5,9	18

Figure 21.XIX
Sous-programme 7 : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Abréviation : AL = agent(e) local(e).

21.158 La variation de 75 800 dollars s'explique comme suit :

Autres changements. L'augmentation de 75 800 dollars est imputable au transfert au sous-programme 7 d'un poste d'assistant principal aux systèmes d'information (agent local) qui proviendrait de la composante Appui au programme.

21.159 Le sous-programme sera également financé au moyen de ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 1 million de dollars (voir tableau 21.14). Ces ressources serviront à couvrir les dépenses afférentes à deux postes et les dépenses autres que les postes qui seront engagées pour fournir un appui aux États membres qui en font la demande, appui qui prendra notamment la forme de services consultatifs, de services de coopération technique et d'activités de formation visant à renforcer les capacités des services de l'État et des organes régionaux et sous-régionaux et à leur permettre de mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030, d'atteindre les objectifs de développement durable et d'intégrer la gestion des changements climatiques et des villes dans les politiques économiques et sociales et celles relatives à l'occupation des terres, ainsi que dans les stratégies et programmes de développement durable. Des activités seront menées pour aider les pays à mettre en œuvre l'Accord de Paris et le Programme d'action d'Addis-Abeba, en particulier en ce qui concerne le financement de l'atténuation des effets des changements climatiques et l'adaptation à ces changements, ainsi que le Nouveau Programme pour les villes. Le montant des ressources extrabudgétaires diminue de 400 000 dollars par rapport aux prévisions pour 2019 en raison de l'évolution des dépenses qui doivent être financées au moyen de ces ressources.

Sous-programme 8 Ressources naturelles et infrastructures

21.160 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 2 055 800 dollars et fait apparaître une diminution nette de 100 200 dollars par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 21.30 et dans les figures 21.XX et 21.XXI.

Tableau 21.30

Sous-programme 8 : évolution des ressources financières et des postes

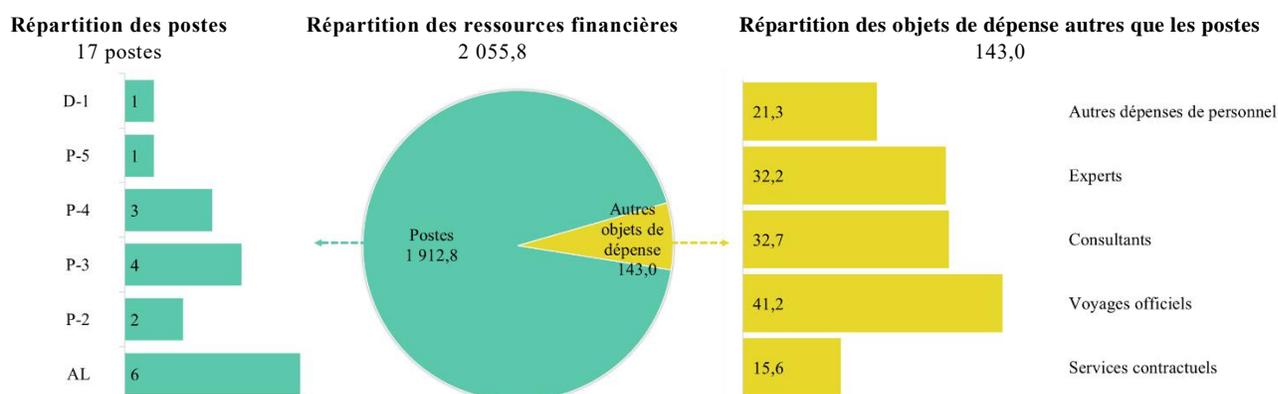
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements				2020 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total		
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	2 096,3	2 013,0	–	–	(100,2)	(100,2)	(5,0)	1 912,8
Autres objets de dépense	98,3	143,0	–	–	–	–	–	143,0
Total	2 194,6	2 156,0	–	–	(100,2)	(100,2)	(4,6)	2 055,8
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		12	–	–	(1)	(1)	(8,3)	11
Agents des services généraux et des catégories apparentées		6	–	–	–	–	–	6
Total		18	–	–	(1)	(1)	(5,6)	17

Figure 21.XX

Sous-programme 8 : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

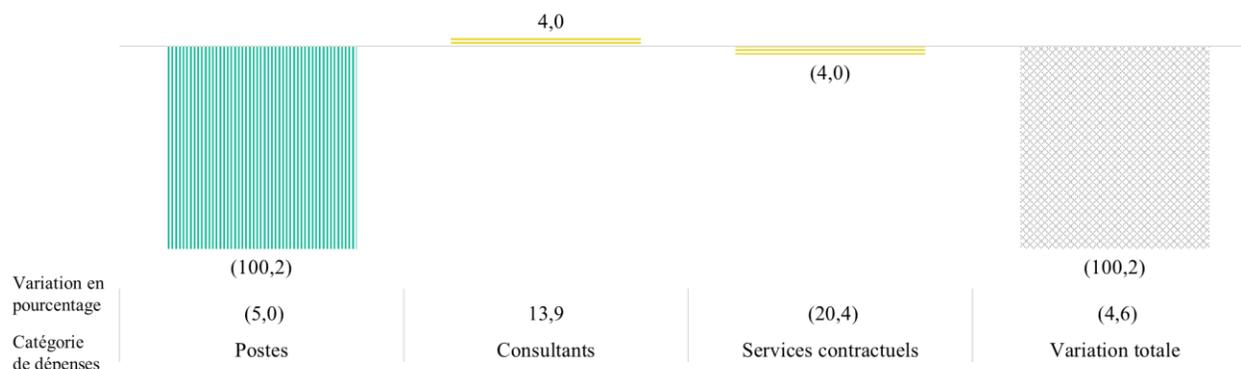


Abréviation : AL = agent(e) local(e).

Figure 21.XXI

Sous-programme 8 : variations concernant les ressources proposées pour 2020 et les crédits ouverts pour 2019, par catégorie de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)



21.161 La variation de 100 200 dollars s'explique comme suit :

Autres changements. La diminution nette de 100 200 dollars est essentiellement imputable à la suppression d'un poste de spécialiste de la gestion des programmes (P-2) qui est proposée. Les modifications proposées tiennent également au fait que les ressources ont été redistribuées à l'intérieur du sous-programme, sans que le montant global change, afin de mieux répondre aux besoins opérationnels en 2020.

21.162 Le sous-programme sera également financé au moyen de ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 300 000 dollars (voir tableau 21.14). Ces ressources serviront à appuyer les États membres qui en font la demande, appui qui prendra notamment la forme de services consultatifs, de services de coopération technique et d'activités de formation visant à renforcer les capacités des services de l'État et des organes régionaux et sous-régionaux et à leur permettre de mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et d'atteindre les objectifs de développement durable. Elles serviront également à renforcer la compétitivité et à faciliter le développement socioéconomique dans le cadre d'activités liées à la gestion durable des ressources naturelles et des services d'infrastructure dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes et seront aussi consacrées à des analyses et à la systématisation des informations et des données sur la réglementation et la gestion des ressources naturelles et des services publics de distribution et d'infrastructure. Le montant des ressources extrabudgétaires augmente de 50 000 dollars par rapport aux prévisions pour 2019 en raison de l'évolution des dépenses qui doivent être financées au moyen de ces ressources.

Sous-programme 9 Planification et administration publique au service du développement

21.163 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 1 251 800 dollars et ne fait apparaître aucun changement par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 21.31 et la figure 21.XXII.

Tableau 21.31

Sous-programme 9 : évolution des ressources financières et des postes

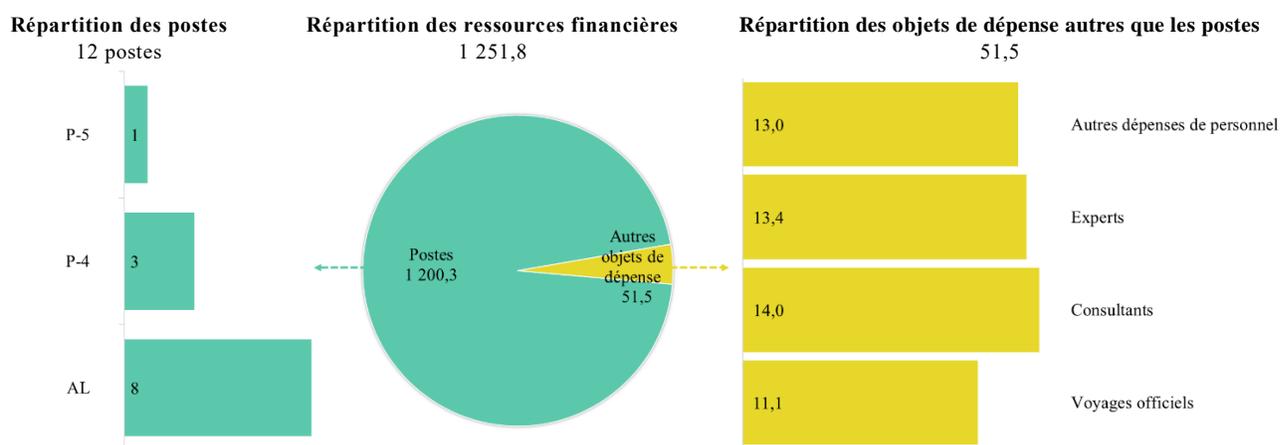
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements				2020 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses							
Postes	1 014,2	1 200,3	–	–	–	–	1 200,3
Autres objets de dépense	20,2	51,5	–	–	–	–	51,5
Total	1 034,4	1 251,8	–	–	–	–	1 251,8
Postes, par catégorie							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		4	–	–	–	–	4
Agents des services généraux et des catégories apparentées		8	–	–	–	–	8
Total		12	–	–	–	–	12

Figure 21.XXII

Sous-programme 9 : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Abréviation : AL = agent(e) local(e).

21.164 Le sous-programme sera également financé au moyen de ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 1 200 000 dollars (voir tableau 21.14). Ces ressources serviront à couvrir les dépenses afférentes à 10 postes et les dépenses autres que les postes qui seront engagées pour fournir un appui aux États membres qui en font la demande, appui qui prendra notamment la forme de services consultatifs, de services de coopération technique et d'activités de formation visant à renforcer les capacités de l'administration et des organes sous-régionaux et à leur permettre de mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et d'atteindre les objectifs de développement durable. Elles serviront également à favoriser l'élaboration et l'évaluation de politiques, de projets et de programmes publics ; à promouvoir la gouvernance et la planification à plusieurs niveaux ; à concevoir, à suivre et à évaluer des activités prospectives ; à promouvoir la

planification et la budgétisation participatives, l'évaluation de l'investissement public et la mise en place d'une administration en ligne qui soit ouverte ; à exécuter des plans de développement aux niveaux local et régional.

Sous-programme 10 Statistiques

21.165 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 2 925 900 dollars et fait apparaître une diminution nette de 2 000 dollars par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 21.32 et la figure 21.XXIII.

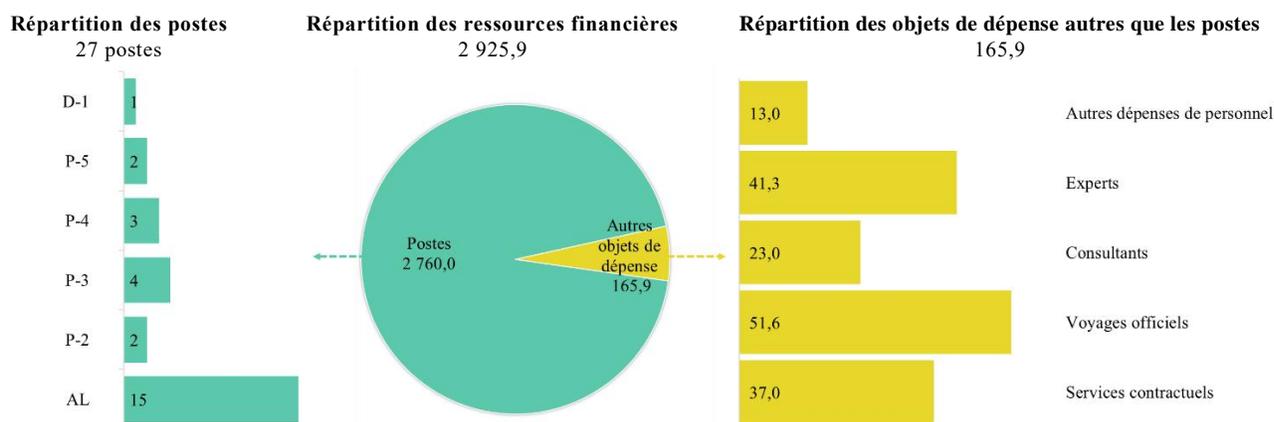
Tableau 21.32
Sous-programme 10 : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements				2020 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total		Pourcentage
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	2 795,7	2 760,0	–	–	–	–	–	2 760,0
Autres objets de dépense	163,0	167,9	–	–	(2,0)	(2,0)	(1,2)	165,9
Total	2 958,7	2 927,9	–	–	(2,0)	(2,0)	(0,1)	2 925,9
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		12	–	–	–	–	–	12
Agents des services généraux et des catégories apparentées		15	–	–	–	–	–	15
Total		27	–	–	–	–	–	27

Figure 21.XXIII
Sous-programme 10 : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Abréviation : AL = agent(e) local(e).

21.166 Le sous-programme sera également financé au moyen de ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 500 000 dollars (voir tableau 21.14). Ces ressources serviront à couvrir les dépenses afférentes à un poste et les dépenses autres que les postes qui seront engagées pour fournir un appui aux États membres qui en font la demande, appui qui prendra notamment la forme de services consultatifs, de services de coopération technique et d'activités de formation visant à renforcer les capacités de l'administration et des organes régionaux et sous-régionaux et à leur permettre de mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030, de mesurer les progrès faits dans la réalisation des objectifs de développement durable et de suivre l'application des décisions issues des réunions de la Conférence statistique des Amériques. Les ressources destinées aux projets de coopération technique serviront à aider les pays à améliorer leurs méthodes d'élaboration et d'harmonisation des statistiques économiques et sociales ; à promouvoir l'adoption et la diffusion de normes communes dans les organismes nationaux de statistique ; à faciliter la mise en œuvre du Système de comptabilité économique et environnementale de 2012 ; à appuyer l'harmonisation des statistiques économiques de base et l'application de la version révisée la plus récente de la nomenclature internationale, ainsi que du Système de comptabilité nationale de 2008 ; à renforcer les capacités techniques des organismes nationaux de statistique et d'autres entités gouvernementales dans le domaine des enquêtes sur les ménages, de la mise au point de statistiques et d'indicateurs sociaux, et de la quantification et l'analyse de la pauvreté, de l'inégalité et de la cohésion sociale. Le montant des ressources extrabudgétaires augmente de 25 000 dollars par rapport aux prévisions pour 2019 en raison de l'évolution des dépenses qui doivent être financées au moyen de ces ressources.

Sous-programme 11

Activités sous-régionales en Amérique centrale, à Cuba, en Haïti, au Mexique et en République dominicaine

21.167 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 4 482 100 dollars et fait apparaître une augmentation nette de 226 700 dollars par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 21.33 et les figures 21.XXIV et 21.XXV.

Tableau 21.33

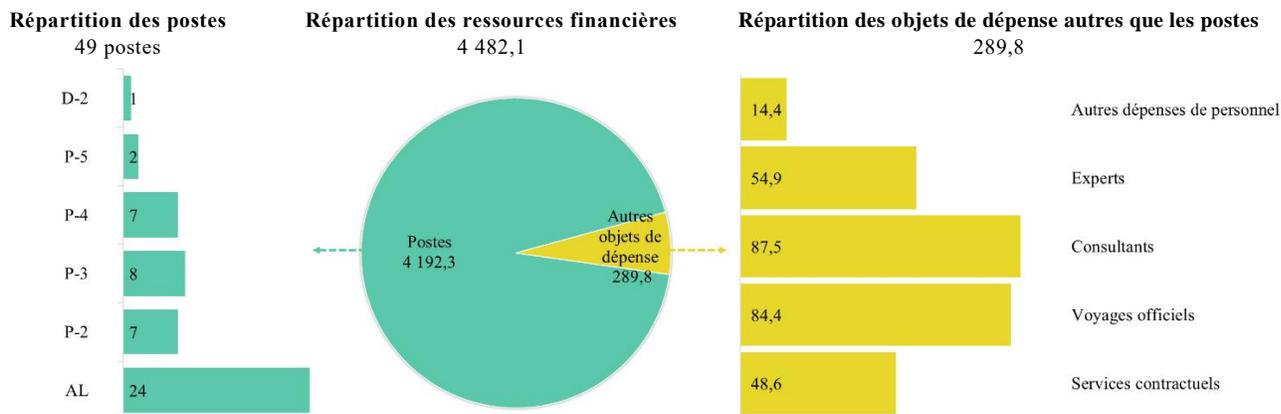
Sous-programme 11 : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements				2020 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total Pourcentage		
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	4 240,6	3 965,6	–	–	226,7	226,7	5,7	4 192,3
Autres objets de dépense	243,8	289,8	–	–	–	–	–	289,8
Total	4 484,4	4 255,4	–	–	226,7	226,7	5,3	4 482,1
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		24	–	–	1	1	4,2	25
Agents des services généraux et des catégories apparentées		21	–	–	3	3	14,3	24
Total		45	–	–	4	4	8,9	49

Figure 21.XXIV
Sous-programme 11 : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)

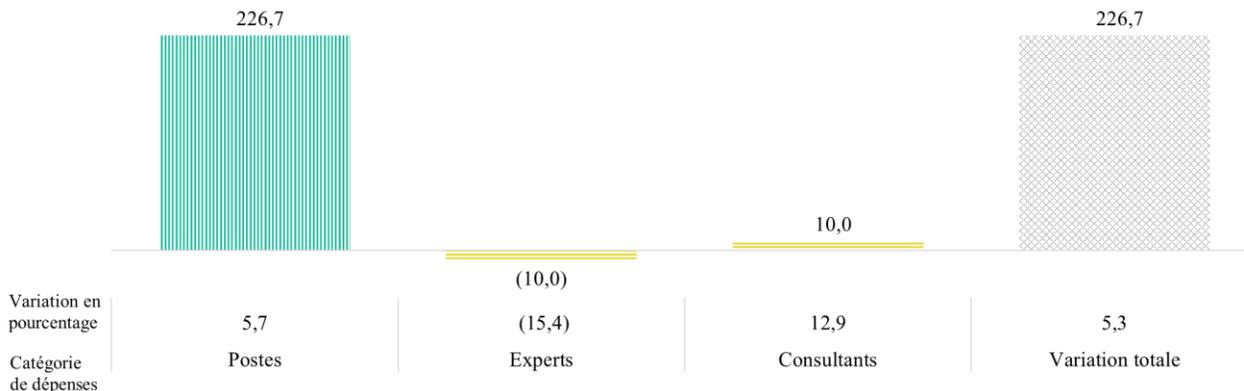
(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Abréviation : AL = agent(e) local(e).

Figure 21.XXV
Sous-programme 11 : variations concernant les ressources proposées pour 2020 et les crédits ouverts pour 2019, par catégorie de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)



21.168 La variation de 226 700 dollars s'explique comme suit :

Autres changements. L'augmentation nette de 226 700 de dollars est principalement due :

- au transfert proposé d'un poste de spécialiste des affaires économiques [adjoint(e) de 1^{re} classe](P-2) et d'un poste d'assistant(e) de recherche [agent(e) local(e)] depuis le Centre de ressources et de distribution des documents du bureau sous-régional de la CEPALC à Mexico (141 300 dollars) ;
- au transfert proposé d'un poste d'assistant(e) (analyse des programmes) [agent(e) local(e)] et d'un poste d'assistant(e) d'équipe [agent(e) local(e)] depuis la composante Appui aux programmes ;
- au reclassement proposé du poste de chef de service (affaires économiques) (D-1) en poste D-2 (4 000 dollars).

- 21.169 Les modifications proposées tiennent également au fait que les ressources ont été redistribuées à l'intérieur du sous-programme, sans que le montant global change, afin de mieux répondre aux besoins opérationnels en 2020.
- 21.170 Le sous-programme sera également financé au moyen de ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 650 000 dollars (voir tableau 21.14). Ces ressources serviront à couvrir les dépenses afférentes à trois postes et les dépenses autres que les postes qui seront engagées pour fournir un appui aux États membres qui en font la demande, appui qui prendra notamment la forme de services consultatifs et de services de coopération technique visant à les aider à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à atteindre les objectifs de développement durable ; à entreprendre des activités de formation et à renforcer la capacité de l'administration et des organes sous-régionaux de s'attaquer aux problèmes économiques et sociaux, en particulier ceux relatifs à l'égalité multidimensionnelle (notamment l'égalité des genres, des ethnies et des territoires) ; à se doter de davantage de moyens aux fins de l'élaboration de stratégies et politiques qui favorisent la coopération sous-régionale et régionale ; à renforcer les moyens techniques aux fins de la conception, de la mise en application et de l'évaluation des politiques publiques relatives au développement économique et aux changements structurels, au commerce et à l'intégration et au développement durable, notamment en ce qui concerne l'énergie, l'agriculture et les changements climatiques.

Sous-programme 12 Activités sous-régionales dans les Caraïbes

- 21.171 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 4 199 300 dollars et fait apparaître une diminution nette de 68 200 dollars par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 21.34 et les figures 21.XXVI et 21.XXVII.

Tableau 21.34

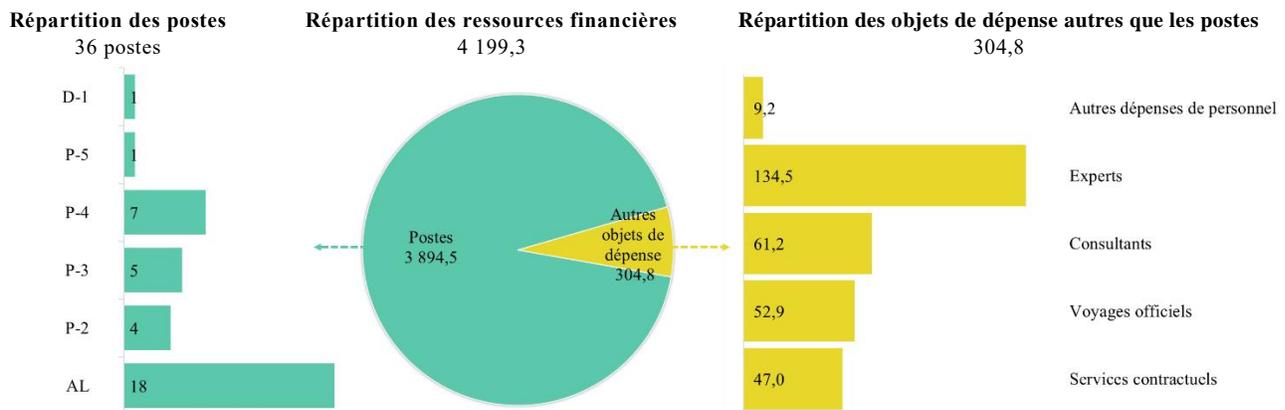
Sous-programme 12 : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements				2020 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total Pourcentage		
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	3 892,9	3 962,7	–	–	(68,2)	(68,2)	(1,7)	3 894,5
Autres objets de dépense	266,6	304,8	–	–	–	–	–	304,8
Total	4 159,5	4 267,5	–	–	(68,2)	(68,2)	(1,6)	4 199,3
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		18	–	–	–	–	–	18
Agents des services généraux et des catégories apparentées		19	–	–	(1)	(1)	(5,3)	18
Total		37	–	–	(1)	(1)	(2,7)	36

Figure 21.XXVI
Sous-programme 12 : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)

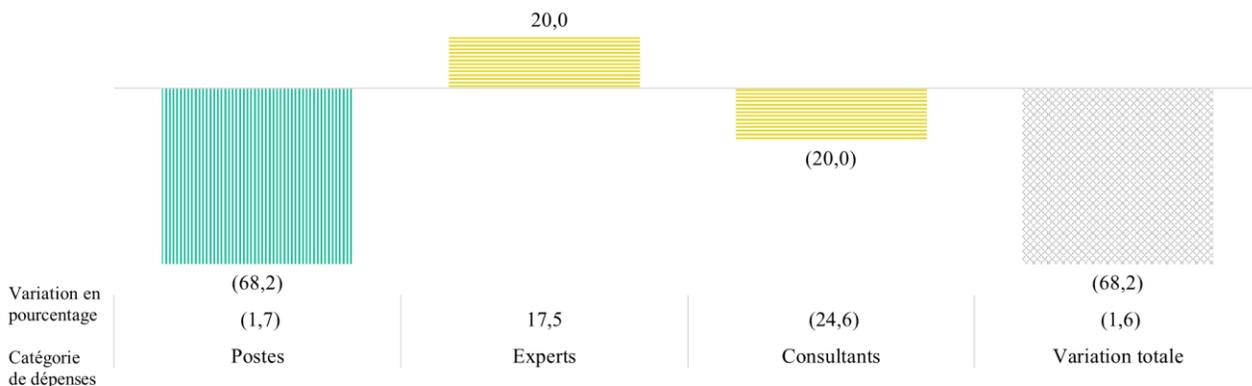
(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Abréviation : AL = agent(e) local(e).

Figure 21.XXVII
Sous-programme 12 : variations concernant les ressources proposées pour 2020 et les crédits ouverts pour 2019, par catégorie de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)



21.172 La variation de 68 200 dollars s'explique comme suit :

Autres changements. La diminution nette de 68 200 dollars est principalement due à la suppression proposée d'un poste d'assistant(e) administratif(ve). Les modifications proposées tiennent également au fait que les ressources ont été redistribuées à l'intérieur du sous-programme, sans que le montant global change, afin de mieux répondre aux besoins opérationnels en 2020.

21.173 Le sous-programme sera également financé au moyen de ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 150 000 dollars (voir tableau 21.14). Ces ressources serviront à couvrir les dépenses afférentes à deux postes et les dépenses autres que les postes qui seront engagées pour fournir un appui aux États membres qui en font la demande, appui qui prendra notamment la forme de services consultatifs, de services de coopération technique et d'activités de formation visant à renforcer les capacités de l'administration dans le domaine des politiques macroéconomiques et de l'intégration régionale ; des technologies de l'information et des communications au service du développement et de la création de sociétés de l'information et d'économies du savoir ; du développement social et démographique et de la promotion de l'égalité des genres dans la région. Une attention particulière

sera accordée à la transposition des objectifs de développement durable et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans les plans et stratégies de développement, ainsi qu'à l'alignement de ces plans et stratégies sur les Modalités d'action accélérées des États insulaires en développement, le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et la Stratégie de Maurice. Le montant des ressources extrabudgétaires augmente de 50 000 dollars par rapport aux prévisions pour 2019 en raison de l'évolution des dépenses qui doivent être financées au moyen de ces ressources.

Sous-programme 13 Appui aux mécanismes et organismes de coopération et d'intégration régionales et sous-régionales

21.174 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 599 200 dollars et ne fait apparaître aucun changement par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 21.35 et la figure 21.XXVIII.

Tableau 21.35

Sous-programme 13 : évolution des ressources financières et des postes

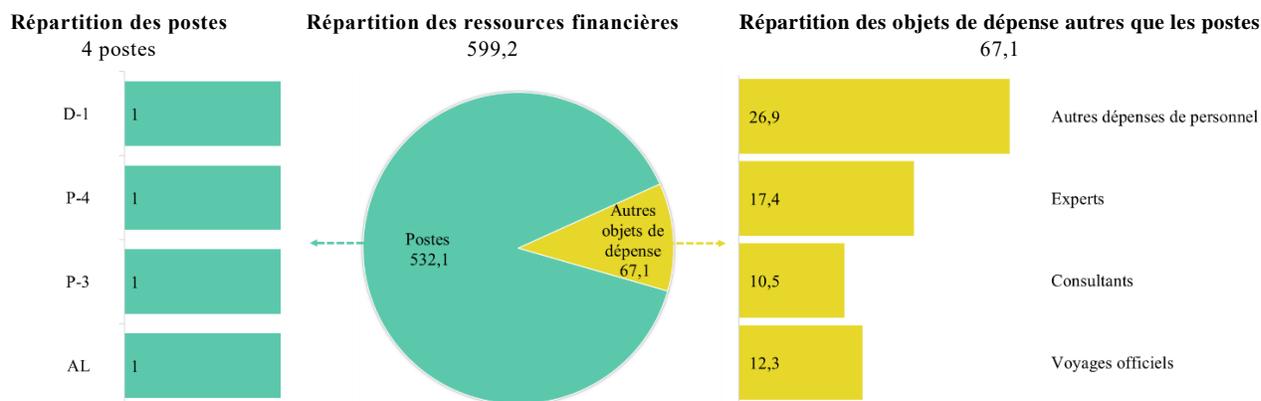
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements				2020 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses							
Postes	440,8	532,1	–	–	–	–	532,1
Autres objets de dépense	44,2	67,1	–	–	–	–	67,1
Total	485,0	599,2	–	–	–	–	599,2
Postes, par catégorie							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		3	–	–	–	–	3
Agents des services généraux et des catégories apparentées		1	–	–	–	–	1
Total		4	–	–	–	–	4

Figure 21.XXVIII

Sous-programme 13 : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Abréviation : AL = agent(e) local(e).

Appui au programme

21.175 Les activités menées au titre de l'appui au programme comprennent des services de conférence et de documentation, des services de bibliothèque, des services de gestion des activités de coopération technique, des services administratifs et des services communs fournis au siège de la CEPALC, à Santiago, à ses bureaux sous-régionaux à Mexico et dans les Caraïbes, à son bureau de liaison à Washington, et à ses bureaux nationaux à Buenos Aires, Brasilia, Bogota et Montevideo.

21.176 Il s'agit des activités suivantes :

- a) Services de conférence et de documentation : services fonctionnels pour les réunions d'organes intergouvernementaux de la CEPALC ; fourniture de services de conférence et de documentation à la CEPALC ; gestion du programme de publication et distribution des publications de la CEPALC et du Siège de l'ONU ;
- b) Services de bibliothèque : fourniture d'informations au personnel de la CEPALC et aux utilisateurs externes, publication périodique de bulletins et de bibliographies et prestation de services en ligne aux utilisateurs à distance. La bibliothèque de la CEPALC fait en outre office de bibliothèque dépositaire des publications des Nations Unies au Chili, où est centralisée toute la documentation officielle produite par l'Organisation ;
- c) Gestion des activités de coopération technique, qui sont conçues de façon à ce que des ressources extrabudgétaires permettent de compléter les travaux imputés sur le budget ordinaire. Cette composante a pour but de renforcer et d'élargir le programme de recherche sur les questions économiques, sociales et environnementales et de s'assurer que les résultats de la recherche sont appliqués aux services consultatifs et de formation fournis aux États membres de la CEPALC ;
- d) Services administratifs et communs : il s'agit de diverses fonctions en rapport avec la gestion et la coordination générale des services administratifs ; la gestion des ressources humaines ; la gestion financière ; les activités d'appui d'ordre général ; la formation linguistique ; les activités d'information en ligne ; l'appui à la mise en œuvre d'initiatives globales telles que les Normes comptables internationales pour le secteur public ; la mise en service d'Umoja.

21.177 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 20 102 000 dollars et fait apparaître une diminution nette de 724 000 dollars par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 21.36 et les figures 21.XXIX à 21.XXXI.

Figure 21.XXIX

Appui au programme : évolution des ressources par rapport au montant du budget ordinaire

(En millions de dollars des États-Unis)

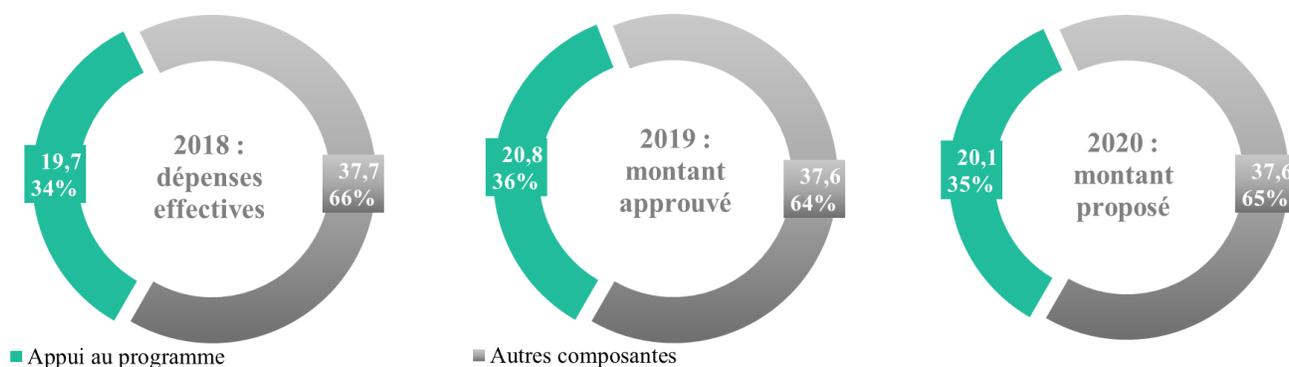


Tableau 21.36

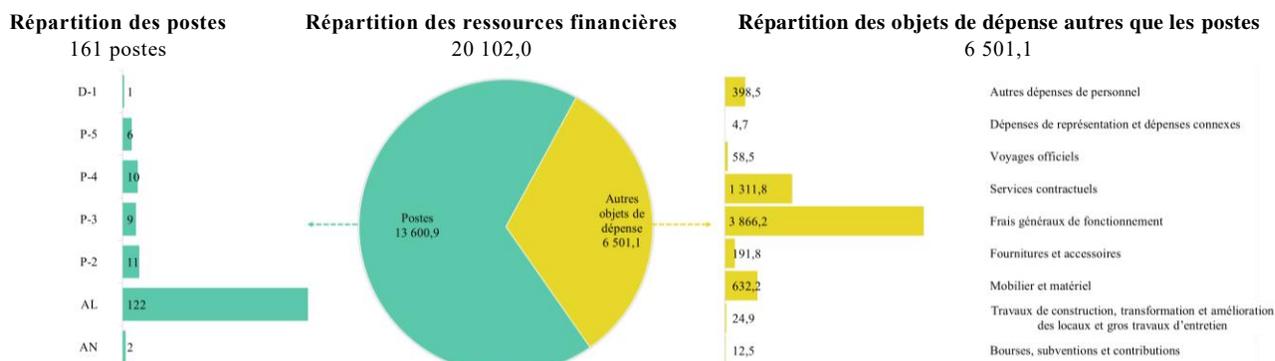
Programme de travail : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2020 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses									
Postes	13 950,0	13 899,4	–	–	(298,5)	(298,5)	(2,1)	13 600,9	
Autres objets de dépense	5 783,9	6 926,6	(231,7)	–	(193,8)	(425,5)	(6,1)	6 501,1	
Total	19 733,9	20 826,0	(231,7)	–	(492,3)	(724,0)	(3,5)	20 102,0	
Postes, par catégorie									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		38	–	–	(1)	(1)	(2,6)	37	
Agents des services généraux et des catégories apparentées		128	–	–	(4)	(4)	(3,1)	124	
Total		166	–	–	(5)	(5)	(3,0)	161	

Figure 21.XXX
Appui au programme : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)

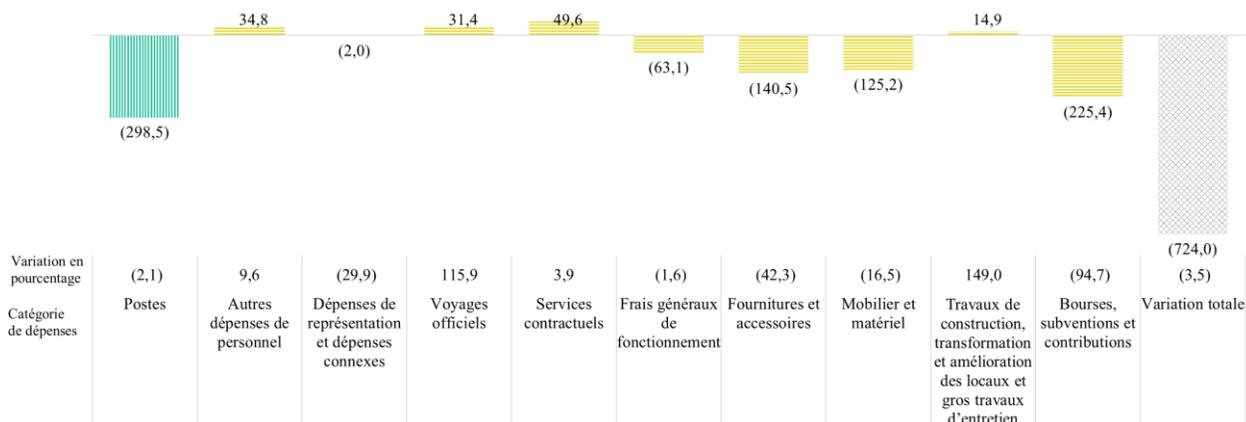
(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Abréviation : AL = agent(e) local(e); AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national.

Figure 21.XXXI
Appui au programme : variations concernant les ressources proposées pour 2020 et les crédits ouverts pour 2019, par catégorie de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)



21.178 La variation de 724 000 dollars s'explique comme suit :

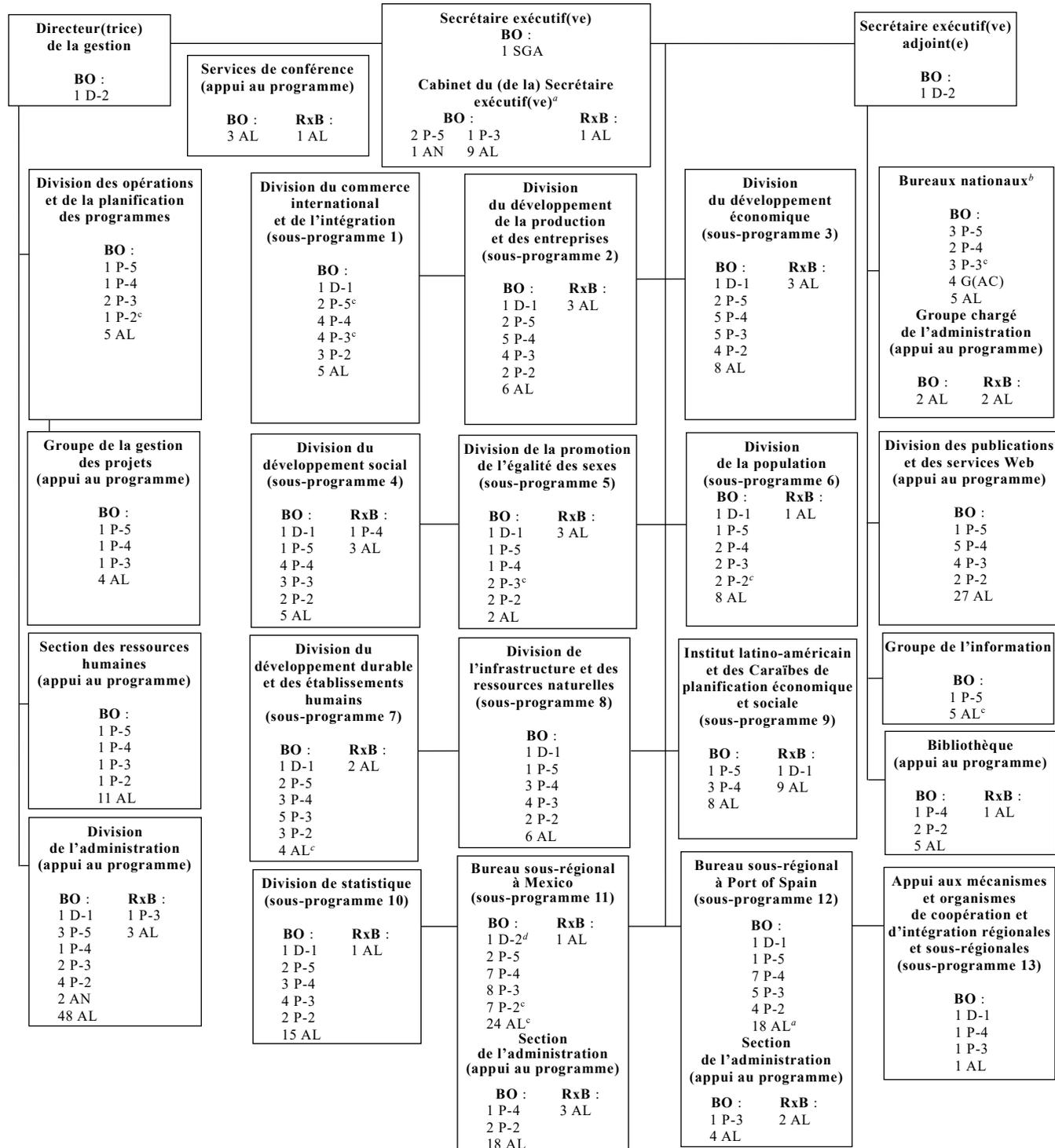
- a) **Ajustements techniques.** La diminution de 231 700 dollars tient à la non-reconduction des dépenses non renouvelables concernant le projet relatif au bâtiment nord de la CEPALC ;
- b) **Autres changements.** La diminution nette de 492 300 dollars s'explique principalement par :
 - i) le transfert proposé d'un poste d'assistant(e) (analyse des programmes) [agent(e) local(e)] et d'un poste d'assistant(e) d'équipe [agent(e) local(e)] de la Section de l'administration à Mexico au sous-programme 11 (81 400 dollars) ;
 - ii) le transfert proposé d'un poste d'économiste adjoint(e) de 2^e classe (P-2) et d'un poste d'assistant(e) de recherche [agent(e) local(e)] du Centre de ressources et de distribution des documents (bureau sous-régional de la CEPALC à Mexico) au sous-programme 11 (141 300 dollars) ;
 - iii) Le transfert proposé d'un poste d'assistant(e) principal(e) aux systèmes d'information [agent(e) local(e)] au sous-programme 7 (75 800 dollars) ;

- iv) La diminution des crédits demandés au titre des services d'impression, de fret, d'acheminement de la valise diplomatique et de messagerie suite à la révision de la stratégie de la CEPALC en matière de distribution des documents (193 800 dollars).

21.179 La composante sera également financée au moyen de ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 1 000 000 de dollars (voir tableau 21.14). Ces ressources serviront à couvrir les dépenses afférentes à six postes et les dépenses autres que les postes ainsi que les dépenses indirectes supplémentaires liées qui seront engagées pour appuyer les activités financées au moyen de contributions extrabudgétaires. Le montant des ressources extrabudgétaires augmente de 100 000 dollars par rapport aux prévisions pour 2019 en raison de l'évolution des dépenses qui doivent être financées au moyen de ces ressources.

Annexe I

Organigramme et répartition des postes pour 2020



Abréviations : AL = agent(e) local(e) ; AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; BO = budget ordinaire ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; RxB = ressources extrabudgétaires ; SGA = Secrétaire général(e) adjoint(e).

^a Comprend le Bureau du (de la) Secrétaire de la Commission.

^b Comprend les bureaux de la CEPALC à Bogota, Brasilia, Buenos Aires, Montevideo et Washington.

^c Transfert.

^d Reclassements.

Annexe II

Récapitulatif, par composante et sous-programme, des changements qu'il est proposé d'apporter aux postes permanents et aux postes temporaires

	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>	<i>Justification</i>
Sous-programme 1 Insertion dans l'économie mondiale et intégration et coopération régionales	1	P-3	Transfert de 1 poste d'économiste depuis le sous-programme 2	Redistribution de la charge de travail prévue dans le cadre du sous-programme
	(1)	P-2	Transfert de 1 poste de fonctionnaire d'administration (adjoint(e) de 1 ^{re} classe) au sous-programme 6	
	1	P-5	Transfert de 1 poste d'économiste hors classe depuis le sous-programme 2	
Sous-programme 2 Production et innovation	(1)	P-3	Transfert de 1 poste d'économiste au sous-programme 1	Redistribution de la charge de travail prévue dans le cadre du sous-programme
	(1)	P-5	Transfert de 1 poste d'économiste hors classe au sous-programme 1	
Sous-programme 3 Politiques macroéconomiques et croissance	(1)	P-2	Suppression de 1 poste de spécialiste de la gestion des programmes (adjoint(e) de 1 ^{re} classe)	Rationalisation des processus et redistribution de la charge de travail dans le cadre du sous-programme
	1	P-3	Transfert de 1 poste de spécialiste des questions de population depuis le sous-programme 6	
Sous-programme 4 Développement social et égalité sociale	(1)	P-3	Transfert de 1 poste de spécialiste des questions sociales au sous-programme 5	Redistribution de la charge de travail dans le cadre du sous-programme
Sous-programme 5 Intégration des questions de genre dans le développement régional	1	P-3	Transfert de 1 poste de spécialiste des questions sociales depuis le sous-programme 4	Redistribution de la charge de travail dans le cadre du sous-programme
Sous-programme 6 Population et développement	1	P-2	Transfert de 1 poste de fonctionnaire d'administration (adjoint(e) de 1 ^{re} classe) depuis le sous-programme 1	Redistribution de la charge de travail dans le cadre du sous-programme
	(1)	P-3	Transfert de 1 poste de spécialiste des questions de population au sous-programme 3	
Sous-programme 7 Développement durable et établissements humains	1	AL	Transfert de 1 poste d'assistant(e) principal(e) aux systèmes d'information depuis la composante Appui au programme	Redistribution de la charge de travail dans le cadre du sous-programme
Sous-programme 8 Ressources naturelles et infrastructures	(1)	P-2	Suppression de 1 poste de spécialiste de la gestion des programmes (adjoint(e) de 1 ^{re} classe)	Rationalisation des processus et redistribution de la charge de travail dans le cadre du sous-programme
Sous-programme 11 Activités sous-régionales	(1)	D-1	Reclassement de 1 poste de chef de service (affaires économiques) en poste D-2	La proposition tient compte du nombre relativement élevé de postes et d'objets

Titre V Coopération régionale pour le développement

	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>	<i>Justification</i>
en Amérique centrale, à Cuba, en Haïti, au Mexique et en République dominicaine	1	D-2	Reclassement de 1 poste de chef de service (affaires économiques) depuis la classe D-1	de dépense autres que les postes gérés dans le cadre du sous-programme. Elle se justifie également par l'augmentation du nombre de tâches et de responsabilités liées au poste, qui s'explique par la nécessité d'accroître le niveau de représentation dans la sous-région d'Amérique centrale et par la hausse des exigences placées sur le bureau en matière de visibilité et d'échanges avec les interlocuteurs gouvernementaux observée récemment.
	1	P-2	Transfert de 1 poste de spécialiste des affaires économiques (adjoint(e) de 1 ^{re} classe) du Centre de ressources et de distribution des documents à la composante Appui au programme (bureau sous-régional de la CEPALC à Mexico)	Redistribution de la charge de travail dans le cadre du sous-programme
	1	AL	Transfert de 1 poste d'assistant(e) de recherche du Centre de ressources et de distribution des documents à la composante Appui au programme (bureau sous-régional de la CEPALC à Mexico)	
	1	AL	Transfert de 1 poste d'assistant(e) principal(e) chargé(e) des ressources humaines depuis la composante Appui au programme (bureau sous-régional de la CEPALC à Mexico)	
	1	AL	Transfert de 1 poste d'assistant(e) administratif(ve) depuis la composante Appui au programme (bureau sous-régional de la CEPALC à Mexico)	
Sous-programme 12 Activités sous-régionales dans les Caraïbes	(1)	AL	Suppression de 1 poste d'assistant(e) administratif(ve)	Rationalisation des processus et redistribution de la charge de travail dans le cadre du sous-programme
Appui au programme	(1)	AL	Transfert de 1 poste d'assistant(e) principal(e) aux systèmes d'information au sous-programme 7	Redistribution de la charge de travail dans le cadre du sous-programme
	(1)	P-2	Transfert de 1 poste de spécialiste des affaires économiques (adjoint(e) de 1 ^{re} classe) au sous-programme 11	
	(1)	AL	Transfert de 1 poste d'assistant(e) de recherche au sous-programme 11	
	(1)	AL	Transfert de 1 poste d'assistant(e) (analyse des programmes) au sous-programme 11	
	(1)	AL	Transfert de 1 poste d'assistant(e) d'équipe au sous-programme 11	
Total	(3)			

Abréviation : AL : agent(e) local(e).